

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 07 JUILLET 2025 A 19H00

La séance commence à 19h00.

Patrick JUDALET est Président de la séance.

Luc HURBAIN est désigné secrétaire de séance.

Le quorum est atteint.

Assistaient à la réunion : Patrick JUDALET, Marie-Laure LEUILLET, Dominique MASSOUBRE, Luc HURBAIN, Sophie VERNAUDON, Benoit RICHARD, Catherine MENARD, Sandra FRADON, Bernard GIRAUD, Marie-Noëlle ELION, François BUFFETEAU, Jean-Yves DUSSAULT, Eric MAUDUIT, Valérie CHOPIN, Henri SERRE, Philippe ALLELY, Marc HENRIET, Jacques LEJEMBLE, Fabien BARANGER.

Etaient excusés : Patricia VILCHES PARDO qui avait donné pouvoir à Sandra FRADON, Muriel ARNAUD qui avait donné pouvoir à Marie-Laure LEUILLET, Nathalie GESELL qui avait donné pouvoir à Patrick JUDALET, Perrine FISCHER qui avait donné pouvoir à Luc HURBAIN, Adeline VERMEERSCH qui avait donné pouvoir à Marie-Noëlle ELION, Geoffroy RAIMOND qui avait donné pouvoir à Sophie VERNAUDON, Dorian CHAUVET qui avait donné pouvoir à Catherine MENARD.

Était absente : Albane AUBRAY.

Désignation du secrétaire de séance : Luc HURBAIN.

Monsieur le Maire ouvre la séance officielle.

Il demande aux membres de l'assemblée s'ils ont des observations sur le procès-verbal de la séance en date du 02 Juin 2025.

Aucune remarque n'étant faite, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Patrick JUDALET procède à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour :

- Convention territoriale globale de la CAF 2025-2029
- Legs Maurice BOURG – Placement de Fonds
- Création d'un tarif pour les enfants avec un PAI (Projet d'Accueil Individualisé) au restaurant scolaire à compter du 1^{er} septembre 2025
- Appel à projet financement européen pour végétalisation de la cour de l'école Maurice Rollinat
- Modification règlement intérieur du marché (horaires)
- Projet Dauvergne 2025 - Accueil d'étudiants
- Personnel Municipal
- Questions diverses

I – APPROBATION DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG) DE LA CAF 2025-2029 POUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LA CHATRE ET SAINTE-SEVERE
--

Monsieur le Maire indique qu'une réunion s'est déroulée le 22 mai dernier à la Communauté de Communes La Châtre Sainte-Sévère entre tous les partenaires de la Convention Territoriale de l'Indre pour la période 2025-2029.

Il donne connaissance des documents transmis par la CAF :

- Diagnostic du territoire
- Fiches actions et projets
- Convention territoriale globale

Vu les articles L. 263-1, L. 223-1 et L. 227-1 à 3 du Code de la sécurité sociale ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'Action sociale des Caisses d'allocations familiales (Caf) ;

Vu la Convention d'objectifs et de gestion (Cog) arrêtée entre l'Etat et la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf) ;

Vu la délibération de la commission d'offre globale de services de la Caf de l'Indre en date du 15 juin 2020 concernant la stratégie de déploiement des Ctg ;

Vu la Loi du 18 décembre 2023 pour le plein emploi notamment l'article 17 introduisant la notion d'autorité organisatrice (AO) de l'accueil du jeune enfant ;

Vu le décret n° 2025-253 du 20 mars 2025 relatif au schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant prévus à l'article L. 214-1-3 du code de l'action sociale et des familles ;

Vu la Convention territoriale globale (Ctg) visant à définir le projet stratégique global du territoire à l'égard des familles ainsi que ses modalités de mise en œuvre :

- CONSOLIDER L'OFFRE D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT COLLECTIVE ET INDIVIDUELLE EXISTANTE ET L'ADAPTER EN FONCTION DES BESOINS DU TERRITOIRE.
- CONSOLIDER ET DEVELOPPER L'OFFRE D'ACCUEIL ENFANCE (3/11 ANS) EXISTANTE EN FONCTION DES BESOINS DU TERRITOIRE.
- CONSOLIDER ET DEVELOPPER L'OFFRE JEUNESSE (12/17 ANS) EXISTANTE EN FONCTION DES BESOINS DU TERRITOIRE.
- FAVORISER L'INCLUSION DES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP DANS LES STRUCTURES DE DROIT COMMUN ET ACCOMPAGNER LES PARENTS.
- ACCOMPAGNER LES PARENTS ET DEVELOPPER DES ACTIONS/DISPOSITIFS DE SOUTIEN A LA FONCTION PARENTALE.

- FAVORISER, DEVELOPPER DU LIEN SOCIAL ET VEILLER A LA COMPLEMENTARITE DES ACTEURS DE LA VIE SOCIALE SUR LE TERRITOIRE.
- FAVORISER L'ACCES AU DROIT ET PERMETTRE A CHAQUE HABITANT DU TERRITOIRE D'ACCEDER A L'ENSEMBLE DE SES DROITS.
- PILOTAGE – CHARGE(E) DE COOPERATION CTG.

Considérant qu'il y a lieu d'approuver la convention d'une durée de 5 ans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- APPROUVE la convention précitée,

- AUTORISE le Maire à signer la convention territoriale globale avec la Caisse des Allocations Familiales de l'Indre.



LOGO SRPI
LE
MARONNIERS
LES LUBINS

LOGO SRPI
LE
MAGNY/CHAS
SIGNOLLES

CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

Entre :

- La Caisse des Allocations familiales de l'Indre représentée par le Président de son conseil d'administration, Monsieur Alain JARDAT et par son Directeur, Monsieur Marc BUCHON, dûment autorisés à signer la présente convention ;

Ci-après dénommée « la Caf » ;

et

- La Communauté de communes La Châtre Sainte Sévère, représentée par son Président, Monsieur Patrick JUDALET, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil communautaire,

Ci-après dénommée « la CDC La Châtre Sainte Sévère » ;

et

- La Commune de La Châtre, représentée par son Maire, Monsieur Patrick JUDALET, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal,

Ci-après dénommée « la commune de La Châtre » ;

et

- La Commune de Montgivray, représentée par son Maire, Monsieur Michel BLIN, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal,

Ci-après dénommée « la commune de Montgivray » ;

et

- La Commune de Sainte Sévère sur Indre, représentée par son Maire, Monsieur François DAUGERON, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal,

Ci-après dénommée « la commune de Sainte Sévère sur Indre » ;

et

- Le Syndicat du Regroupement Pédagogique Intercommunal Le Magny - Chassignolles, représentée par sa Présidente, Madame Monique GALBERT, dûment autorisée à signer la présente convention par délibération de son comité syndical,

Ci-après dénommée « le SRPI Le Magny - Chassignolles » ;

et

- Le Syndicat du Regroupement Pédagogique Intercommunal Le Marronnier des Lubins, représentée par son Président, Monsieur Jacky BLANCHECOTTE, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son comité syndical,

Ci-après dénommée « le SRPI Le Marronnier des Lubins ».

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Vu les articles L. 263-1, L. 223-1 et L. 227-1 à 3 du Code de la sécurité sociale ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'Action sociale des Caisses d'allocations familiales (Caf) ;

Vu la Convention d'objectifs et de gestion (Cog) arrêtée entre l'Etat et la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf) ;

Vu la délibération de la commission d'offre globale de services de la Caf de l'Indre en date du 15 juin 2020 concernant la stratégie de déploiement des Ctg ;

Vu la Loi du 18 décembre 2023 pour le plein emploi notamment l'article 17 introduisant la notion d'autorité organisatrice (AO) de l'accueil du jeune enfant ;

Vu le décret n° 2025-253 du 20 mars 2025 relatif au schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant prévus à l'article L. 214-1-3 du code de l'action sociale et des familles ;

Vu la délibération du conseil communautaire de la Communauté de communes La Châtre Ste Sévère en date du xxxxxx figurant en annexe 6 de la présente convention ;

Vu la délibération du conseil municipal de la Commune de La Châtre en date du xxxxxx figurant en annexe 6 de la présente convention ;

Vu la délibération du conseil municipal de la Commune de Montgivray en date du xxxxxx figurant en annexe 6 de la présente convention ;

Vu la délibération du conseil municipal de la Commune de Sainte Sévère sur Indre en date du xxxxxxxxxxxx figurant en annexe 6 de la présente convention ;

Vu la délibération du Syndicat du Regroupement Pédagogique Intercommunal Le Magny - Chassignolles en date du xxxxx figurant en annexe 6 de la présente convention ;

Vu la délibération du Syndicat du Regroupement Pédagogique Intercommunal Le Marronnier des Lubins en date du xxxxx figurant en annexe 6 de la présente convention.

PREAMBULE

Les Caf sont nées de la volonté d'apporter une aide à toutes les familles, dans leur diversité. Qu'il prenne la forme de prestations monétaires ou d'aides permettant de développer des services, l'investissement des Caf témoigne d'un engagement de la collectivité, dans une visée universelle, pour accompagner le développement de chaque personne, dès sa naissance, par une présence et un soutien dans son parcours de vie, accentuant, s'il le faut, son aide lorsque la famille est dans la difficulté.

La branche Famille est ainsi présente auprès de chacun tout au long de la vie, auprès de chaque parent, femme ou homme, en fonction de sa situation, en équité : conciliation vie familiale/vie professionnelle, accueil des enfants et des jeunes, lutte contre la pauvreté sont les domaines prioritaires de l'intervention des Caf, qui prend la forme d'une offre globale de service.

Dédiée initialement à la famille, la Branche s'est vu progressivement confier des missions pour le compte de l'Etat et des départements, qui représentent une part importante de son activité.

Les quatre missions emblématiques de la branche Famille sont fondatrices de son cœur de métier :

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale ;
- Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes ;
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle ;
- Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement.

Pour accompagner le développement de celles-ci, les Caf collaborent depuis l'origine avec leurs partenaires de terrain, au premier rang desquels les collectivités locales. Les communes (et leur regroupement) sont en effet particulièrement investies dans le champ des politiques familiales et sociales, au titre de leur clause de compétence générale leur permettant de répondre aux besoins du quotidien des citoyens.

Les territoires se caractérisent par une grande diversité de situations d'habitants, et par de nombreuses évolutions qui modifient profondément la vie des familles. Leurs attentes évoluent, et la réponse à celles-ci passent par la volonté des acteurs locaux. A ce titre, la Caf entend poursuivre son soutien aux collectivités locales qui s'engagent dans un projet de territoire qui leur est destiné.

Dans ce cadre, la Convention territoriale globale (Ctg) est une démarche stratégique partenariale qui a pour objectif d'élaborer le projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles, et la mise en place de toute action favorable aux allocataires dans leur ensemble. Elle s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés pour définir les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté.

Véritable démarche d'investissement social et territorial, la Ctg favorise ainsi le développement et l'adaptation des équipements et services aux familles, l'accès aux droits et l'optimisation des interventions des différents acteurs.

La Ctg peut couvrir, en fonction des résultats du diagnostic, les domaines d'intervention suivants : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits et aux services, inclusion numérique, animation de la vie sociale, logement, handicap, accompagnement social.

Elle s'appuie sur les documents de diagnostic et de programmation que constituent les différents schémas départementaux : schéma départemental des services aux familles, schéma départemental de l'animation de la vie sociale, stratégie de lutte contre la pauvreté...

C'est pourquoi, dans la perspective d'intervenir en cohérence avec les orientations générales déclinées dans le présent préambule, au plus près des besoins du territoire, la Caf de l'Indre, la CDC La Châtre Sainte Sévère, la Commune de La Châtre, la Commune de Montgivray, la Commune de Sainte Sévère sur Indre, le SRPI Le Magny-Chassignolles et le SRPI Le Marronnier des Lubins souhaitent conclure une Convention territoriale globale (Ctg) pour renforcer leurs actions sur les champs d'intervention partagés.

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

La présente convention vise à définir le projet stratégique global du territoire à l'égard des familles ainsi que ses modalités de mise en œuvre.

Ce projet est établi à partir d'un diagnostic partagé tenant compte de l'ensemble des problématiques du territoire.

Elle a pour objet :

- D'identifier les besoins prioritaires sur la commune ou communauté de communes (figurant en Annexe 1 de la présente convention) ;
- De définir les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin ;
- De pérenniser et d'optimiser l'offre des services existante, par une mobilisation des cofinancements (Annexe 2) ;
- De développer des actions nouvelles permettant de répondre à des besoins non satisfaits par les services existants (Annexe 3).

ARTICLE 2 - LES CHAMPS D'INTERVENTION DE LA CAF

Les interventions de la Caf, en matière d'optimisation de l'existant et de développement d'offres nouvelles, sur le territoire de la CDC La Châtre Sainte Sévère, la Commune de La Châtre, la Commune de Montgivray, la Commune de Sainte Sévère sur Indre, le SRPI Le Magny-Chassignolles et le SRPI Le Marronnier des Lubins sont destinées à :

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale ;
- Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes ;
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle ;
- Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement.

ARTICLE 3 - LES CHAMPS D'INTERVENTION DE LA CDC LA CHATRE SAINTE SEVERE, LA COMMUNE DE LA CHATRE, LA COMMUNE DE MONTGIVRAY, LA COMMUNE DE SAINTE SEVERE SUR INDRE, LE SRPI LE MAGNY-CHASSIGNOLLES ET LE SRPI LE MARRONNIER DES LUBINS

La CDC La Châtre Sainte Sévère, la Commune de La Châtre, la Commune de Montgivray, la Commune de Sainte Sévère sur Indre, le SRPI Le Magny-Chassignolles et le SRPI Le Marronnier des Lubins mettent en place des actions au niveau local pour répondre à des besoins repérés.

Celles-ci concernent :

- La petite enfance
- L'enfance et la jeunesse
- L'accès aux droits et l'accessibilité aux services
- Le soutien à la parentalité
- L'animation de la vie sociale
- L'inclusion

ARTICLE 4 - LES OBJECTIFS PARTAGES AU REGARD DES BESOINS

Les champs d'intervention conjoints sont : la petite enfance, l'enfance, la jeunesse, l'inclusion, le soutien à la parentalité, l'animation de la vie sociale et l'accès aux droits.

Les principaux enjeux dégagés du diagnostic partagé sont :

ENJEU 1 : CONSOLIDER L'OFFRE D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT COLLECTIVE ET INDIVIDUELLE EXISTANTE ET L'ADAPTER EN FONCTION DES BESOINS DU TERRITOIRE.

ENJEU 2 : CONSOLIDER ET DEVELOPPER L'OFFRE D'ACCUEIL ENFANCE (3/11 ANS) EXISTANTE EN FONCTION DES BESOINS DU TERRITOIRE.

ENJEU 3 : CONSOLIDER ET DEVELOPPER L'OFFRE JEUNESSE (12/17 ANS) EXISTANTE EN FONCTION DES BESOINS DU TERRITOIRE.

ENJEU 4 : FAVORISER L'INCLUSION DES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP DANS LES STRUCTURES DE DROIT COMMUN ET ACCOMPAGNER LES PARENTS.

ENJEU 5 : ACCOMPAGNER LES PARENTS ET DEVELOPPER DES ACTIONS/DISPOSITIFS DE SOUTIEN A LA FONCTION PARENTALE.

ENJEU 6 : FAVORISER, DEVELOPPER DU LIEN SOCIAL ET VEILLER A LA COMPLEMENTARITE DES ACTEURS DE LA VIE SOCIALE SUR LE TERRITOIRE.

ENJEU 7 : FAVORISER L'ACCES AU DROIT ET PERMETTRE A CHAQUE HABITANT DU TERRITOIRE D'ACCEDER A L'ENSEMBLE DE SES DROITS.

ENJEU 8 : PILOTAGE – CHARGE(E) DE COOPERATION CTG.

Les Annexes 2, 3 et 3bis à la présente convention précisent les moyens mobilisés **par chacun des partenaires** dans le cadre des champs d'intervention conjoint. Ces annexes font apparaître le soutien des co-financeurs pour le maintien de l'offre existante et les axes de développement d'offres nouvelles.

ARTICLE 5 - ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES

La CDC La Châtre Sainte Sévère, la Commune de La Châtre, la Commune de Montgivray, la Commune de Sainte Sévère sur Indre, le SRPI Le Magny-Chassignolles et le SRPI Le Marronnier

des Lubins s'engagent à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs qu'ils se sont assignés dans le plan d'actions de la présente convention.

La présente convention est conclue dans le cadre des orientations de la Convention d'objectifs et de gestion signée entre l'Etat et la Cnaf. Elle est mise en œuvre dans le respect des dispositifs et des outils relevant des compétences propres de chacune des parties, lesquelles restent libres de s'engager avec leurs partenaires habituels ou d'engager toute action ou toute intervention qu'elles jugeront nécessaire et utile.

La Ctg matérialise également l'engagement conjoint de la Caf et de la collectivité à poursuivre leur appui financier aux services aux familles du territoire.

A l'issue du Contrat enfance et jeunesse passé avec les collectivités signataires, la Caf s'engage à conserver le montant des financements bonifiés de N-1¹ à ce titre et à les répartir directement entre les structures du territoire soutenues par la collectivité locale compétente, sous la forme de « bonus territoire ctg ».

De son côté, la collectivité s'engage à poursuivre son soutien financier en ajustant en conséquence la répartition de sa contribution pour les équipements et services listés en Annexe 2. Cet engagement pourra évoluer en fonction de l'évolution des compétences détenues.

ARTICLE 6 - MODALITES DE COLLABORATION

Les parties s'engagent à mobiliser des moyens humains (personnels qualifiés et en quantité) et matériels (données, statistiques, etc.) nécessaires à la réalisation des obligations définies dans la présente convention.

Pour mener à bien les objectifs précisés dans la présente convention, les parties décident de mettre en place un comité de pilotage.

Ce comité est composé, à parité, de représentants de la Caf, de la CDC La Châtre Sainte Sévère, la Commune de La Châtre, la Commune de Montgivray, la Commune de Sainte Sévère sur Indre, le SRPI Le Magny-Chassignolles et le SRPI Le Marronnier des Lubins.

Les parties conviennent d'un commun accord que des personnes ressources en fonction des thématiques repérées pourront participer à ce comité de pilotage à titre consultatif.

Cette instance :

- Assure le suivi de la réalisation des objectifs et l'évaluation de la convention ;
- Contribue à renforcer la coordination entre les deux partenaires, dans leurs interventions respectives et au sein des différents comités de pilotage thématiques existants ;
- Veille à la complémentarité des actions et des interventions de chacun des partenaires sur le territoire concerné ;
- Porte une attention particulière aux initiatives et aux actions innovantes du territoire ;
- Le comité de pilotage sera copiloté par la CAF, la CDC La Châtre Sainte Sévère, la Commune de La Châtre, la Commune de Montgivray, la Commune de Sainte Sévère sur Indre, le SRPI Le Magny-Chassignolles et le SRPI Le Marronnier des Lubins ;
- Le secrétariat permanent est assuré par la Caf et les collectivités.

¹ Le montant de référence est celui comptabilisé dans les comptes de la Caf en N-1. (Charge à payer)

Les modalités de pilotage opérationnel et de collaboration technique, ainsi que le suivi de la mise en œuvre de la Ctg, fixées d'un commun accord entre les parties à la présente convention, figurent en annexe 4 de la présente convention.

ARTICLE 7 - ECHANGES DE DONNEES

Les parties s'engagent réciproquement à se communiquer toutes les informations utiles dans le cadre de l'exécution de la présente convention.

Toutefois, en cas de projet d'échanges de données à caractère personnel, les demandes par l'une des parties feront obligatoirement l'objet d'une étude d'opportunité, de faisabilité et de conformité au RGPD par l'autre partie, en la qualité de responsable de traitement de cette dernière. Ces demandes seront soumises pour étude et avis préalable au Délégué à la Protection des Données de la partie qui détient les données personnelles demandées. Le Délégué à la Protection des Données pourra être amené à formuler des recommandations spécifiques à chaque échange de données.

Si elles sont mises en œuvre, ces transmissions (ou mises à disposition) de données personnelles respecteront strictement le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), la loi n° 78-17 du 6 Janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ainsi que les décisions, avis ou préconisations de la Commission nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL). La présente convention ne se substitue en rien à la nécessité, pour les responsables de traitement concernés, d'ajouter le traitement de données personnelles ainsi créé à la liste des traitements qu'il doit tenir au titre de l'article 30 du Rgpd.

ARTICLE 8 – COMMUNICATION

Les parties décident et réalisent, d'un commun accord, les actions de communication relatives à la présente convention.

Les supports communs font apparaître les logos de chacune des parties.

Dans le cadre des actions de communication respectives couvrant le champ de la présente convention, chaque partie s'engage à mentionner la coopération de l'autre partie et à valoriser ce partenariat.

ARTICLE 9 – EVALUATION

Une évaluation des actions est conduite au fur et à mesure de l'avancée de la mise en œuvre de la Ctg, lors des revues du plan d'actions. Les indicateurs d'évaluation sont déclinés dans le plan, constituant l'annexe 4 de la présente convention. Ils permettent de mesurer l'efficacité des actions mises en œuvre.

A l'issue de la présente convention, un bilan sera effectué intégrant une évaluation des effets de celle-ci. Cette évaluation devra permettre d'adapter les objectifs en fonction des évolutions constatées.

Les indicateurs travaillés dans le cadre de cette démarche d'évaluation pourront être intégrés dans le cadre de l'Annexe 5.

ARTICLE 10 - DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue à compter de **1^{er} janvier 2025 jusqu'au 31 décembre 2029**.

La présente convention ne peut être reconduite que par expresse reconduction.

ARTICLE 11 - EXECUTION FORMELLE DE LA CONVENTION

Toute modification fera l'objet d'un avenant par les parties.

Cet avenant devra notamment préciser toutes les modifications apportées à la convention d'origine ainsi qu'à ses annexes.

Si l'une quelconque des stipulations de la présente convention est nulle, au regard d'une règle de droit en vigueur ou d'une décision judiciaire devenue définitive, elle sera réputée non écrite, mais les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

En cas de différences existantes entre l'un quelconque des titres des clauses et l'une quelconque des clauses, le contenu de la clause prévaudra sur le titre.

ARTICLE 12 - LA FIN DE LA CONVENTION

- Résiliation de plein droit avec mise en demeure

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

Les infractions par l'une ou l'autre des parties aux lois et règlements en vigueur entraîneront la résiliation de plein droit de la présente convention par la Caf, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations légales ou réglementaires en vigueur et restée infructueuse.

- Résiliation de plein droit sans mise en demeure

La présente convention sera résiliée de plein droit par la Caf, sans qu'il soit besoin de procéder à une mise en demeure ou de remplir toutes formalités judiciaires, en cas de modification d'un des termes de la présente convention sans la signature d'un avenant.

- Résiliation par consentement mutuel

La présente convention peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties moyennant un délai de prévenance de 6 mois.

- Effets de la résiliation

La résiliation de la présente convention entraînera l'arrêt immédiat des engagements des parties. La résiliation interviendra sans préjudice de tous autres droits et de tous dommages et intérêts.

ARTICLE 13 - LES RECOURS

- Recours contentieux

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du Tribunal administratif dont relève la Caf.

ARTICLE 14 - CONFIDENTIALITE

Les parties sont tenues, ainsi que l'ensemble de leur personnel, au secret professionnel, à l'obligation de discrétion et à l'obligation de confidentialité pour tout ce qui concerne les faits, informations, études et décisions dont elles auront eu connaissance durant l'exécution de la présente convention et après son expiration.

Fait à Châteauroux, Le xxxxxxxx 2025,

En autant d'exemplaires originaux que de signataires.

Pour la CAF de l'Indre,
Le Président du Conseil d'administration,
Alain JARDAT

Le Directeur,
Marc BUCHON

Pour la Communauté de communes La Châtre Sainte Sévère,
Le Président,
Patrick JUDALET

Pour la Commune de La Châtre,
Le Maire,
Patrick JUDALET

Pour la Commune de Montgivray,
Le Maire,
Michel BLIN

Pour la Commune de Sainte Sévère sur Indre,
Le Maire,
François DAUGERON

Pour Le Syndicat du Regroupement Pédagogique Intercommunal Le Magny – Chassignolles,
La Présidente,
Monique GALBERT

Pour le Syndicat du Regroupement Pédagogique Intercommunal Le Marronnier des Lubins,
Le Président,
Jacky BLANCHECOTTE

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG) SUR LE TERRITOIRE LA CHATRE STE SEVERE

11 décembre 2024



LOGO SRPI
LE MARONNIERS
LES LUBINS

LOGO SRPI
LE
MAGNY/CHASSIGN
OLLES



- ✓ **Présentation de la démarche CTG**
(objectifs, étapes du renouvellement, instances, ...)

- ✓ **Diagnostic partagé**
+ éléments du bilan de la CTG 2021-2024
(à compléter avec les acteurs du territoire)

- ✓ **Retroplanning**

LA CTG, C'EST QUOI ?

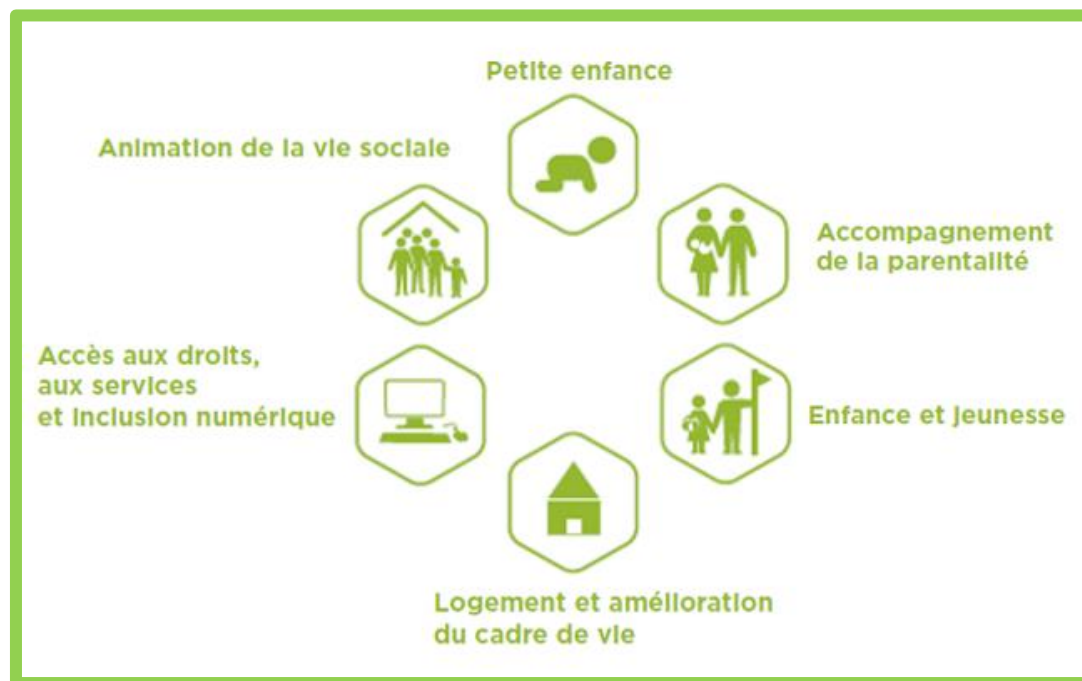
Convention sociale entre la Caf et la/les collectivité(s) sur une durée de 5 ans

C'est une
démarche
partenariale
CAF/Collectivité(s)
autour d'un projet
de territoire

Définir avec la /les
collectivité(s) un
cadre politique de
développement des
territoires

Renforcer
l'efficacité, la
cohérence et la
coordination des
actions/services en
direction des
habitants

Tous les champs
d'intervention de la
Branche Famille
peuvent être
mobilisés



LA CTG, C'EST QUOI ?

FOCUS

CHAMPS D'INTERVENTION DE LA BRANCHE FAMILLE

Quelles actions et pour qui ?

Animation de la vie sociale

- > Développement et pérennisation des centres sociaux et espaces de vie sociale
- > Concertation et participation des habitants à la vie sociale
- > Soutien aux solidarités de proximité dans les quartiers et en milieu rural

Accès aux droits, aux services et Inclusion numérique

- > Partenariats d'accueil Caf
- > Services de proximité, itinérants
- > Espaces France Services
- > Ateliers numériques
- > Accompagnement pour les démarches
- > Travail social

Petite enfance

- > Développement des places d'accueil
- > Rénovation des équipements d'accueil du jeune enfant
- > Adaptation aux besoins des parents et des enfants (horaires atypiques, insertion professionnelle, handicap...)
- > Amélioration de la qualité de l'accueil

Accompagnement de la parentalité

- > Conférences
- > Groupes de parole, lieux d'échanges
- > Lieux d'accueil enfants-parents
- > Activités partagées enfants-parents
- > Aide à domicile
- > Accompagnement à la scolarité

Enfance et Jeunesse

- > Accueils de loisirs
- > Soutien à la scolarité
- > Départ en vacances
- > Actions de prévention éducative
- > Accompagnement des projets jeunes

Logement et amélioration du cadre de vie

- > Actions d'autoréhabilitation accompagnées
- > Amélioration de l'habitat
- > Prévention des expulsions
- > Lutte contre la non-décence des logements



LES OBJECTIFS DE LA DEMARCHE CTG



Construire un projet social de territoire autour d'objectifs communs

Avoir une vision/compréhension partagée et donc plus complète du contexte local et des besoins du territoire via le diagnostic partagé

Avoir des moyens humains, techniques et financiers renforcés et plus facilement mobilisés grâce à un plan d'actions à moyen terme sur cinq ans

Développer une offre de services répondant aux besoins des habitants

BONUS TERRITOIRE – FINANCEMENTS LIES A LA CTG

Les bonus territoire, modalités de financement dans le cadre des CTG :

Compléments d'aide au fonctionnement qui sont complémentaires aux autres prestations de service : EAJE, RPE, ALSH, LAEP, Pilotage.

(Financements inclus dans les conventions d'objectifs et de financements entre la CAF et les structures).

Versement des bonus directement aux gestionnaires des structures.
Versés au même moment que la prestation de service (acompte et solde).

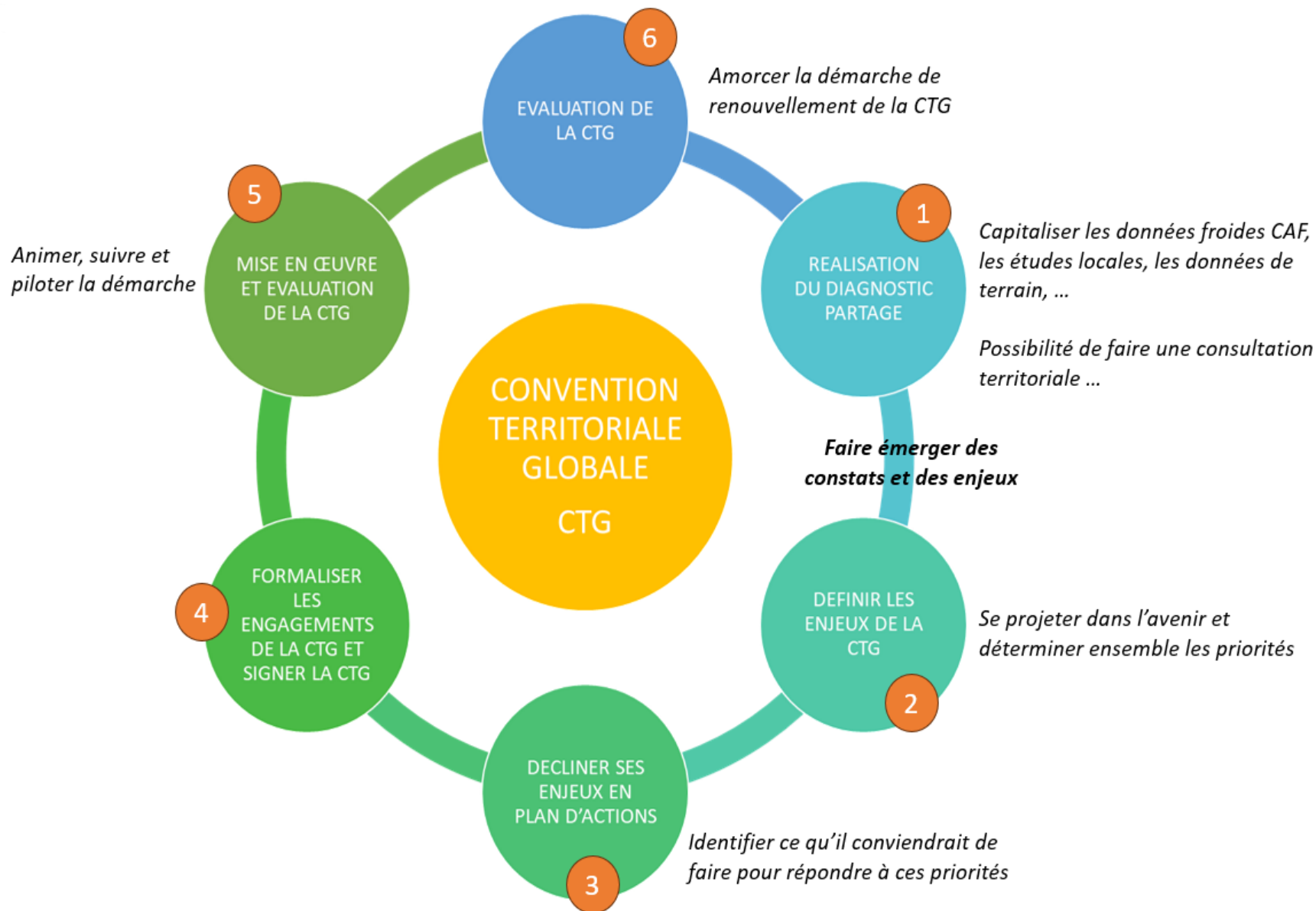
Pour percevoir les bonus territoire, la collectivité doit :

Détenir la compétence,

Signer la CTG,

S'engager à maintenir son soutien financier aux différents équipements malgré le fait dans certains cas que le bonus soit versé directement au gestionnaire de l'équipement.

LES ETAPES CLES DU RENOUVELLEMENT DE LA CTG



LES INSTANCES DE LA DEMARCHE CTG

COMITE DE PILOTAGE

Détermine les orientations stratégiques et valide chaque étape d'élaboration de la démarche

Composition :

Elus signataires de la CTG, représentants de la CAF, chargés de coopération CTG, conseillère territoriale CAF et toutes personnes ressources à ce comité de pilotage à titre consultatif.

Missions :

- Valider les enjeux déterminés sur le territoire et le plan d'actions proposé par le comité technique.
- Signer la CTG.
- Assurer le suivi de la réalisation des objectifs et l'évaluation de la convention.

Fonctionnement :

Le comité de pilotage se réunira à minima 1 fois par an pour assurer le suivi et l'évaluation de la convention, et à chaque fois que cela sera rendu nécessaire.



COMITE TECHNIQUE

Contribue à la construction et au suivi de la CTG, fait le lien entre les instances opérationnelles et les instances de décision

Composition :

Représentants techniques des collectivités : directeurs des services, responsables petite enfance, enfance/jeunesse, accès aux droits, animation de la vie sociale, etc. ..., chargés de coopération CTG, conseillère territoriale Caf et toutes personnes ressources en fonction des thématiques abordées pourront être associées.

Missions du comité technique :

- Elaborer le plan d'actions.
- Définir des moyens et des indicateurs d'évaluation des actions.
- Assurer le suivi des objectifs et du plan d'actions.
- Formaliser les bilans annuels d'évaluation des actions avec la Caf.

Fonctionnement :

Le comité technique se réunira idéalement 1 fois par an, et chaque fois que cela sera rendu nécessaire.

LES INSTANCES DE LA DEMARCHE CTG

COMITE DE PILOTAGE

Détermine les orientations stratégiques et valide chaque étape d'élaboration de la démarche

Composition :

Elus signataires de la CTG, représentants de la CAF, chargés de coopération CTG, conseillère territoriale CAF et toutes personnes ressources à ce comité de pilotage à titre consultatif.

Missions :

- Valider les enjeux déterminés sur le territoire et le plan d'actions proposé par le comité technique.
- Signer la CTG.
- Assurer le suivi de la réalisation des objectifs et l'évaluation de la convention.

Fonctionnement :

Le comité de pilotage se réunira à minima 1 fois par an pour assurer le suivi et l'évaluation de la convention, et à chaque fois que cela sera rendu nécessaire.



COMITE TECHNIQUE

Contribue à la construction et au suivi de la CTG, fait le lien entre les instances opérationnelles et les instances de décision

Composition :

Représentants techniques des collectivités : directeurs des services, responsables petite enfance, enfance/jeunesse, accès aux droits, animation de la vie sociale, etc. ..., chargés de coopération CTG, conseillère territoriale Caf et toutes personnes ressources en fonction des thématiques abordées pourront être associées.

Missions du comité technique :

- Elaborer le plan d'actions.
- Définir des moyens et des indicateurs d'évaluation des actions.
- Assurer le suivi des objectifs et du plan d'actions.
- Formaliser les bilans annuels d'évaluation des actions avec la Caf.

Fonctionnement :

Le comité technique se réunira idéalement 1 fois par an, et chaque fois que cela sera rendu nécessaire.



DIAGNOSTIC PARTAGÉ PHOTOGRAPHIE DU TERRITOIRE

(à travailler ensemble)



CC LA CHATRE STE SEVERE PRESENTATION DU TERRITOIRE

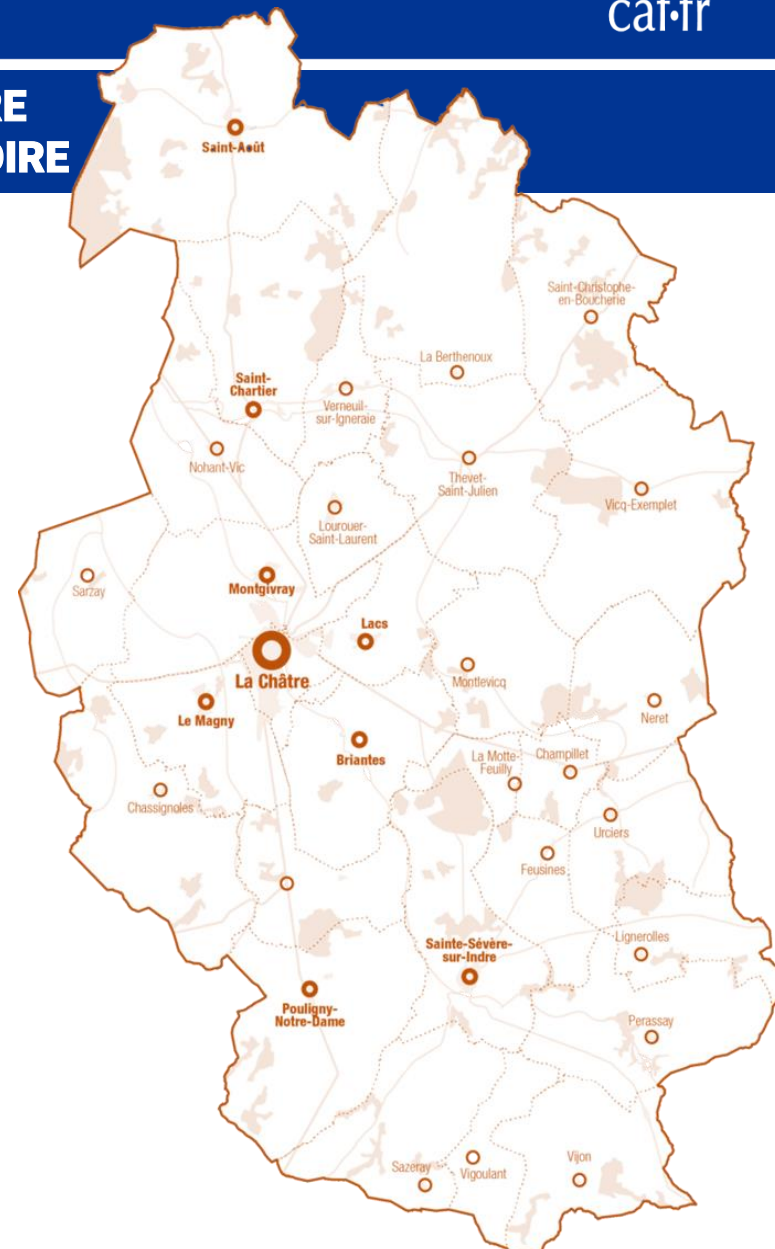
Regroupe **30 communes** et près de **16 000 habitants**.

La CC se situe au sud du département de l'Indre **en zone France Ruralités Revitalisation (ZFRR)**. Elle est limitrophe au département du Cher et de la Creuse.

2 bassins de vie → La Châtre & Sainte Sève sur Indre.

La CC détient la compétence petite enfance.

Chaque commune a conservé la compétence « enfance / jeunesse ».



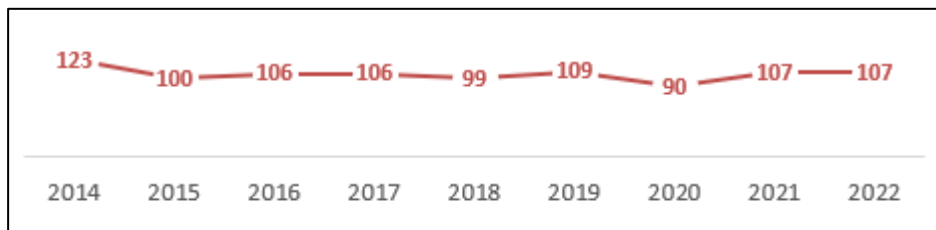
POPULATION MUNICIPALE DU TERRITOIRE

Population municipale 2015 -2021 – CC LCSS :

Territoire	Population municipale 2015	Population municipale 2021	Evolution 2015 -2021
CC LCSS	16 843	16 151	-4,11%
INDRE	224 200	217 228	-3,11%

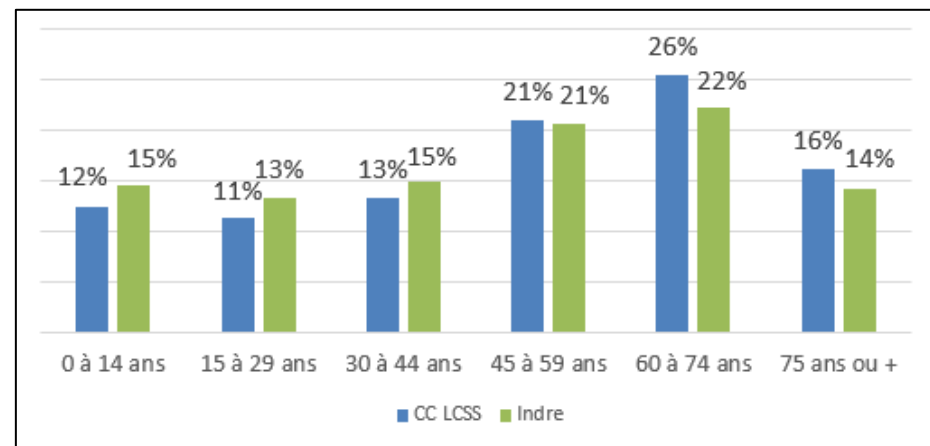
Source : INSEE.

Naissances domiciliées 2014-2022 – CC LCSS :



Source : INSEE.

Population par grandes tranches d'âges 2021 – CC LCSS/Indre :

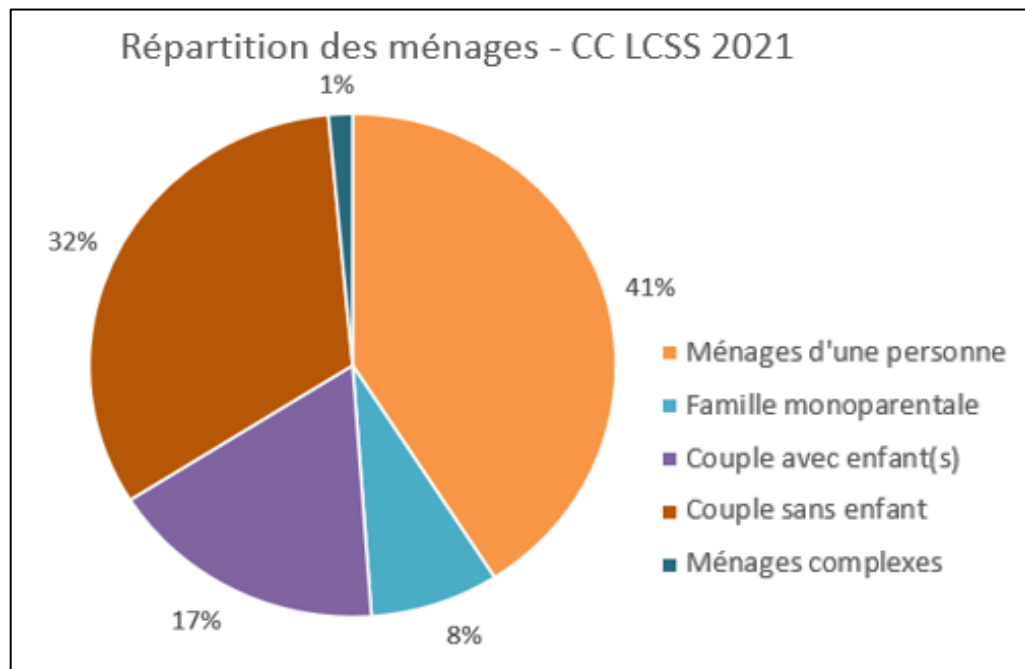


Source : INSEE.

ANALYSE :

- La population de la CC représente 7 % de la population du département.
- Baisse de la population en 6 ans comme sur le reste du département / Baisse des naissances.
- Les 60-74 ans sont les plus représentés suivis des 45-59 ans. Les moins de 30 ans représentent seulement 23 % de la population.
- Vieillessement de la population dû aux départs des jeunes pour faire leurs études, par exemple à Bourges, Limoges ou Tours et qui ne reviennent pas forcément.

POPULATION MUNICIPALE DU TERRITOIRE



Source : INSEE.

**8 059 ménages sur le territoire dont
2 019 familles
(couples avec enfant, monoparents)**

Couples avec enfant(s)	2021	%
Ensemble	1 385	100,0
Famille traditionnelle	1 183	85,4
Famille recomposée	202	14,6

Source : INSEE.

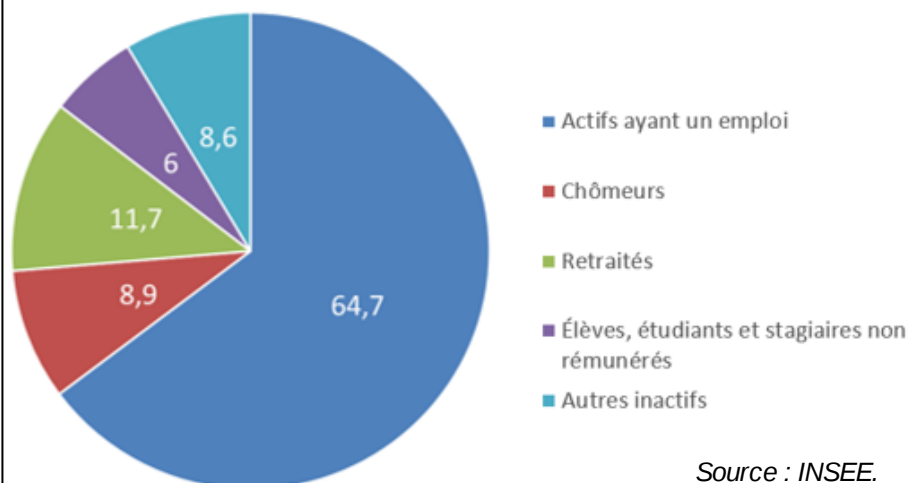
ANALYSE :

- Les ménages d'une seule personne (41%) sont les plus représentés sur le territoire, suivi des couples sans enfant (32%), des couples avec enfant (17%) et des monoparents (8%).
- Parmi les couples avec enfant, 15 % d'entre eux sont des familles recomposées.

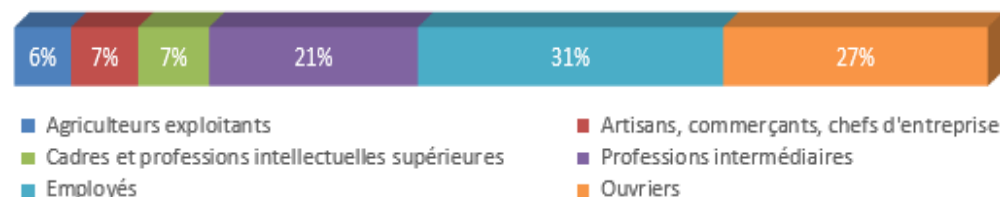
EMPLOI

5 407 actifs ayant un emploi
L'EPCI compte environ 581 entreprises sur son territoire.

Population de 15 à 64 ans par type d'activité
LCSS 2021



Catégorie socioprofessionnelles 15-64 ans 2021 – CC LCSS :



Taux de chômage 15-64 ans 2021 – CC LCSS :

	CC LCSS	INDRE
Nombre de chômeurs	791	10 631
Taux de chômage en %	12,1	11,6
Taux de chômage des 15 à 24 ans	24,1	22,7
Taux de chômage des 25 à 54 ans	10,5	10,4
Taux de chômage des 55 à 64 ans	11,7	9,8

ANALYSE :

- La plupart des habitants ont un emploi (64 %) / Le taux de chômage des 15-64 ans sur la CC est légèrement plus élevé que sur le département malgré un nombre d'entreprises qui reflète une volonté de dynamisme sur le territoire.
- Les secteurs d'activité les plus représentés sont le commerce (environ 302 commerces), transport, service divers, les administrations publiques, enseignement, santé et action sociale suivi de l'agriculture avec des actifs en majorité employés, ouvriers ou professions intermédiaires.
- 85% des entreprises ont entre 0 et 9 salariés. On se rend ainsi compte que cette CC regorge de TPE et de PME.

POPULATION ALLOCATAIRE

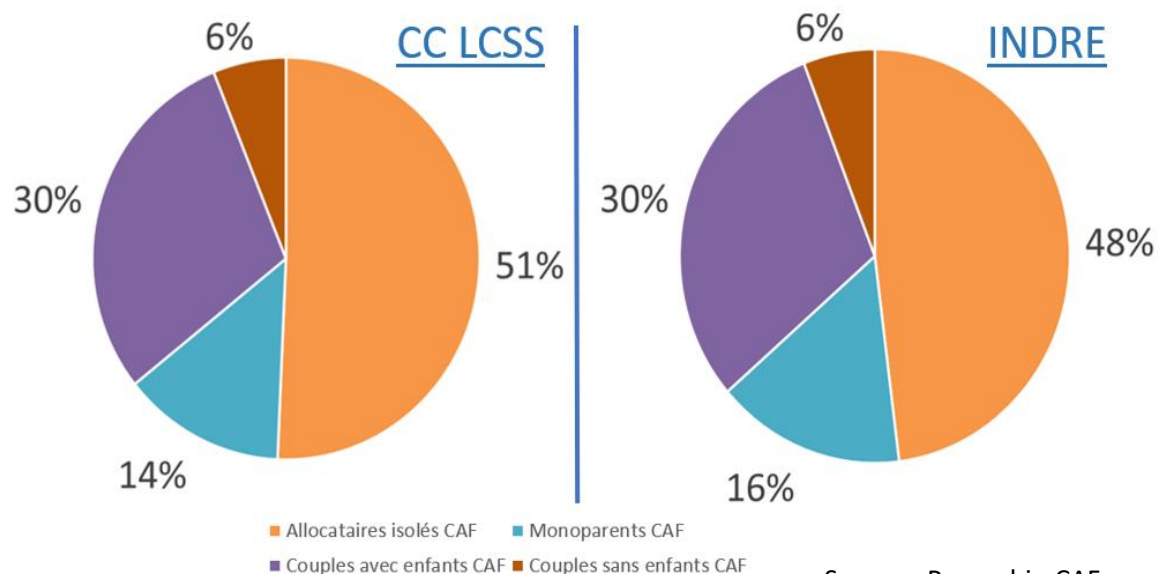
Nombre de personnes couvertes / foyers allocataires CAF

CC LCSS 2021 :

	2019	2020	2021	2022
Nombre de personnes couvertes par la CAF	5 715	5 606	5 504	5 473
Nombre de foyers allocataires CAF	2 605	2 595	2 525	2 554
Population municipale	16 673	16 530	16 365	16 151

Source : Power bi - CAF

1 foyer allocataire = le responsable du dossier percevant au moins une prestation et l'ensemble de ses ayants droit : conjoint, enfant(s) et autre(s) personne(s) à charge.



ANALYSE :

- 34 % de la population du territoire est couverte par la CAF et bénéficie au moins d'une prestation/allocation.
- Les allocataires isolés sont les plus représentés suivis des couples avec enfant et des monoparents.
- 14 % des allocataires sont des monoparents.
- 44 % des allocataires sont des familles avec enfants (couples et monoparents).

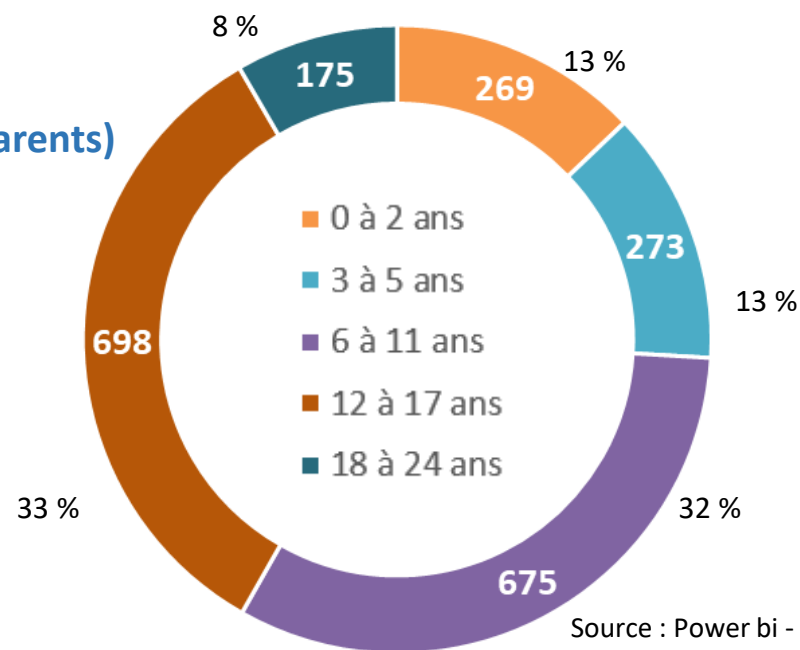
POPULATION ALLOCATAIRE

Répartition des enfants de foyers allocataires par âge de CC LCSS 2021 :

➔ 1 086 familles allocataires avec enfant (couples et monoparents)
soit 44 % de la population allocataire

➔ 2 090 enfants de 0 à 24 ans

Source : Power bi - CAF



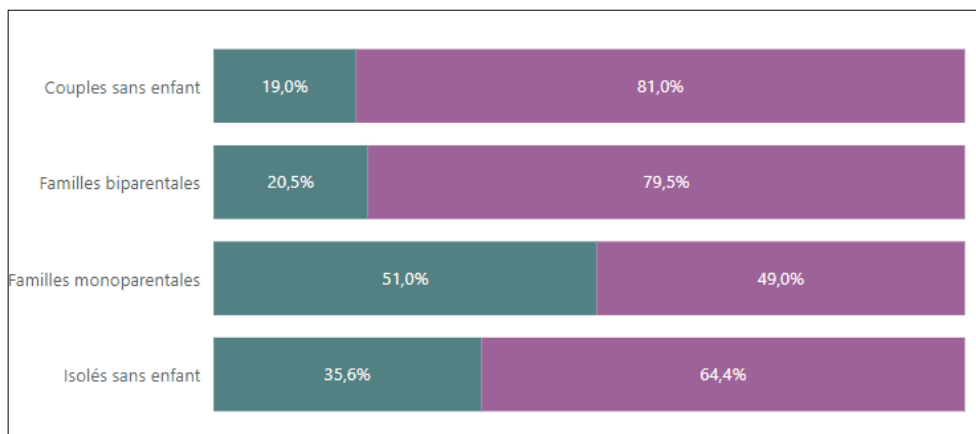
ANALYSE :

- 13 % des enfants ont entre 0 et 2 ans - petite enfance (269 enfants).
- 13 % des enfants ont entre 3 et 5 ans - petite enfance – scolarisés (273 enfants).
- 32 % des enfants ont entre 6 et 11 ans – enfance (675 enfants).
- 33 % des enfants ont entre 12 et 17 ans – adolescence (698 enfants).
- 8 % des enfants ont entre 18 et 24 ans – jeune adulte (175 enfants).

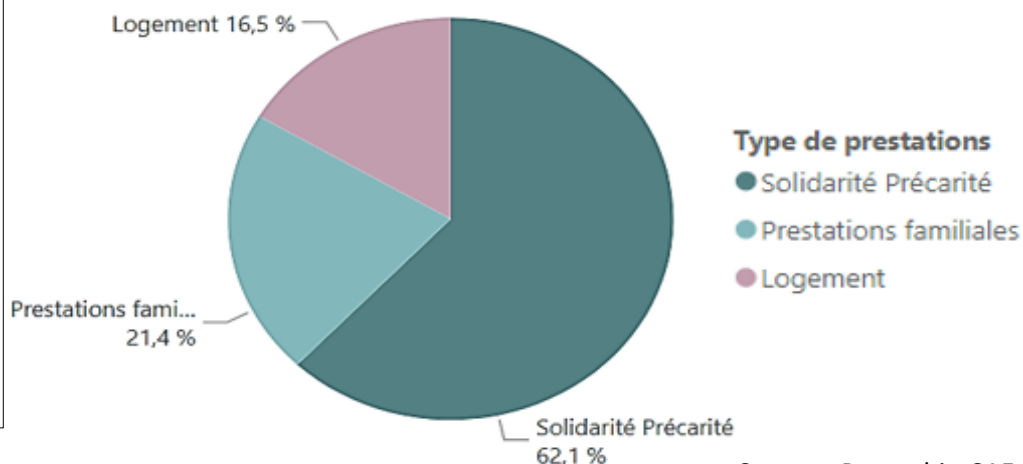
POPULATION ALLOCATAIRE

32 % de foyers allocataires à bas revenus : revenu du ménage inférieur à 1 135 € brut

● Bas revenus ● Non bas revenus



**Répartition des foyers allocataires par types de prestations CAF
CC LCSS 2021 :**



Solidarité Précarité : allocation aux adultes handicapés, Revenu de solidarité active, prime d'activité, allocation de soutien familial, etc ...

Logement : allocations logements (ALF, ALS ou APL).

Prestations familiales : prestation d'accueil du jeune enfant, allocation familiale, complément familial, allocation éducation de l'enfant handicapé, allocation de rentrée scolaire, etc...)

Source : Power bi - CAF

ANALYSE :

- Les prestations les plus mobilisées sont Solidarité/Précarité (62%), Prestations familiales (21%) et Logement (17%).
- La part des familles à bas revenus est importante : 32 % sur la CC, idem que sur le département (33 %).
- Sur la CC, le montant moyen des prestations versées par allocataire est de 449 € par mois. (C'est une moyenne, entre un isolé qui a une prestation et une famille qui a plusieurs prestations).

POIDS FINANCIER DE LA CAF

14 048 592 € versés par la Caf de l'Indre au titre des prestations légales pour les allocataires en 2019
Des allocataires bénéficiaires principalement
des prestations d'entretien familiales, Logement, PPA et RSA

Selon les critères d'éligibilité au règlement intérieur d'action sociale de la CAF de l'Indre et aux différentes aides sociales individuelles proposer, certains allocataires ont pu bénéficier d'aides sociales complémentaires :

Subvention et/ou prêt pour l'équipement ménager, mobilier, et informatique / prime à l'installation des assistantes maternelles / prime naissance / prime naissance multiple / aides pour les vacances, BAFA, aides en cas de décès d'un membre du foyer, ...

429 614 € versés par la Caf de l'Indre sous forme de prestation de service (aide au fonctionnement) à destination des communes et associations pour soutenir les services aux familles (*En 2023*).

307 638 € versés par la Caf de l'Indre via l'appel à projet annuel, sous forme de subvention et/ou de prêt pour accompagner les structures dans leurs projets (*En 2023 et 2024*).

PRESTATIONS DE SERVICE CAF	REEL 2023
<u>PETITE ENFANCE :</u> PSU ET RPE	259 943,43 €
<u>ENFANCE :</u> PERISCOLAIRE ET EXTRASCOLAIRE	60 213,50 €
<u>JEUNESSE :</u> PS JEUNES	26 679,00 €
<u>ANIMATION DE LA VIE SOCIALE :</u> PS EVS	24 655,20 €
<u>LOGEMENT :</u> PS FJT	57 150,19 €
<u>PARENTALITE :</u> PS CLAS	973,34 €
TOTAL	429 614,66 €



**DONT 72 650,16 € DE BONUS TERRITOIRE EN 2023
POUR LES STRUCTURES : EAJE / RPE / ALSH**

**LE MONTANT ANNUEL PREVISIONNEL DES BONUS
TERRITOIRE 2021/2024 EST DE :**

74 418,18 €

(Ce montant peut varier en fonction de l'atteinte ou non des plafonds par les structures).

FINANCEMENTS 2023 PAR L'APPEL A PROJET ANNUEL DE LA CAF DE L'INDRE		
URHAJ Centre-Val de Loire	Accompagnement des Foyers de Jeunes Travailleurs (FJT) de Châteauroux et La Châtre dans la mise en œuvre et l'évaluation des projets socio-éducatifs	3 250,00 €
MJCS La Châtre	Stages artistiques 12/17 ans	2 540,00 €
MJCS La Châtre	Un Parent(hèse)	1 600,00 €
CC La Châtre et Sainte-Sévère	Acquisition de mobilier au bénéfice du Multi-accueil	3 424,00 €
CC La Châtre et Sainte-Sévère	Acquisition de mobilier au bénéfice du Relais Petite Enfance (RPE)	2 423,00 €
SRPI Le Maronnier des Lubins	Achat d'une aire de jeux pour l'Accueil de Loisirs sans hébergement (Alsh) de Vicq-Exempt	2 780,00 €
CC La Châtre	Création d'une micro-crèche sur la commune de Pouligny-Notre-Dame	270 000,00 €
Association L'Exhale	Création d'une caravane itinérante afin de développer le lien social, le partage de savoirs des habitants dans les petites communes du territoire.	1 000,00 €
TOTAL		287 017,00 €
FINANCEMENTS 2024 PAR L'APPEL A PROJET ANNUEL DE LA CAF DE L'INDRE		
CC La Châtre et Sainte-Sévère	Atelier communication animale (RPE)	812,00 €
CC La Châtre et Sainte-Sévère	Projet autour d'un spectacle jeunesse sur les écrans (Bibliothèque)	1 418,00 €
Association L'Exhale	Espace itinérant de partage et de rencontre - Le Transat	7 500,00 €
MJCS	Espace parents du 01/09 au 31/12/2024	7 894,00 €
MJCS	Ordinateur pour l'Espace Parents	375,00 €
MJCS	Stages artistiques 12/17 ans	2 622,00 €
TOTAL		20 621,00 €

ANALYSE PAR THEMATIQUES :

Offre de services présente sur le territoire, les besoins, ...

Petite enfance

Animation de la vie sociale



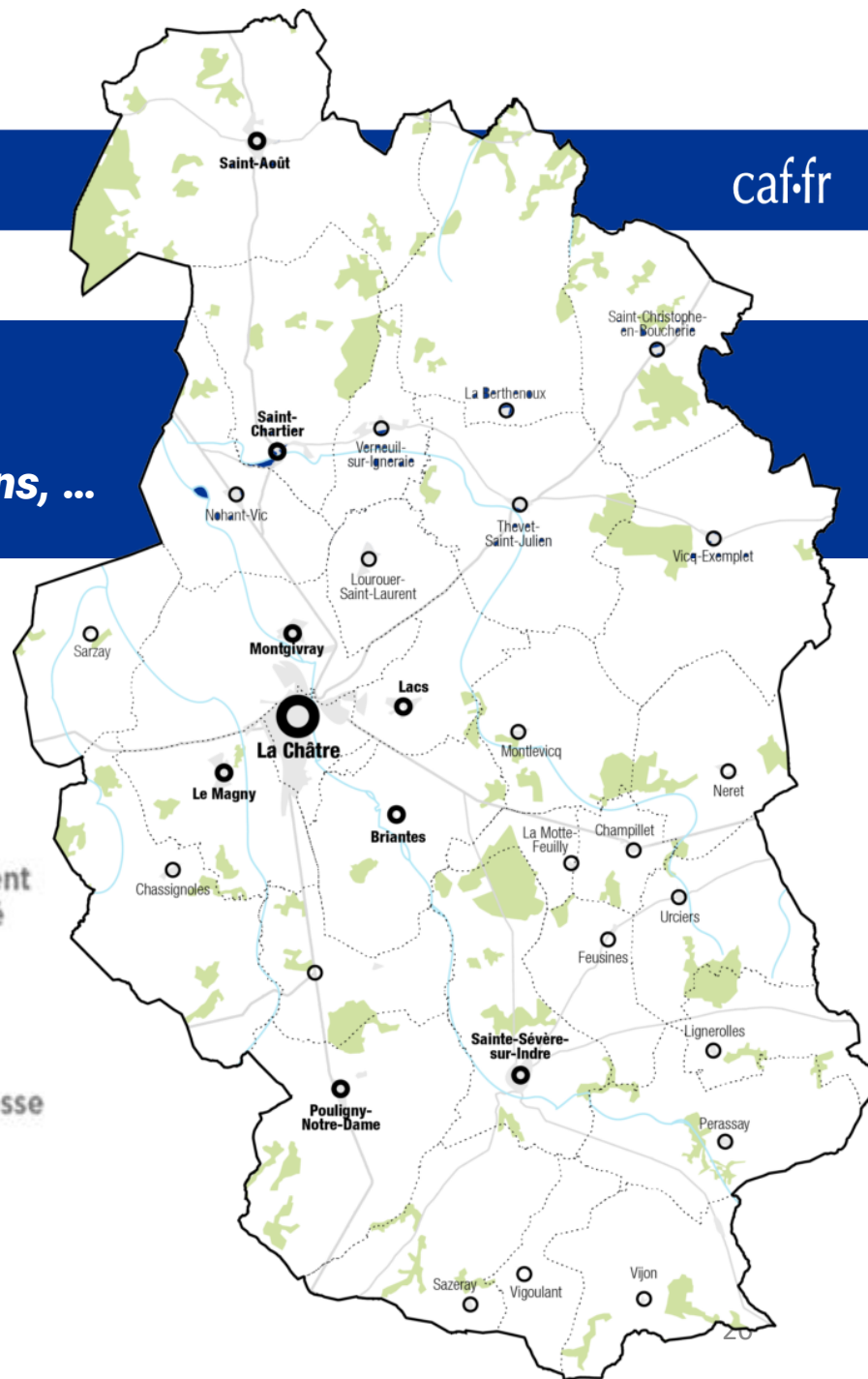
Accompagnement
de la parentalité



Accès aux droits,
aux services
et inclusion numérique



Enfance et Jeunesse



PETITE ENFANCE – LE PUBLIC

→ COMPÉTENCE COMMUNAUTAIRE

FOCUS ENFANTS DE – 3 ANS

310 enfants de moins de 3 ans (Caf/Msa)

287 familles avec enfants de – 3 ans dont 21 % de monoparents

27 % des – 3 ans vivent dans une famille à bas revenus

57 % des parents d'enfants de - 3 ans sont actifs (en situation d'emploi).



FOCUS ENFANTS DE – 6 ANS

622 enfants de moins de 6 ans (Caf/Msa)

**312 de ces enfants sont scolarisés
école obligatoire à partir de 3 ans soit 50 %**

484 familles avec enfants de – 6 ans dont 23 % de monoparents

30 % des – 6 ans vivent dans une famille à bas revenu

6 de ces enfants ont été bénéficiaires de l'AEEH

59 % des parents d'enfants de - 6 ans sont actifs (en situation d'emploi).



11 ECOLES MATERNELLES OU PRIMAIRES A LA RENTREE 2022 :

Ecole primaire = maternelle + élémentaire

340 ELEVES DE LA PETITE A LA GRANDE SECTION EN 2022/2023

FEUSINES / LA BERTHENOUX / LA CHATRE / LA
CHATRE / LACS / LE MAGNY / NOHANT-VIC /
MONTGIVRAY / POULIGNY-NOTRE-DAME / SAINT-
AOUT / SAINTE-SEVERE-SUR-INDRE

3 RPI :

- RPI Chassignolles - Le Magny
- RPI Les Champis : Saint-Chartier / Nohant-Vic / Verneuil sur Ignieriaie / Lourouer St Laurent
- RPI Le Marronnier des Lubins : La Berthenoux, Saint-Christophe-en-Boucherie, Thevet-saint-Julien et Vicq-Exmplet.

Source : data.education.gouv.fr

LA PETITE ENFANCE – L'OFFRE

→ COMPÉTENCE COMMUNAUTAIRE

Le taux de couverture en mode d'accueil de la CC LCSS : 49 % en 2022 contre 60 % en 2021 (Département : 67 % en 2022 contre 63 % en 2021)

Ratio ente le nombre d'enfants de – 3 ans du territoire et l'offre d'accueil individuelle et collective du territoire.

C'est l'indicateur central et prioritaire pour définir si un projet est opportun ou non

→ ACCUEIL INDIVIDUEL :

Au 31/12/2023, 57 assistants maternels agréés avec une capacité théorique d'accueil de 215 places.

5 nouveaux agréments en 2023 et 2 en 2024.

1 MAM sur le territoire : Ste Sévère sur Indre depuis le décembre 2023.

40 % des Asmats ont plus de 55 ans.

Environ 127 enfants de – 3 ans (21 % des enfants du territoire) ont été gardés par un asmats en 2022.

Environ 203 enfants de – 6 ans (33 % des enfants du territoire) ont été gardés par un asmats en 2022.

Constat global et du département d'une perte d'attractivité du métier.

Une campagne départementale CAF/PMI a été effectuée de janvier à mars 2024 pour promouvoir le métier.

Pour accompagner ces professionnels :

1 Relais Petite Enfance à l'échelle de la CC sur 1 ETP.

Implantation principale à La Châtre et une itinérance tous les 15 jours à St Sévère sur Indre depuis 2023

ACCUEIL COLLECTIF :

Crèche intercommunale à La Châtre :

- Pour l'accueil occasionnel, régulier et d'urgence
- 24 places modulées de 7h30 à 18h30
- 55 enfants inscrits de 0 à 6 ans en 2023, 52 enfants inscrits en 2024.
- Pas d'enfants en cours de détection ou en situation de handicap accueillis en 2023
- Taux de fréquentation : 65 %
- Liste d'attente : Assez chargée chaque année.
- Commission d'attribution des places

Micro-crèche intercommunale en construction à Pouigny Notre Dame

- Pour l'accueil occasionnel, régulier et d'urgence
- 12 places
- Commission d'attribution des places
- Ouverture en janvier 2026

FOCUS AUTORITE ORGANISATRICE

01/01/2025 → Les collectivités ayant la compétence petite enfance deviennent Autorité Organisatrice de l'accueil du jeune enfant, à ce titre, elles ont les compétences suivantes à mettre en œuvre :

1. Recenser les besoins des enfants âgés de moins de trois ans et de leurs familles en matière de services aux familles disponibles sur le territoire.
 2. Informer et accompagner les familles ayant un ou plusieurs enfants âgés de moins de trois ans ainsi que les futurs parents (Pour collectivité détenant la compétence petite enfance et ayant plus de 3 500 habitants).
 3. Planifier, au vu du recensement des besoins, le développement des modes d'accueil.
 4. Soutenir la qualité des modes d'accueil (Pour collectivité détenant la compétence petite enfance et ayant plus de 3 500 habitants).
- Pour les collectivités de plus de 10 000 habitants, en lien avec la compétence n°3 : Elles doivent mettre en œuvre un schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant.
 - Pour les collectivités de plus de 10 000 habitants, en lien avec les compétences n°2 et 4 : Elles doivent mettre en place un relais petite enfance.

CC La Châtre Ste Sévère :
16 151 habitants (Insee 2021)

CONSTATS PETITE ENFANCE

→ COMPÉTENCE COMMUNAUTAIRE

ATOUTS	FAIBLESSES
• 2 accueils collectifs sur le territoire : Multi-accueil 24 places et Micro-crèche de 12 places (ouverture en janvier 2026). • Commission d'attribution de places pour garantir l'équité auprès des parents. • 1 RPE sur 1 ETP avec une itinérance.	• 40 % des Asmats du territoire ont plus de 55 ans. • Liste d'attente qui s'allonge chaque année au Multi-Accueil. • Taux d'occupation du MA satisfaisant (65 %) mais pouvant peut-être, être amélioré. • Pas d'offre sur les horaires atypiques : salariés de l'hôpital de La Châtre et de la Clinique de Ste Sévère. • Pas d'offre pour les parents en insertion professionnelle ou sociale (type crèche avip). • 23 % de monoparents chez les -6 ans avec des enjeux liés à cette catégorie de famille sur les besoins éventuels de garde en horaires atypiques, d'insertion, les questions de soutien à la parentalité, d'isolement et de ressources.
OPPORTUNITES	MENACES
• Loi du 18/12/2023 pour le plein emploi qui introduit la notion d'autorité organisatrice (AO) de l'accueil du jeune enfant au 01/01/2025 : Les collectivités ayant la compétence petite enfance deviennent Autorité Organisatrice de l'accueil du jeune enfant, à ce titre, elles ont jusqu'à 6 compétences obligatoires à mettre en œuvre = Stratégie de déploiement de l'offre petite enfance et veille obligatoires.	• Forte baisse du taux d'accueil du jeune enfant 0-3 ans entre 2021 et 2022 , ce qui signifie qu'il n'y a pas assez de places d'accueil par rapport au nombre d'enfants sur le territoire. • Offre d'accueil individuelle qui va devenir insuffisante à moyen terme. • Perte d'attractivité du métier d'Asmat.

ENJEUX PETITE ENFANCE :

Consolider l'offre d'accueil du jeune enfant collective et individuelle existante et l'adapter en fonction des besoins du territoire.

L'ENFANCE

→ COMPÉTENCE COMMUNALE

948 enfants 3 à 11 ans de familles allocataires de la Caf sur la CC en 2021 :

273 enfants Caf de 3 à 5 ans et 675 enfants Caf de 6 à 11 ans

32 % de ces enfants vivent dans une famille à bas revenus.

Une offre périscolaire matin et soir :

Le Magny, Montgivray, Sainte Sévère sur Indre,
Vicq Exemptlet.

Une offre périscolaire mercredi :

Le Magny, Sainte Sévère sur Indre, Vicq Exemptlet.

Une offre extrascolaire :

Le Magny, Montgivray, La Châtre (depuis 2022),
Sainte Sévère sur Indre, Vicq Exemptlet.

Ces accueils sont gérés par des collectivités
(commune ou RPI) ou bien par un tiers comme les
associations locales Familles Rurales

Plusieurs autres accueils périscolaires existent
sur le territoire. Ils ne sont pas déclarés auprès de
la SDJES et ne bénéficient donc pas de
financement de la Caf.



18 ECOLES PRIMAIRES OU ELEMENTAIRES A LA RENTREE 2022 : Ecole primaire = maternelle + élémentaire

618 ELEVES DU CP AU CM2 EN 2022/2023

BRIANTES / CHASSIGNOLLES / FEUSINES / LA
CHATRE / LOUROUER-SAINT-LAURENT /
PERASSAY / SAINT-CHARTIER / SAINT-
CHRISTOPHE-EN-BOUCHERIE / THEVET-SAINT-
JULIEN / VERNEUIL-SUR-IGNERAIE / LACS / LE
MAGNY / MONTGIVRAY / POULIGNY-NOTRE-
DAME / SAINT-AOUT /
SAINTE-SEVERE-SUR-INDRE

4 RPI :

- RPI Chassignolles - Le Magny
- RPI Les Champis
- RPI Le Marronnier des Lubins
- RPI Montbrilacs

Source : data.education.gouv.fr

Pas de PEDT –(Projet Educatif de Territoire) sur le territoire :

Qu'est ce que le PEDT ?

Outil qui permet aux collectivités
volontaires de mobiliser toutes les
ressources d'un territoire afin de de
proposer à chaque enfant un parcours
éducatif cohérent et de qualité avant,
pendant et après l'école, organisant ainsi,
dans le respect des compétences de chacun,
la complémentarité des temps éducatifs et
la continuité éducative entre les projets des
écoles et les activités proposées aux enfants
en dehors du temps scolaire.

ENFANCE

→ COMPÉTENCE COMMUNALE

ATOUTS	FAIBLESSES
• Une offre d'accueils de loisirs pour les 3/11 ans bien répartie sur l'ensemble du territoire (périscolaire et extrascolaire).	• Pas d'offre différenciée entre pour les 3/6 ans. • Pas d'offre périscolaire sur la commune de La Châtre, cependant les demandes sont orientées vers l'ALSH du Magny. • Quelques accueils de loisirs non déclarés auprès de la SDJES et ne bénéficiant donc pas de financements Caf. • Pas de cohérence territoriale sur l'accueil des enfants en ALSH car la compétence est communale et qu'il n'y a pas de PEDT à l'échelle de l'ensemble des communes qui gèrent ou délèguent un ALSH. • Pas de PEDT sur le territoire afin de coordonner les actions et le maillage territorial entre chaque acteur éducatif de la petite enfance /enfance jeunesse afin de respecter au mieux le rythme de l'enfant.
OPPORTUNITES	MENACES
• La CTG permet un financement au fonctionnement complémentaire pour les ALSH déclarés auprès de la SDJES et bénéficiant de la prestation de service ALSH CAF : Nouveau équipement ou ALSH non déclaré qui serait déclaré SDJES.	/

ENJEUX ENFANCE :

Consolider et développer l'offre d'accueil enfance (3/11 ans) existante en fonction des besoins du territoire.

JEUNESSE

→ COMPÉTENCE COMMUNALE

873 enfants et ados et jeunes adultes de 12 à 24 ans de familles allocataires de la Caf sur la CC en 2021 :

698 adolescents de 12 à 17 ans et 175 jeunes adultes de 18 à 24 ans

25 % des 12/17 ans vivent dans une famille à bas revenus.

2 COLLEGES

553 ELEVES : 6^{ème} à la 3^{ème}
LA CHATRE / SAINTE-SEVERE-
SUR-INDRE

1 LYCEE

315 ELEVES : 2nde à terminale
générale
165 ELEVES : BAC PRO, CAP
LA CHATRE

AUTRES FORMATIONS :

FOREPABE – Formation sur les métiers de la pierre et sur la restauration du patrimoine architectural.

Offre ados pour les 12/17 ans :

Pas d'accueil ados sur le territoire cependant :



- Depuis 2020, la MJCS de La Châtre propose une offre en direction des adolescents via la PS Jeunes.
 - Accompagnement de projets pensés par les ados de l'idée aux projets.
 - Possibilité d'accompagner les jeunes de 12 à 25 ans avec une priorité pour les 12/17 ans.
 - 2 Promeneurs du Net labélisés : professionnels qui créent, maintiennent le lien, écoutent, conseillent et soutiennent les jeunes sur Internet.

A part de son agrément PS Jeunes, la MJCS propose tout au long de l'année, une offre d'activité variée aux jeunes : séjours, stages sur diverses activités artistiques et culturelles (danse, jonglage, art plastique, DJ, Fablab robotique,, musique, festival, etc ...).

- **La MJCS porte aussi un Point Information Jeunesse :** accueil libre, anonyme et de qualité, où les jeunes peuvent trouver des informations diversifiées telles que l'orientation scolaire et professionnelle, l'emploi, la vie quotidienne, des expériences à l'étranger, de la prévention, etc...L'animatrice jeunesse est présente pour aider, écouter, accompagner et conseiller les jeunes dans leurs démarches (Ateliers de sensibilisation : (vrai du faux, Des-inbox, discriminations, ...), permanences d'informations : (collège, lycée, manifestations, forums, ...).
- **Depuis 2024, Familles Rurales Le Magny,** organise durant l'été, 2 journées à destination des ados du territoire : impression 3D, escape game, rétrogaming, etc avec l'animateur jeunesse de la Fédération Familles Rurales, 14 jeunes ont participé à ces journées.
- **AFR Vicq-Exempt** : Un groupe de jeunes se réunit en autonomie pour créer des événements sur sa commune et se retrouver pour échanger. Les jeunes disposent d'un local qu'ils gèrent en autonomie.

Un axe dédié aux jeunes dans le Programme européen LEADER 23-27 piloté par le Groupe d'Action Local du Pays de La Châtre : « Favoriser et soutenir des initiatives ou projets portés par et pour les jeunes »

Avec plusieurs actions dont 2 en lien avec les champs de compétence de la Branche Famille :

- Soutenir les initiatives portées par les jeunes
- Encourager les collectivités à créer des espaces, infrastructures et équipements destinées aux jeunes

Résidence Habitant Jeunes Pasteur géré par l'Urhaj à La Châtre :

- Mise à disposition des jeunes d'un logement adapté à leurs besoins, ainsi que des moyens qui permettent, directement ou indirectement, de favoriser leur promotion individuelle et leur insertion dans la vie sociale.
- Résidence ouverte à toute personne âgée de 16 à 30 ans en situation de travail, d'apprentissage ou de formation. Elle est également ouverte aux élèves de l'enseignement technique et aux étudiants.
- 40 logements du T1 au T3, une offre de 58 lits (Taux d'occupation : 90 %).
- Espaces collectifs et services aux résidents : Espace cafétéria avec télévision, canapé, et un coin cuisine avec plaques, four, micro-ondes..., bibliothèque équipée de postes informatiques, salle de sport équipée, salle de télévision, laverie comprenant un lave-linge et un sèche-linge, parking, connexion WIFI dans le logement.
- 2 Promeneurs du net.

En 2023 :

- 85 jeunes ont été accueillis au sein du FJT : 24% de femmes et 61 % d'hommes.
- Durée moyenne de séjour au sein du FJT : 379 jours
- Statuts socioprofessionnels : 27 % d'apprentis, 23 % de stagiaires, 19 % de CDD / CDI / Intérim, 19 % de demandeurs d'emploi, 12 % de lycéens.

JEUNESSE

→ COMPÉTENCE COMMUNALE

ATOUTS	FAIBLESSES
• Une offre ados (12/17 ans) portée par la MJCS avec des interventions dans les établissements scolaires pour capter les jeunes sur de l'accompagnement de projets de jeunes. • Quelques actions en direction des ados par l'ALSH Le Magny. • Une offre ados avec de la proposition d'activités sur la MJCS et l'ALSH le Magny. • Un groupe de jeunes proposant des activités sur la commune de Vicq Exempt. Groupe qui fonctionne en total autonomie avec un accompagnement ponctuel de l'animateur jeunesse de la Fédération Familles Rurales. • 4 promeneurs du net labélisés pour conseiller et maintenir le lien sur Internet = 2 MJCS. Et 2 FJT. • Un Point Information Jeunesse à la MJCS pour renseigner les jeunes de manière anonyme sur tous les sujets. • Résidence Pasteur Habitat Jeunes présente sur le territoire (FJT). • Une coordination des acteurs entre eux sur leurs offres auprès des ados.	• Une offre portée exclusivement par des structures associatives et qui fonctionne donc avec une majorité de bénévoles = Fonctionnement qui peut être fragile. • Un public de jeune qui peut être difficile à capter notamment les jeunes qui ne sont pas habitués à fréquenter les structures. • La mobilité, pour les jeunes qui n'habitent pas dans les communes où se trouvent les structures.
OPPORTUNITES	MENACES
• Axe dédié aux jeunes dans le Programme européen LEADER 23-27 piloté par le Groupe d'Action Local du Pays de La Châtre : « Favoriser et soutenir des initiatives ou projets portés par et pour les jeunes »	

ENJEUX JEUNESSE :

Consolider et développer l'offre jeunesse (12/17 ans) existante en fonction des besoins du territoire.

L'INCLUSION

Associations / Structures / Dispositifs présents sur le territoire :

Association Des Ronds des Carrés – La Châtre : Créée par 3 familles d'enfants atypiques, conscientes et confrontées aux difficultés de trouver un accompagnement personnalisé et adapté aux besoins des enfants porteurs d'handicap.

- Permettre aux personnes atypiques, de tous âges et tous handicaps, de trouver l'accompagnement qui leur manque pour continuer à progresser et acquérir le maximum d'autonomie.
- Accompagner, informer, former et aider à l'orientation des aidants et des familles (grands-parents, fratries, conjoint, enfants, oncles et tantes...) mais également des professionnels intervenants auprès des personnes atypiques (médical, para-médical, médico-social, éducation nationale, petite enfance...).
- Créer un lieu inclusif pour partager et apprendre à vivre ensemble.
- Proposer des activités qui pourront convenir aux personnes atypiques mais également à tous. Comme par exemple, la méthode Feldenkrais, qui convient pour les maux du quotidien mais également pour les personnes âgées, les danseurs, chanteurs et sportifs,...

Le Pôle Ressources Handicap 36 : Dispositif départemental créé et soutenu par la Caf de l'Indre et porté par l'ADPEP 36. Il a été inauguré en décembre 2021 avec pour objectif de faciliter l'inclusion des enfants de la naissance à 11 ans en situation de handicap dans les structures de droit commun de la petite enfance et de l'enfance.

- Pour les familles : informer et accompagner, orienter et faciliter la prise de contact avec les professionnels, et les structures d'accueil.
- Pour les professionnels : accompagner les professionnels à l'élaboration de Projet personnalisé d'accueil du jeune Enfant, soutenir les professionnels dans leur projet d'accueil inclusif, mettre à disposition des outils pédagogiques, sensibiliser les professionnels à la question du handicap.
- Pour les partenaires : animer le réseau des acteurs en lien avec l'inclusion et le handicap, favoriser l'interconnaissance des acteurs

Le PRH peut donc intervenir, directement auprès des familles mais aussi auprès des équipes dans les structures d'accueil et auprès des assistants maternels.

INCLUSION

Quelques actions concernant l'inclusion des enfants en situation de handicap ont été réalisées sur le territoire :

- Ateliers avec les asmats en présence du PRH 36.
- Accompagnement de l'équipe de l'ALSH du Magny par le PRH 36.
- Quelques structures ont accueilli des enfants en situation de handicap comme l'ALSH Le Magny qui a accueilli en 2024, 3 enfants.
- Le PRH est connu de quelques structures, cependant un renforcement de sa communication reste à effectuer sur l'ensemble des structures enfance jeunesse du territoire.
- Stages, formations, temps collectifs, conférences organisées par l'association des ronds dans des carrés (méthode Feldenkrais, Tomatis, Réflexes archaïques, Feuerstein, langues des signes, ...).

ATOUTS	FAIBLESSES
• Un Pôle Ressource Handicap Départemental à disposition des parents, des structures de droits communs et des assistants maternels pour accompagner les projets d'accueil d'enfant en situation de handicap. • L'association « Des Ronds dans des Carrés » qui réalise des actions auprès de personnes atypiques, de tous âges et tous handicaps et de leurs familles plutôt à visées thérapeutiques ou de bien être : méthode Feldenkrais, Tomatis, Réflexes archaïques, Feuerstein, ...).	• Des équipes parfois en besoin de formation. • Des structures ayant besoin de matériel spécifique. • Une méconnaissance du service par certaines structures.
OPPORTUNITES	MENACES
/	/

ENJEUX INCLUSION :

**Favoriser
l'inclusion des
enfants en
situation de
handicap dans les
structures de
droit commun et
accompagner les
parents**

ANIMATION DE LA VIE SOCIALE

- Un nombre d'associations (sportives, culturelles, sociales...) participent à l'animation du territoire et contribuent à un dynamisme local.
- La MJCS implantée à La Châtre, bénéficie du label « espace de vie sociale » délivré par la Caf depuis 2015 : *développer, impulser, favoriser et accompagner les initiatives individuelles et collectives / développer les actions autour de publics spécifiques famille, les personnes isolées, ...) / favoriser les liens intergénérationnels, la lutte contre l'isolement / lieu ressources pour les habitants du territoire concernant de l'information, de l'accès au numérique, ... / permettre à tous l'accès aux activités de loisirs, supports de lien social et d'épanouissement / utiliser l'action culturelle comme outil d'animation de la vie sociale.*

Elle intervient dans différents champs d'action : l'accès aux activités de loisirs, culturelles, artistiques et sportives, l'information et la prévention des jeunes, l'accès au numérique via l'espace public numérique et l'espace de fabrication numérique, le développement des liens sociaux via l'accompagnement de projet individuel et collectif répondant aux besoins des habitants du territoire, le soutien à la fonction parentale.

En 2023, la MJCS est une structure reconnue par les habitants de la CDC. Aujourd'hui, 1 habitant sur 20 est adhérent à la MJCS et 1 sur 10 est utilisateur direct. 723 adhérents en 2023 et 617 usagers. Pour mener à bien ses actions, la MJCS s'appuie sur une équipe de 8 salariés et une équipe de bénévoles.

- Une association l'Exhale, souhaite être labellisée « espace de vie sociale » par la Caf. Cette association intervient de façon itinérante dans les bourgs des petites communes de la CC pour créer du lien entre les habitants.
- Les associations locales Familles Rurales

Rappel Espaces de vie sociale :

Lieux de proximité qui développent des actions collectives permettant le renforcement des liens sociaux et familiaux et les solidarités de voisinage et la coordination des initiatives favorisant la vie collective et la prise de responsabilité des usagers : accompagner les initiatives et projets des habitants / proposer des activités ouvertes à tous et notamment aux familles et enfants, développer le lien intergénérationnel, soutenir la fonction parentale, proposer une offre de services utile à la population (accès aux multimédia, accompagnement administratif, bibliothèque, etc ...), échanges de savoir, organisation d'événements fédérateurs, ...

ANIMATION DE LA VIE SOCIALE

ATOUTS	FAIBLESSES
• Un nombre d'associations importants sur le territoire (sportives, culturelles, sociales...) • Les associations locales Familles Rurales	• Forte proportion de personne isolées sur le territoire (veiller au maintien du lien social). • Accessibilité / mobilité
OPPORTUNITES	MENACES
• La MJCS implantée à La Châtre avec un rayonnement intercommunal, labellisée « espace de vie sociale » par la Caf depuis 2015 : acteur de l'animation de la vie social important sur le territoire notamment sur accompagnement de projet d'habitant, la lutte contre l'isolement, le développement des liens intergénérationnel et l'accès pour tous aux activités de loisir. • Une association l'Exhale, souhaite être labellisée « espace de vie sociale » par la Caf. Cette association intervient de façon itinérante dans les bourgs des petites communes de la CC pour créer du lien entre les habitants.	

ENJEUX ANIMATION DE LA VIE SOCIALE :

Favoriser, développer du lien social et veiller à la complémentarité des acteurs de la vie sociale sur le territoire.

LA PARENTALITE

Un territoire familial :



745 couples



341 monoparents

- Une majorité de personnes isolées que cela soit à l'échelle de la population totale ou de la population allocataire de la Caf.
- 14 % des monoparents de la CC sont allocataires de la Caf de l'Indre avec des enjeux liés à cette catégorie de famille sur les besoins éventuels de garde en horaires atypiques, d'insertion, les questions de soutien à la parentalité, d'isolement et de ressources.

L'OFFRE :

- Depuis 2016, il existe un projet CLAS porté par familles Rurale sur La Châtre avec l'école de Eugène Delacroix, le Collège et d'autres écoles environnantes.
Le Contrat local d'accompagnement à la scolarité : Contribue à soutenir les enfants et les jeunes, depuis l'école élémentaire jusqu'au lycée, dans leur travail personnel scolaire. Il s'agit de mettre en place pour les enfants des actions d'aide aux devoirs, d'apports méthodologiques, d'activités culturelles... dans lesquelles les écoles et les familles sont associées.
- Un espace parents labellisé CAF et porté par la MJCS s'est développé à compter du 01/09/2024 avec une animatrice dédiée.
- Le CPTS Boischaut Sud a développé sur l'année 2024, l'organisation d'ateliers en lien avec les 1000 premiers jours sur le Pays de La Châtre dont 23 ateliers sur La Châtre.
- La bibliothèque de la CC a organisé un spectacle à destination des enfants et des parents sur la thématique des écrans en 2024.

PROJET A VENIR :

Un projet de Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP) porté par la MJCS.

LA PARENTALITE

ATOUTS	FAIBLESSES
• Un Contrat Local d'accompagnement à la scolarité sur La Châtre porté depuis plusieurs années par Familles Rurales La Châtre : lien enfants, parents, écoles. • L'opération « Familles et écrans », sensibilisation et prévention à l'utilisation des écrans initiée par la Circonscription d'action sociale et le Département de l'Indre du 15 au 27 avril 2024 avec différentes actions auprès des enfants, des jeunes et des familles par plusieurs partenaires du territoire : Circonscription d'action sociale, MJCS, bibliothèque de la CDC, Foyer jeunes travailleurs, Relais Petite Enfance, Etablissements scolaires, ... (expositions, conférences, cfé des parents, sélection de livres jeunesse et adulte, spectacles jeune public et enfants, défis sans écran, activités alternatives aux écrans, temps de prévention, temps d'échanges, etc ...).	• 14 % de monoparents sur la CC avec des enjeux liés à cette catégorie de famille sur des questions de soutien à la parentalité, d'isolement et de ressources. • <u>Pas de structure type Lieu d'accueil Enfant Parent, premier lieu de socialisation pour les enfants, il prépare à la séparation avec ses parents, à la vie en collectif :</u> <i>Lieu gratuit destiné à accueillir les enfants de 0-6 ans accompagnés de leur parent ou d'un adulte référent (grands-parents, etc.).</i> <i>Lieu convivial de jeux pour les enfants et d'échanges pour les parents, futurs parents ou adultes référents de manière anonyme.</i> <i>Lieu qui vise à favoriser et à conforter la relation entre les enfants et les parents, à prévenir l'isolement du ou des parents et à optimiser le bien-être et l'épanouissement de l'enfant et de ses parents.</i>
OPPORTUNITES	MENACES
• Ouverture d'un espace parents au 01/09/2024 porté par la MJCS avec une animatrice dédiée pour répondre aux questions des parents de 0 à 18 ans. • Le CPTS Boischaut Sud a organisé sur 2024 des ateliers parentalité de la grossesse aux premiers pas de l'enfant en lien avec les 1000 premiers jours sur le Pays de La Châtre : 23 ateliers sur l'année 2024. • Un projet de Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP) porté par la MJCS.	

ENJEUX PARENTALITE :

Accompagner les parents et développer des actions/dispositifs de soutien à la fonction parentale.

ACCES AUX DROITS / NUMERIQUE / MOBILITE / LOGEMENT

Maison France Services – La Châtre : 3 834 personnes accueillies en 2023, pour des informations sur les impôts, CPAM, retraite, CAF, immatriculation, assistance pour des démarches en ligne, ...

Permanence CAF (CCAS) – La Châtre – Lundi matin sur rdv : 01/2024 à 10/2024 inclus : 368 personnes accueillies

CCAS - La Châtre

Maison des services au public – Ste Sévère sur Indre : Gestion par La Poste

Ruralinette (labellisée Maison France Services) - St Août / Vicq-Exemptet

Espace Public Numérique : MJCS La Châtre

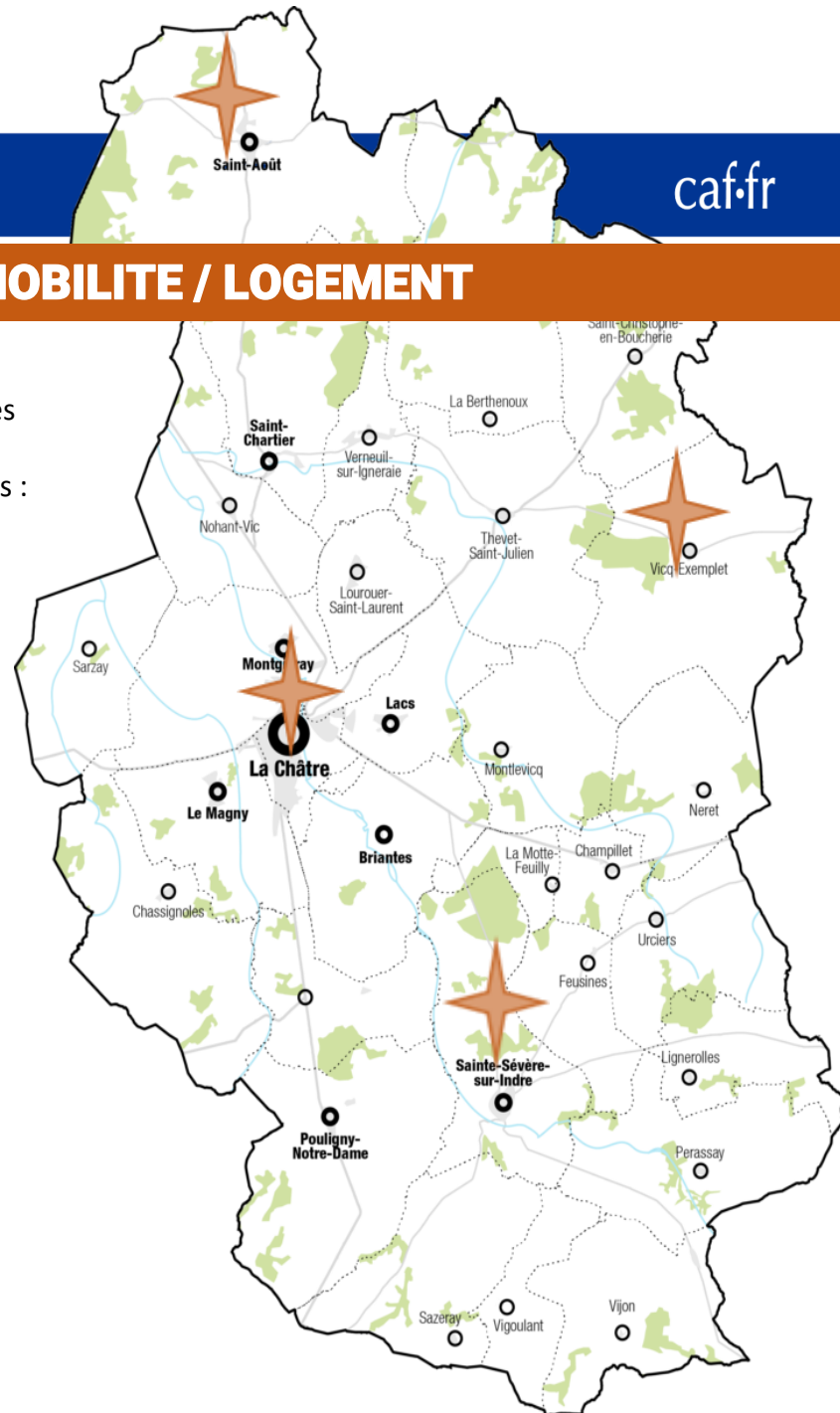
Rur@linette : Service de médiation numérique gratuit et itinérant sous la forme d'un camping-car. Accompagne les habitants dans leurs démarches administratives mais aussi sur la prise en main des outils numériques : suivi des remboursements de soins, recherche d'offres de formation, publication de CV en ligne..., formulaires de demandes à la MDPH, APL, PPA..., changement d'adresse, pré-demande de carte d'identité ou passeport, ... , créer ou utiliser son compte en ligne : AMELI, CAF, CARSAT, MSA, Pôle Emploi, France Connect...

Espace Public Numérique : Au sein de la MJCS, atelier d'initiation aux outils numériques, accès libre-service.

CCAS « Centre Communal d'Action Sociale » : a pour objet d'accueillir des personnes en situation de fragilité sociale, pour lesquelles un soutien est nécessaire : permanences d'assistantes sociales, aide alimentaire, aide à la cantine, aide au passage du permis B, etc ...

Des travailleurs sociaux CAF interviennent également sur le territoire directement auprès des familles :

- **Sur la parentalité** : Lors d'une séparation ou du décès d'un conjoint ou d'un enfant, les travailleurs sociaux se mettent à disposition des familles (par courrier, visite ou appel téléphonique) afin de les accompagner dans leurs démarches : accès aux droits, questions juridiques, logement...
- **Sur le logement** : Les travailleurs sociaux accompagnent les allocataires en situation d'impayés de loyer en aidant les familles à mettre en place un plan d'apurement entre le locataire et le propriétaire.



ACCES AUX DROITS / NUMERIQUE / MOBILITE / LOGEMENT

Dans le domaine de la mobilité :

- Ligne de Car Rémi : lignes régulières, lignes scolaires, transport à la demande.
- Axe routier : 3 axes routiers importants – La Châtre / Guéret – La Châtre / Châteauroux – La Châtre / Montluçon. A 30 km de l'A20.
- Transport solidaire (via Familles Rurales) pour les habitants du Pays de La Châtre (0,32 €/km).
- Familles Rurales propose une aide à la mobilité professionnelle « Mobil'pro solidaire » aux habitants du Pays de la Châtre-en-Berry sous la forme d'un service de location à bas coût d'une voiture pour faciliter l'accès à un emploi (pour se rendre à un entretien d'embauche, stage, etc, ...).

Dans le domaine du logement :

Résidence Habitant Jeunes Pasteur géré par l'Urhaj à La Châtre :

- 40 logements du T1 au T3.
- Mise à disposition des jeunes d'un logement adapté à leurs besoins, ainsi que des moyens qui permettent, directement ou indirectement, de favoriser leur promotion individuelle et leur insertion dans la vie sociale.
- Résidence ouverte à toute personne âgée de 16 à 30 ans en situation de travail, d'apprentissage ou de formation. Elle est également ouverte aux élèves de l'enseignement technique et aux étudiants,

Deux bailleurs sociaux sont également présents sur le territoire, Scalis et l'Opac.

Les communes de La Châtre et Ste Sévère sur Indre ont été labellisées « Petites Villes de Demain »

depuis juin 2021

Petites Villes de Demain vise à améliorer les conditions de vie des habitants des petites communes et des territoires alentours, en accompagnant les collectivités dans des trajectoires dynamiques et engagées dans la transition écologique.

Chargée de mission Petites Villes de Demain :
Anne-Flore Petitot

Missions :

Prioriser les actions de revalorisation du territoire : aménagements urbains, commerces, mobilité, logements, services et équipements publics...

ACCES AUX DROITS / NUMERIQUE / MOBILITE / LOGEMENT

ATOUTS	FAIBLESSES
• Beaucoup de services sur le territoire à destination des habitants concernant l'aide aux démarches administratives et le numérique : MFS, MSAP, Ruralinette, MJCS. • Des acteurs d'accompagnement social : CCAS, permanence CAF, travailleurs sociaux CAF. • La Communauté de communes est en train de réaliser un livret à destination des habitants qui regroupent l'ensemble de l'offre de services présentes sur le territoire.	• Offre de services qui peut-être méconnue par les nouveaux habitants.
OPPORTUNITES	MENACES
• Résidence Habitant Jeunes Pasteur pour l'accès aux droits des jeunes en matière de logement. • Transport solidaire (via Familles Rurales) pour les habitants du Pays de La Châtre (0,32 €/km). • Aide à la mobilité professionnelle « Mobil'pro solidaire » aux habitants du Pays de la Châtre-en-Berry sous la forme d'un service de location à bas coût d'une voiture pour faciliter l'accès à un emploi. • Une chargée de mission Petites Villes de Demain sur La Châtre et Ste Sévère avec pour missions de développer le territoire améliorer les conditions de vie des habitants.	• Territoire en ZFRR avec peu de liaisons via les transports en commun : Le moyen de transport le plus utilisé étant la voiture.

ACCES AUX DROITS / NUMERIQUE / MOBILITE / LOGEMENT :

Favoriser l'accès au droit et permettre à chaque habitant du territoire d'accéder à l'ensemble de ses droits.

ENJEUX CTG 2025/2029

PETITE ENFANCE	Consolider l'offre d'accueil du jeune enfant collective et individuelle existante et l'adapter en fonction des besoins du territoire.
ENFANCE	Consolider et développer l'offre d'accueil enfance (3/11 ans) existante en fonction des besoins du territoire.
JEUNESSE	Consolider et développer l'offre jeunesse (12/17 ans) existante en fonction des besoins du territoire.
INCLUSION	Favoriser l'inclusion des enfants en situation de handicap dans les structures de droit commun et accompagner les parents.
ANIMATION DE LA VIE SOCIALE	Favoriser, développer du lien social et veiller à la complémentarité des acteurs de la vie sociale sur le territoire.
PARENTALITE	Accompagner les parents et développer des actions/dispositifs de soutien à la fonction parentale.
ACCES AUX DROITS / NUMERIQUE / MOBILITE / LOGEMENT	Favoriser l'accès au droit et permettre à chaque habitant du territoire d'accéder à l'ensemble de ses droits.
PILOTAGE	Chargé(e) de coopération CTG.

Sous chaque enjeu, des actions concrètes devront être mises en place en fonction des constats relevés.
Le plan d'action sera rédigé par le comité technique et soumis au COPIL pour validation.

RETROPLANNING - à valider ensemble

JUIN 2024	Présentation de la démarche CTG et des bonus territoire en conseil des maires.
JUIN 2024 A AVRIL 2025	Renouvellement de la CTG à réaliser : - Evaluation de la CTG 2021/2024 avec les acteurs du territoire. - Présentation du diagnostic de données froides CAF ainsi que des enjeux identifiés aux élus et acteurs du territoire. - Apport de données de terrain par les élus et acteurs du territoire. - Validation des enjeux par les élus et acteurs du territoire. - Création d'un comité de pilotage (signataires de la CTG). - Création d'un comité technique / groupe projet (techniciens, professionnels, directeurs de structure, associations, etc ...). - Réalisation selon le besoin d'une consultation territoriale pour affiner les besoins de la population et du territoire afin de rédiger le plan d'actions 2025/2029. - Rédaction d'un plan d'actions sur 5 ans en partenariat avec les élus et acteurs du territoire à faire valider par les signataires de la CTG (comité de pilotage).
MAI / JUIN 2025	Signature de la Convention Territoriale Globale 2025-2029
POUR INFORMATION	- La CTG doit être signée à minima à l'échelle communautaire et par l'ensemble des communes disposant d'un service financé par la CAF soit la CC La Châtre Ste Sévère / Commune de La Châtre / Commune de Ste Sévère / Commune de Montgivray / SRPI Chassignolles – Le Magny / SRPI Le Marronnier des Lubins. - Les enjeux et le plan d'actions peuvent évoluer chaque année en fonction des besoins du territoire.





MERCI DE VOTRE ATTENTION

Élise HÉRAULT

Conseillère territoriale • Pôle Développement social des territoires

02 54 53 28 85 • 06 22 29 55 71 • elise.herault@caf36.caf.fr

Caisse d'Allocations familiales de l'Indre, 193 avenue de la Châtre 36000 CHÂTEAUROUX

ANNEXE 2 – Liste des équipements et services soutenus par la collectivité locale

COMMUNAUTE DE COMMUNES LA CHATRE SAINTE SEVERE	
TYPE DE STRUCTURE	NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE
EAJE	Multi Accueil La Châtre 2, place Jean Toury 36400 LA CHÂTRE <u>Gestionnaire :</u> Communauté de communes La Châtre Sainte Sévère
RELAIS PETITE ENFANCE	Relais petite enfance La Châtre 6, place Jean Toury 36400 LA CHÂTRE <u>Gestionnaire :</u> Communauté de communes La Châtre Sainte Sévère

COMMUNE LA CHATRE	
TYPE DE STRUCTURE	NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE
ALSH EXTRASCOLAIRE	Accueil de loisirs extrascolaire La Châtre Centre Gustave Flaubert -11 rue Alphonse Fleury 36400 LA CHATRE <u>Gestionnaire :</u> Association Familles Rurales Le Magny

COMMUNE MONTGIVRAY	
TYPE DE STRUCTURE	NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE
ALSH PERISCOLAIRE	Accueil de loisirs périscolaire Montgivray Ecole élémentaire – 1 rue Pierre BORDAT 36400 MONTGIVRAY <u>Gestionnaire :</u> Commune de Montgivray
ALSH EXTRASCOLAIRE	Accueil de loisirs extrascolaire Montgivray Ecole élémentaire – 1 rue Pierre BORDAT 36400 MONTGIVRAY <u>Gestionnaire :</u> Commune de Montgivray

COMMUNE SAINTE SEVERE SUR INDRE	
TYPE DE STRUCTURE	NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE
ALSH PERISCOLAIRE	Accueil de loisirs périscolaire Sainte Sévère sur Indre 1 rue Pierre NAURON 36160 SAINTE SEVERE SUR INDRE <u>Gestionnaire :</u> Commune de Sainte Sévère sur Indre
ALSH EXTRASCOLAIRE PETITES VACANCES	Accueil de loisirs extrascolaire Sainte Sévère sur Indre 1 rue Pierre NAURON 36160 SAINTE SEVERE SUR INDRE <u>Gestionnaire :</u> Commune de Sainte Sévère sur Indre
ALSH EXTRASCOLAIRE ÉTÉ	Accueil de loisirs extrascolaire « La Ruche » 1 rue Pierre NAURON 36160 SAINTE SEVERE SUR INDRE <u>Gestionnaire :</u> Association Familles Rurales de Sainte Sévère sur Indre

SYNDICAT DU REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE INTERCOMMUNAL LE MAGNY - CHASSIGNOLLES	
TYPE DE STRUCTURE	NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE
ALSH PERISCOLAIRE	Accueil de loisirs périscolaire Le Magny 15 rue Principale 36400 LE MAGNY <u>Gestionnaire :</u> Association Familles Rurales Le Magny
ALSH EXTRASCOLAIRE	Accueil de loisirs extrascolaire Le Magny 15 rue Principale 36400 LE MAGNY <u>Gestionnaire :</u> Association Familles Rurales Le Magny

SYNDICAT DU REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE INTERCOMMUNAL LE MARRONNIER DES LUBINS	
TYPE DE STRUCTURE	NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE
ALSH PERISCOLAIRE	Accueil de loisirs périscolaire - Centre de loisirs Les P'tits Loups 24 route de La Châtre 36400 VICQ EXEMPLET <u>Gestionnaire :</u> Syndicat du regroupement pédagogique intercommunal Le Marronnier des Lubins
ALSH EXTRASCOLAIRE	Accueil de loisirs extrascolaire - Centre de loisirs Les P'tits Loups 24 route de La Châtre 36400 VICQ EXEMPLET <u>Gestionnaire :</u> Syndicat du regroupement pédagogique intercommunal Le Marronnier des Lubins



PLAN D' ACTIONS CTG 2025-2029 TERRITOIRE LA CHATRE SAINTE SEVERE

*Les enjeux de la CTG et le plan d'actions peuvent être modifiés chaque année en fonction des besoins du territoire.



LOGO SRPI
LE MAGNY/CHASSIGNOLLES

LOGO SRPI
LE MARONNIERS LES LUBINS

LES INSTANCES DE LA DEMARCHE CTG

COMITE DE PILOTAGE

Détermine les orientations stratégiques et valide chaque étape d'élaboration de la démarche

Composition :

Elus signataires de la CTG, représentants de la CAF, chargés de coopération CTG, conseillère territoriale CAF et toutes personnes ressources à ce comité de pilotage à titre consultatif.

Missions :

- Valider les enjeux déterminés sur le territoire et le plan d'actions proposé par le comité technique.
- Signer la CTG.
- Assurer le suivi de la réalisation des objectifs et l'évaluation de la convention.

Fonctionnement :

Le comité de pilotage se réunira à minima 1 fois par an pour assurer le suivi et l'évaluation de la convention, et à chaque fois que cela sera rendu nécessaire.



COMITE TECHNIQUE

Contribue à la construction et au suivi de la CTG, fait le lien entre les instances opérationnelles et les instances de décision

Composition :

Représentants techniques des collectivités : directeurs des services, responsables petite enfance, enfance/jeunesse, accès aux droits, animation de la vie sociale, etc. ..., chargés de coopération CTG, conseillère territoriale Caf et toutes personnes ressources en fonction des thématiques abordées pourront être associées.

Missions du comité technique :

- Elaborer le plan d'actions.
- Définir des moyens et des indicateurs d'évaluation des actions.
- Assurer le suivi des objectifs et du plan d'actions.
- Formaliser les bilans annuels d'évaluation des actions avec la Caf.

Fonctionnement :

Le comité technique se réunira idéalement 1 fois par an, et chaque fois que cela sera rendu nécessaire.

MEMBRES DU COMITÉ TECHNIQUE/GROUPE PROJET A MINIMA :

- **Multi-accueil La Châtre**: Technicien(e) référent(e) ou professionnel(le) de terrain (Communauté de communes).
- **Relais Petite Enfance La Châtre** : Technicien(e) référent(e) ou professionnel(le) de terrain (Communauté de communes).
- **ALSH extrascolaire La Châtre** : Technicien(e) référent(e) ou professionnel(le) de terrain (Familles Rurales).
- **ALSH périscolaire et extrascolaire Montgivray** : Technicien(e) référent(e) ou professionnel(le) de terrain (Commune).
- **ALSH périscolaire et extrascolaire Sainte Sévère sur Indre** : Technicien(e) référent(e) ou professionnel(le) de terrain (Familles Rurales et commune).
- **ALSH périscolaire et extrascolaire Le Magny** : Technicien(e) référent(e) ou professionnel(le) de terrain (Familles Rurales).
- **ALSH périscolaire et extrascolaire Vicq Exempt** : Technicien(e) référent(e) ou professionnel(le) de terrain (SRPI).
- **Espace de Vie Sociale MJCS** : Technicien(e) référent(e) ou professionnel(le) de terrain (MJCS).
- **Accompagnement des ados et jeunes (PS Jeunes)** : Technicien(e) référent(e) ou professionnel(le) de terrain (MJCS).
- **Espace parents** : Technicien(e) référent(e) ou professionnel(le) de terrain (MJCS).
- **Collectivités** : Directeur des services en lien avec les thématiques de la CTG et/ou élu(e)s référent(e)s.
- **Petites villes de demain** : Chargé(e) de mission.
- **CAF de l'Indre** : Conseillère territoriale d'action sociale.

MEMBRES DU COMITÉ DE PILOTAGE A MINIMA :

- **CC La Châtre Sainte Sévère** : Président de la Communauté de communes La Châtre Sainte Sévère.
- **Commune La Châtre** : Maire ou élu(e) référent(e).
- **Commune Montgivray** : Maire ou élu(e) référent(e).
- **Commune Sainte Sévère sur Indre** : Maire ou élu(e) référent(e).
- **Syndicat de Regroupement Pédagogique Intercommunal Le Magny-Chassignolles** : Présidente ou élu(e) référent(e).
- **Syndicat de Regroupement Pédagogique Intercommunal Le Marronnier des Lubins** : Président ou élu(e) référent(e).
- **CAF de l'Indre** : Directrice adjointe de la CAF de l'Indre et/ou Responsable pôle développement social des territoires et/ou Conseillère territoriale.

GROUPES DE TRAVAIL AVEC LES ACTEURS DU TERRITOIRE

LE 10/03/2025

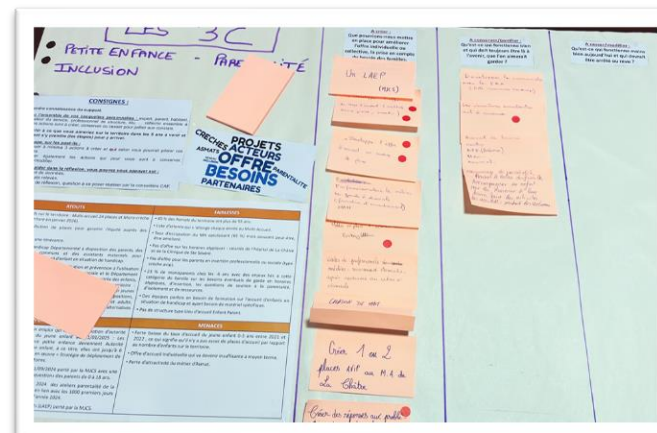
Autour des constats relevés lors du diagnostic de la CTG qui a été présenté aux élus et acteurs du territoire le 11/12/2024.

La consigne :

- Avec l'ensemble de leurs casquettes personnelles : expert, parent, habitant, utilisateur, professionnel de structure, élu, ... les participants réfléchissent ensemble à quelles actions sont à créer, conserver ou cesser pour pallier ces constats.
- L'idée est de réfléchir à ce qu'on aimerait sur le territoire dans les 5 ans à venir.

Atelier les 3C :

- A créer : Que pourrions-nous mettre en place pour améliorer l'offre, prendre en compte le besoin des familles, développer le réseau, accompagner les professionnels, ... ?
- A conserver/bonifier : Qu'est ce qui fonctionne bien et qui doit toujours être là à l'avenir, que l'on aimerait garder ?
- A cesser/modifier : Qu'est ce qui fonctionne moins bien aujourd'hui et qui devrait être arrêté ou revu ?



PLAN D' ACTIONS 2025-2029 - ENJEU 1 :

PETITE ENFANCE - Consolider l'offre d'accueil du jeune enfant collective et individuelle existante et l'adapter en fonction des besoins du territoire.

- ***Mener une analyse sur l'offre d'accueil collective actuelle par rapport aux besoins (amplitude horaire, type d'accueil, enquête auprès des familles, etc ...).***
Pilote(s) de l'action : Crèche/CDC, accompagnement CAF.
- ***Développer l'offre d'accueil collective PSU en nombre de place en fonction du besoin.***
Pilote(s) de l'action : CDC, accompagnement CAF.
- ***Mener une étude sur la mise en place de places AVIP sur la crèche de La Châtre.***
Pilote(s) de l'action : Crèche/CDC, accompagnement CAF.
- ***Analyser le besoin en « horaires atypiques » des familles en lien avec les entreprises du territoire : Hôpital de La Châtre, Clinique du Manoir en Berry à Pouligny Notre Dame, Entreprise Fenwall à La Châtre.***
Pilote(s) de l'action : CDC, accompagnement CAF.
- ***Accompagner les porteurs de projets MAM.***
Pilote(s) de l'action : L'ensemble des collectivités en fonction des projets et le RPE du territoire, accompagnement CAF et PMI.
- ***Mener une réflexion sur quelle collectivité (communes ou EPCI) va prendre la compétence obligatoire à compter du 01/01/2025 « Autorité Organisatrice » et piloter la stratégie de développement de l'offre petite enfance (cf. Annexe 4 bis).***
Pilote(s) de l'action : CDC et communes, avec accompagnement CAF.

PLAN D' ACTIONS 2025-2029 - ENJEU 2 :

ENFANCE - Consolider et développer l'offre d'accueil enfance (3/11 ans) existante en fonction des besoins du territoire.

- ***Maintenir le soutien des structures ALSH existantes et restez à l'écoute des projets de développement à venir.***
Pilote(s) de l'action : Les collectivités, accompagnement CAF et SDJES.
- ***Créer un projet éducatif de territoire global qui regroupe l'ensemble des gestionnaires ayant un périscolaire et un extrascolaire déclarés auprès du Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES) afin que chaque enfant puisse avoir la même qualité d'accueil peu importe l'ALSH qu'il fréquente.***
Pilote(s) de l'action : Les gestionnaires des ALSH du territoire, accompagnement CAF et SDJES.
- ***Accompagner les accueils de loisirs sans hébergement périscolaires non déclarés auprès des services de l'Etat, vers une déclaration SDJES afin d'assurer une meilleure qualité d'accueil des enfants.***
Pilote(s) de l'action : Les gestionnaires des ALSH périscolaires non déclarés, accompagnement CAF et SDJES.

PLAN D' ACTIONS 2025-2029 - ENJEU 3 :

JEUNESSE - Consolider et développer l'offre jeunesse (12/17 ans) existante en fonction des besoins du territoire.

- ***Maintenir le soutien des structures jeunesse existantes et restez à l'écoute des projets de développement à venir.***

Pilote(s) de l'action : Les collectivités, les gestionnaires des structures, accompagnement CAF et SDJES.

- ***Soutenir les porteurs de projet qui souhaitent développer une offre ados sur le territoire en complémentarité avec les actions déjà menées par d'autres structures (MJCS, Familles Rurales, ...).***

Pilote(s) de l'action : Porteurs de projet, collectivités, accompagnement CAF.

PLAN D' ACTIONS 2025-2029 - ENJEU 4 :

INCLUSION - Favoriser l'inclusion des enfants en situation de handicap dans les structures de droit commun et accompagner les parents.

- ***Développer la communication et l'accompagnement du Pôle Ressources Handicap Départemental auprès des structures de droit commun, professionnels de l'accueil individuel et parents : EAJE, ALSH, Espace Parents, RPE, assistants maternels et parents.***

Pilote(s) de l'action : Pôle Ressources Handicap Départemental, en lien avec les différents acteurs.

PLAN D' ACTIONS 2025-2029 - ENJEU 5 :

PARENTALITE - Accompagner les parents et développer des actions/dispositifs de soutien à la fonction parentale.

- **Créer un Lieu d'Accueil Enfants Parents sur le territoire.**

Pilote(s) de l'action : MJCS (projet en cours de réflexion), accompagnement CAF.

- **Redynamiser le dispositif « Contrat d'Accompagnement à la Scolarité ».**

Pilote(s) de l'action : Familles Rurales Groupement de la Vallée Noire, accompagnement CAF.

PLAN D' ACTIONS 2025-2029 - ENJEU 6 :

ANIMATION DE LA VIE SOCIALE - Favoriser, développer du lien social et veiller à la complémentarité des acteurs de la vie sociale sur le territoire.

- ***Accompagner les porteurs de projets en lien avec l'animation de la vie sociale du territoire en veillant à la complémentarité des projets avec les acteurs déjà existants et labélisés tels que la MJCS.***

Pilote(s) de l'action : Nouveaux porteurs de projets, accompagnement CAF.

PLAN D' ACTIONS 2025-2029 - ENJEU 7 :

ACCES AUX DROITS - Favoriser l'accès au droit et permettre à chaque habitant du territoire d'accéder à l'ensemble de ses droits.

- ***Développer la communication autour de l'offre existante sur le territoire (livret, mise en ligne sur le site internet de la communauté de communes, les sites internet des communes, les réseaux sociaux).***

Pilote(s) de l'action : CDC

- ***S'appuyer sur le collectif « Travailler et vivre en Boischaut Sud » pour réaliser une action ponctuelle sur l'accès aux droits sur le territoire notamment pour les primo-arrivants.***

Pilote(s) de l'action : CAF en lien avec le collectif « Travailler et vivre en Boischaut Sud ».

- ***Limiter le non-recours des agents des services de droits commun en réalisant un temps fort auprès de ce public sur leurs droits (PPA, APL, etc ...). Ce temps permettra également aux agents par la suite de faire relais auprès des parents sur l'importance de s'informer sur leurs droits.***

Pilote(s) de l'action : Collectivités et Caf.

PLAN D' ACTIONS 2025-2029 - ENJEU 8 :

Pilotage – Chargé(e) de coopération CTG.

- ***Mener une réflexion sur la pertinence de créer un poste de chargé(e) de coopération CTG sur le territoire afin de piloter la CTG et son plan d'actions : Petite Enfance, Enfance, Jeunesse, Parentalité, Inclusion, Animation de la vie Sociale, Accès aux droits.***

Missions principales du chargé(e) de coopération CTG :

- La conduite des diagnostics territoriaux ou thématiques
- L'assistance et le conseil auprès des élus et des comités de pilotage
- L'accompagnement à la réalisation des objectifs prioritaires du projet de territoire inscrits dans la CTG
- Le développement et l'animation de la contractualisation, des partenariats et des réseaux professionnels
- L'organisation et l'animation de la relation avec la population
- La contribution à l'évaluation des politiques et des actions mises en œuvre

A noter :

Le professionnel devra répondre aux attendus du référentiel métier de la CNAF qui précise le profil attendu et le détail de chacune des missions.

Annexe 3bis – Articulation de la convention territoriale globale et du schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant.

Contexte du Service Public de la Petite Enfance :

Reconnaissant le rôle central assuré par les collectivités locales en matière de petite enfance, la loi du 18 décembre 2023 pour le plein emploi confie aux communes, à partir du 1er janvier 2025, le rôle d'autorité organisatrice de l'accueil du jeune enfant, chargée de construire une politique répondant aux besoins des familles de leur territoire.

L'article 17 de la loi pour le plein emploi définit les compétences que doivent exercer les nouvelles autorités organisatrices en matière d'accueil du jeune enfant en fonction de leur taille. Ces compétences peuvent être transférées au niveau de l'EPCI ou du syndicat mixte.

COMPÉTENCE N°1

Recenser les besoins des enfants de moins de trois ans et de leur famille en matière de services aux familles ainsi que les modes d'accueil disponibles sur le territoire.

COMPÉTENCE N°2

Informier et accompagner les familles ayant un ou plusieurs enfants âgés de moins de trois ans ainsi que les futurs parents.

COMPÉTENCE N°3

Planifier le développement des modes d'accueil du jeune enfant.

COMPÉTENCE N°4

Soutenir la qualité des modes d'accueil sur votre territoire.

Cette annexe a pour objectif de mettre en œuvre la COMPÉTENCE N°3, qui consiste à fixer des objectifs de création de places d'accueil à court ou moyen terme, en identifiant les zones prioritaires à couvrir ainsi que les modalités d'accueil à privilégier en fonction des besoins des familles.

Cette planification prend en compte les priorités partagées par les communes dans le cadre des travaux du Comité départemental des services aux familles (CDSF), ainsi que les ressources mobilisables dans le cadre du Schéma départemental des services aux familles (SDSF).

Rappel des dispositions réglementaires : les collectivités ayant signé une Convention Territoriale Globale sont dispensées de l'obligation d'élaborer un schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant.

→ Article L214-1-3 du CASF :

Impose aux communes de plus de 10000 habitants la réalisation d'un schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant.

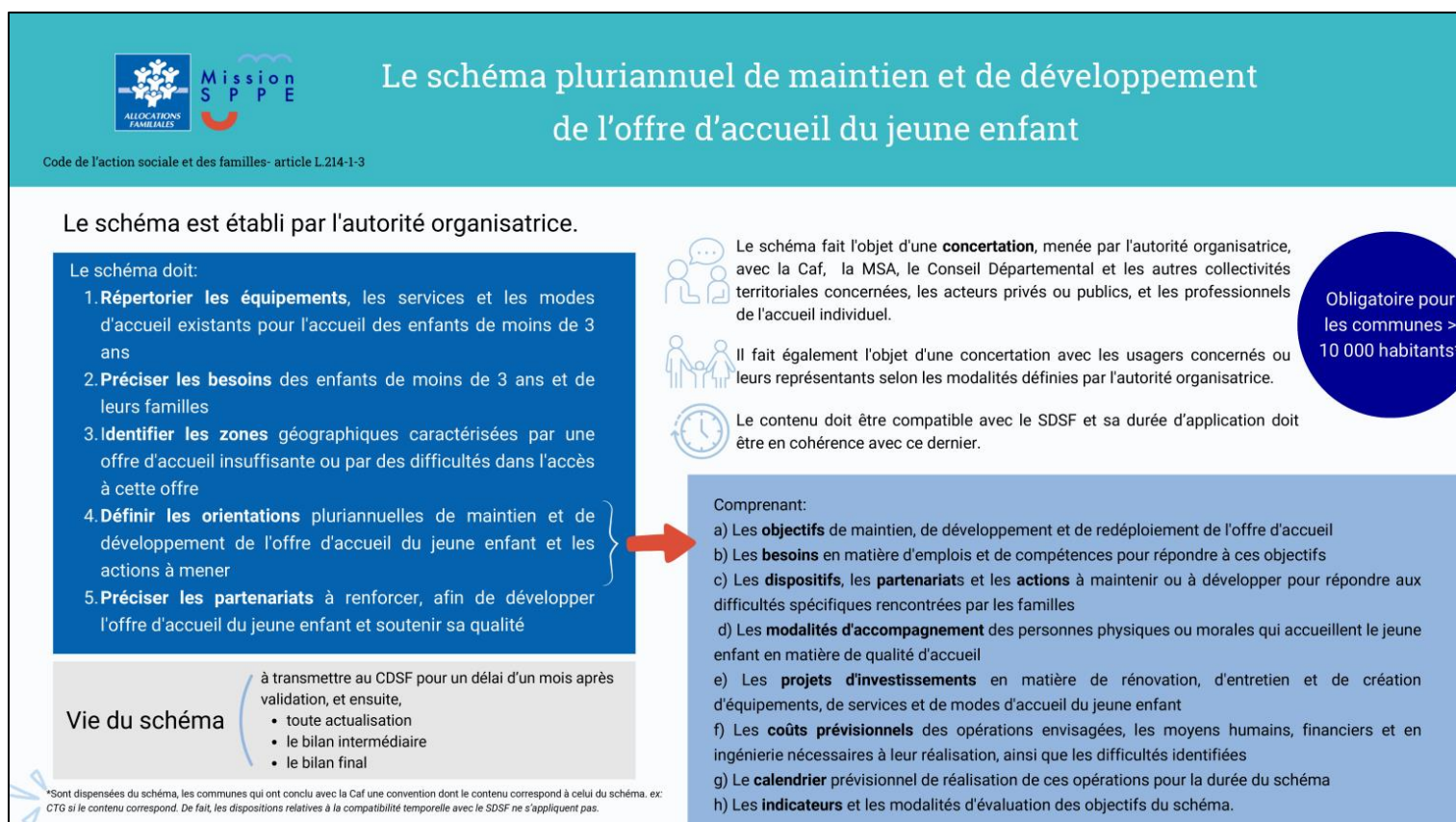
« Pour l'exercice de la compétence mentionnée au 3° dudit I, les communes de plus de 10 000 habitants établissent et mettent en œuvre le schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant défini à l'article L. 214-2.

III. Lorsque l'établissement public de coopération intercommunale ou le syndicat mixte met en œuvre, en tout ou partie, les compétences d'autorité organisatrice dans les conditions précisées au II du présent article, le nombre d'habitants dont il est tenu compte correspond à la population totale de l'ensemble des communes ayant transféré leurs compétences

L'article L214-2 du CASF prévoit que le contenu du schéma « doit être compatible avec celui du schéma départemental des services aux familles défini à l'article L. 214-5 et sa durée d'application doit être cohérente avec celle de ce dernier. »

Et que « sont dispensées de l'obligation prévue au troisième alinéa du II de l'article L. 214-1-3 les communes qui ont conclu avec un organisme débiteur de prestations familiales une convention dont le contenu correspond à celui du schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant. »

Dans ce cadre, la CTG signée avec la CDC La Châtre Sainte Sévère, la Commune de La Châtre, la Commune de Montgivray, la Commune de Sainte Sévère sur Indre, le SRPI Le Magny-Chassignolles et le SRPI Le Marronnier des Lubins, détaille les éléments attendus dans un schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant, comme illustré dans l'infographie suivante.



1. Pilotage stratégique : le comité de pilotage

La composition :

Cette instance est composée du Président de la Communauté de communes La Châtre Sainte Sévère, d'élus des communes de La Châtre, Montgivray, Sainte Sévère sur Indre, du Syndicat de regroupement pédagogique intercommunal Le Magny-Chassignolles et du Syndicat de regroupement pédagogique intercommunal Le Marronnier des Lubins, des responsables et directeurs des services concernés par la CTG, des chargés de coopération, des représentants d'associations gestionnaires, d'un représentant de la Caf et de toutes personnes ressources à ce comité de pilotage à titre consultatif.

Les missions du comité de pilotage (cf article 6) :

- Assure le suivi de la réalisation des objectifs et l'évaluation de la convention ;
- Contribue à renforcer la coordination entre les deux partenaires, dans leurs interventions respectives et au sein des différents comités de pilotage thématiques existants ;
- Veille à la complémentarité des actions et des interventions de chacun des partenaires sur le territoire concerné ;
- Porte une attention particulière aux initiatives et aux actions innovantes du territoire.

Le fonctionnement :

Le comité de pilotage se réunira à minima 1 fois par an pour assurer le suivi et l'évaluation de la convention, et chaque fois que cela sera rendu nécessaire.

2. Pilotage opérationnel : le comité technique

La composition :

- Pour la CDC La Châtre Sainte Sévère, la Commune de La Châtre, la Commune de Montgivray, la Commune de Sainte Sévère sur Indre, le SRPI Le Magny-Chassignolles et le SRPI Le Marronnier des Lubins :
 - Un élu de chacune des collectivités en charge des thématiques concernées,
 - Un professionnel de chacune des collectivités assurant le suivi opérationnel de la CTG ou le chargé de coopération CTG.
- Pour la Caf :
 - La conseillère territoriale de la Caf.

Toutes personnes ressources en fonction des thématiques abordées pourront être associées.

Les missions du comité technique :

- Elaboration des fiches actions relatives à l'ensemble du plan d'actions indiqué en Annexe 3 de la présente convention
- Définition des moyens
- Suivi des objectifs et du plan d'actions
- Formalisation et validation des bilans annuels

Le fonctionnement :

Le comité technique se réunira idéalement 1 à 2 fois par an, et chaque fois que cela sera rendu nécessaire.

3. La mission de coordination/coopération

Le **chargé de coopération** doit mener son action dans le cadre défini par la convention pilotage de la CTG (cf : convention spécifique). Il est convenu de poursuivre le soutien aux fonctions de coordination et d'accompagner l'évolution vers des fonctions de chargés de coopération d'ici la fin 2025.

- **Conduite des diagnostics territoriaux ou thématiques** et notamment « inclusion » en matière d'accès des enfants issus de familles défavorisées (ainsi que ceux porteurs de handicap) et d'offres disponibles pour ces enfants
- **Assistance et conseil auprès des élus et des comités de pilotage**
 - Établir un état des lieux des dispositifs et acteurs du développement territorial
 - Identifier des tendances et facteurs d'évolution
 - Conseiller et/ou réaliser des prestations de service et d'accompagnement des porteurs de projet
 - Repérer les leviers d'intervention possibles de la collectivité
 - Traduire les orientations politiques en plan d'actions
 - Proposer les modalités de mise en œuvre des projets locaux et des programmes d'actions
- **Accompagnement de la réalisation des objectifs prioritaires du projet de territoire inscrit dans la Ctg**
 - Contribuer à la construction d'une stratégie de développement territorial concevoir, formaliser, conduire des programmes, contrats, procédures ou des projets opérationnels
 - Poursuivre le maillage territorial, l'accessibilité et la qualité des modes d'accueil du jeune enfant : avec une attention particulière à l'accueil des enfants en situation de handicap et/ou de pauvreté
 - Soutenir la diversification et l'accessibilité de l'offre de loisirs, notamment sur le temps du mercredi et des vacances
 - Poursuivre le développement des actions favorisant l'autonomie des jeunes et leur engagement citoyen
 - Favoriser l'émergence d'actions de soutien à la parentalité répondant aux besoins spécifiques de chaque territoire
 - Accompagner les parents à l'arrivée de l'enfant, dans l'éducation et en prévention des ruptures familiales par des interventions individuelles et collectives de travail social et d'aide à domicile ciblées autour des événements de vie des familles
 - Renforcer le maillage territorial des structures d'animation de la vie sociale (Avs), en renforçant leur présence dans les territoires prioritaires et en accompagnant le maintien de l'offre existante
 - Poursuivre les actions en faveur de l'inclusion sociale en matière de prévention des expulsions locatives et de lutte contre la non-décence par des aides au maintien dans un logement décent
 - Garantir l'accès aux droits et veiller à l'accessibilité des services sur l'ensemble du territoire et par l'accompagnement à l'inclusion numérique
- **Développement et animation de la contractualisation, des partenariats et des réseaux professionnels**
 - Synthétiser les attentes et besoins des partenaires
 - Organiser et animer des comités de pilotage, des groupes techniques, des commissions thématiques et territoriales
 - Organiser l'information des partenaires sur les engagements et les dispositifs de la collectivité
 - Favoriser les échanges d'expériences

- **Organisation et animation de la relation avec la population**

- Favoriser l'expression et la mobilisation des habitants
- Développer et animer des dispositifs de concertation et de participation avec le public
- Construire et mettre en œuvre une stratégie de communication interne et externe
- Réguler les relations entre institutions, acteurs et population
- Pérenniser et valoriser la participation des habitants à la mise en œuvre des politiques de développement

- **Contribution à l'évaluation des politiques et des actions mises en œuvre**

- Développer des partenariats afin de collecter des données et de l'information
- Concevoir et mettre en œuvre des indicateurs de suivi et des bases de données partagées
- Conduire des analyses statistiques, cartographiques, quantitatives et qualitatives et des dispositifs d'évaluation
- Réaliser une veille sur la réglementation, les outils et méthodes du développement territorial, l'environnement économique, social, culturel, politique
- Exploiter et communiquer les résultats de l'évaluation

La Caf étudiera la faisabilité d'apporter son soutien à cette mission conformément aux préconisations nationales et au regard de ses éventuelles disponibilités financières.

Cette mission fera l'objet d'une évaluation en comité de pilotage et sera réinterrogée à cet effet chaque année dans l'attente de la mise en œuvre d'une mission de chargé de coopération telle que déterminée par la Cnaf et de manière pérenne.

Les indicateurs annuels qui pourraient être utilisés et éventuellement complétés par des éléments de mesures d'impact :

- **Impulser et mettre en œuvre les politiques « petite-enfance, enfance-jeunesse et éducation, parentalité, logement et accès aux droits »**
 - Assurer un conseil auprès des élus et des comités de pilotage
 - Traduire les orientations politiques en plan d'actions
 - Repérer les marges de manœuvre et saisir les opportunités
 - Élaborer l'évaluation des engagements contractuels liés à la mise en place du projet de territoire
 - Accompagner l'élaboration du schéma de développement territorial (Ctg)

- **Mettre en œuvre les outils de suivi, d'observation et d'évaluation des dispositifs**
 - Mettre en adéquation l'offre d'accueil aux besoins des familles
 - Participer au diagnostic socio-économique du territoire
 - Évaluer les demandes et les attentes des familles et les qualifier en besoins
 - Animer et suivre les commissions d'admission

- **Animer la mise en réseau des acteurs**
 - Identifier et mobiliser les partenaires stratégiques
 - Être en lien permanent avec les collaborateurs et les chargés de développement territorial
 - Développer des actions transversales en interne avec les différents services de la collectivité et en externe avec les acteurs du secteur de l'enfance, de l'éducation, de la jeunesse, de la parentalité, de la vie sociale

- **Organiser et animer la relation avec la population**
 - Favoriser l'expression et la mobilisation des habitants
 - Développer et animer des dispositifs de concertation et de participation avec le public
 - Concevoir et développer des supports d'information
 - Réguler les relations entre institutions, acteurs et population
 - Pérenniser et valoriser la participation des habitants à la mise en œuvre des politiques de développement

L'évaluation sera réalisée en comité de pilotage à mi-parcours et en fin de CTG.

II – LEGS MAURICE BOURG – PLACEMENT DE FONDS

Monsieur le Maire propose de renouveler le placement de la somme de 2 600 000 € sur un compte à terme (CAT) auprès de la DGFIP.

Le compte à terme est un placement financier à capital garanti; ce placement s'effectue sur une durée déterminée.

Les comptes à termes sont ouverts auprès de l'Etat, et ne peuvent pas être ouverts dans une autre banque commerciale.

Il est proposé de placer cette somme sur cinq mois, pour information le taux nominal pour cette période est de 1,94% au 05 Juin 2025 (taux actuariel à titre indicatif 1,98%).

Sous réserve de l'évolution du barème du mois de Juillet 2025.

La date d'échéance du précédent CAT de 3 mois à 2,37% a été le 9 Juin 2025 (retour des Fonds le 17/06) et le montant des intérêts a été de 15 405 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1618-1, L.1618-2 et R.1618-1,

Ayant entendu l'exposé de M. Patrick JUDALET, Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- **DECIDE** de placer les fonds provenant du Legs de Maurice BOURG sur un compte à terme selon les caractéristiques suivantes :

- Montant placé : 2 600 000 €
- Durée : 5 mois

III – CREATION D’UN TARIF POUR LES ENFANTS AVEC UN PAI (PROJET D’ACCUEIL INDIVIDUALISE) AU RESTAURANT SCOLAIRE A COMPTER DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2025

Monsieur le Maire indique qu’un tarif doit être créé pour les enfants qui possèdent un PAI (Projet d’Accueil Individualisé) et qui mangent au restaurant scolaire en apportant leur repas.

Madame Ménard présente le dispositif.

De ce fait, au 1^{er} septembre 2025, 1.65 € sera facturé pour les frais de personnel (identique tarif garderie pour 1 enfant).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l’unanimité,

- **DONNE** son accord pour créer le tarif susvisé ci-dessus à compter du 1^{er} septembre 2025.

- **PRECISE** que ce montant sera révisé annuellement lors du vote des tarifs.

IV – FORMULAIRE APPEL A MANIFESTATION D'INTERET – ADAPTATION DES ESPACES URBAINS AU CHANGEMENT CLIMATIQUE : CREATION D'ILOTS DE FRAICHEUR ET AMELIORATION DU CONFORT THERMIQUE D'ETE - 2025
--

Monsieur le Maire indique que dans le cadre de cet appel à projet, la Ville de La Châtre peut être éligible pour les travaux de végétalisation de la cour de l'école Maurice Rollinat aux financements européens (FEDER).

L'aide peut atteindre 60%, c'est le taux qui sera demandé.

Parallèlement ce dossier a déjà fait l'objet d'une inscription au Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST) 2025/2031, l'obtention du FEDER pour ce projet permettrait d'atteindre 80% et l'inscrire au Budget Primitif 2026 pour la réalisation des travaux sur l'exercice à venir.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- **EMET** un avis favorable sur cet appel à projet.

- **AUTORISE le Maire** à déposer et signer le formulaire appel à manifestation d'intérêt - Adaptation des espaces urbains au changement climatique : Création d'îlots de fraîcheur et amélioration du confort thermique d'été - 2025 au titre des travaux de végétalisation de la cour de l'école Maurice Rollinat, auprès du Fonds Européen de Développement Régional.

Appel à Manifestation d'intérêt

Adaptation des espaces urbains au changement climatique :

Création d'îlots de fraîcheur et amélioration du confort thermique d'été - 2025

Les candidatures déposées au titre du présent AMI peuvent mobiliser du FEDER, et potentiellement d'autres sources de financement, hors FEDER. Cet AMI a vocation à identifier les opérations qui pourront donner lieu à un soutien au titre des fonds Européens.

L'examen des projets se fera donc en deux temps.

La première étape consistera à faire connaître son intention de projet via le dépôt d'un formulaire de pré-sélection par courriel, hors portail dédié à la demande de subvention. Adresse mail de dépôt des formulaires de pré-sélection :

ami_ilotsdefraicheur@centrevallodeloire.fr

Ceci permettra aux financeurs de vérifier l'éligibilité des projets, et d'identifier, sur la base d'une grille de notation, le ou les financements les plus appropriés.

À la suite de cette phase de pré-sélection, une notification sera envoyée aux candidats éligibles les invitant à déposer un dossier de demande de subvention dès lors qu'ils disposeront des résultats d'appel d'offre

S'agissant des projets orientés vers les fonds européens, la deuxième étape de dépôt sera sous la forme d'une saisie dématérialisée sur le portail dédié : <https://nosaidesenligne.regioncentre-valdeloire.fr>

1. Contexte de l'appel à manifestation d'intérêt

Les effets du changement climatique en région Centre-Val de Loire sont déjà observables et mesurables avec depuis 1980 un doublement des surfaces forestières vulnérables aux incendies et une avancée des floraisons d'une dizaine de jours mesurée sur les arbres et la vigne.

Le changement climatique affecte également les espaces urbains avec des évolutions marquées en région aux horizons 2050 et 2100 qui nécessitent d'anticiper l'adaptation de ces espaces. Les projections climatiques prévoient :

- Une **augmentation des vagues de chaleur** : de 8 jours/an avant 2005, le chiffre pourrait s'élever à 75 jours/an en 2070 selon le scénario RCP4.5 (scénario avec une politique climatique visant à stabiliser les concentrations en CO₂) ;
- Une **augmentation de 60% du nombre de personnes vulnérables aux fortes chaleurs** entre 2018 et 2040 (à partir de 65 ans pour les femmes et 75 ans pour les hommes – source INSEE 2022). La région Centre-Val de Loire sera particulièrement touchée, cette tranche de population étant plus importante au niveau régional qu'au niveau national. D'après les estimations de l'Institut national de la statistique et des études économiques, la part de la population de la région Centre-Val de Loire âgée de plus de 65 ans passerait d'un habitant sur cinq en 2013 (510 000 habitants) à près d'un tiers en 2050 (810 000 habitants). Celle des personnes âgées de 75 ans ou plus serait "pratiquement multipliée par deux" sur la même période pour atteindre 18,3 % de la population.
- Un **doublement des jours anormalement chauds** au printemps et en été en 2100.

NB : Météo-France définit une vague de chaleur comme « une élévation continue des températures pendant au moins trois jours », soit une température moyenne nationale supérieure à 23,4 °C pendant au moins 3 jours et atteignant au moins une fois 25,3 °C.

La forte minéralisation et l'imperméabilisation des espaces publics renforcent les effets du changement climatique via le phénomène d'îlot de chaleur urbain. Il s'agit d'un phénomène nocturne qui est lié à l'absence de refroidissement d'un secteur géographique la nuit. En effet, les surfaces urbaines stockent la chaleur en journée, les rayons se réverbèrent sur les différentes surfaces et les vents sont plus faibles du fait de la morphologie urbaine. En conséquent, la dissipation des excès de chaleur est moindre que

dans les espaces non urbanisés. Les différentes surfaces restituent durant la nuit cette chaleur accumulée, ce qui ne permet pas rafraîchir la ville. Ce phénomène des îlots de chaleur urbain est à l'origine de la surmortalité observée pendant la canicule de 2003 et constitue donc un enjeu de santé publique.

En journée, ce sont les microclimats qui expliquent les différences de confort thermique ressenties par les usagers en fonction des espaces traversés, ... Ce phénomène est lié aux conditions générées par les aménagements : ombrage, circulation du vent, présence d'eau, sols ne réverbérant pas les rayons lumineux...

Afin d'améliorer le confort thermique estival pour les habitants de la région, il est essentiel d'adapter l'aménagement des espaces publics. Au travers de cet appel à manifestation d'intérêt, la Région souhaite encourager les solutions basées sur le recours au végétal et la réduction des surfaces imperméabilisées qui sont les deux leviers principaux pour améliorer le confort thermique estival. Les projets présentés seront donc analysés essentiellement au regard de la qualité de la solution proposée pour améliorer le confort thermique estival et dans une moindre mesure des co-bénéfices en termes de transition écologique et sociale.

Par ailleurs, il est recommandé aux collectivités d'intégrer à la conception de leur projet la prise en compte du principe de l'égalité Femmes – Hommes.

2. Objectifs de l'appel à manifestation d'intérêt

L'objectif du présent appel à manifestation d'intérêt est de **lutter contre les îlots de chaleur urbain** et de **favoriser la création de microclimats permettant d'améliorer le confort thermique** des habitants dans les espaces publics extérieurs.

Cet AMI a pour but d'accompagner :

- L'identification des îlots de chaleur sur les territoires urbains afin d'améliorer la connaissance sur ce phénomène et d'élaborer une stratégie visant à les résorber ;
- La mise en œuvre d'aménagements contribuant à améliorer le confort thermique estival dans les espaces publics, en particulier via le recours au végétal.

3. Calendrier prévisionnel :

Ouverture de l'AMI : 01/04/2025

Relève finale des formulaires de pré-sélection déposés : 01/08/2025, soit 4 mois après l'ouverture de l'AMI.

Phase de complétude des formulaires de pré-sélection déposés : jusqu'au 01/10/2025, soit 2 mois après la relève finale.

Durée maximale de l'opération présentée (période d'engagement des dépenses) : 3 ans

En cas de sélection, les porteurs de projet disposeront d'1 an à compter de la notification de sélection pour déposer leur dossier de demande d'aide FEDER.

4. Budget disponible :

- Taux maximum FEDER : 60% du coût total éligible
- Minimum de l'aide FEDER : 25 000€ par site*
À noter : un dossier pourra comprendre une seule opération (aménagement d'un seul espace) ou plusieurs opérations (concernant l'aménagement de plusieurs sites)
- Enveloppe FEDER réservée à cet AMI : 3 000 000 €

**Pour rappel, les projets de moindre ampleur pourraient être accompagnés par la Région au travers des CRST (Contrats Régionaux de Solidarité Territoriale). Le montant minimum de l'aide régionale dans les CRST est de 3 000€. Les porteurs de projets intéressés sont invités à se rapprocher de l'agent de développement qui met en œuvre le contrat sur le territoire de projet (carte interactive accessible via l'adresse suivante :*

<https://crcentre.maps.arcgis.com/apps/insight/media/index.html?appid=a9e294d0835b4e8d8df034717646f233¢er=1.6801,47.6511&level=6>

5. Conditions d'admissibilité

Les projets présentés doivent remplir les conditions suivantes :

- Les projets éligibles au FEDER, ne doivent pas être achevés avant la date de dépôt de la demande de subvention sur le portail « nos aides en ligne » si le projet est sélectionné suite au comité technique de sélection ;
- Les dépenses ne devront pas avoir été engagées avant le 1^{er} janvier 2021
- Dans le cadre des mesures de sécurisation visant à détecter, prévenir et corriger, le cas échéant, le risque de double financement, les projets éligibles au FEDER ne pourront pas mobiliser les crédits issus du plan de relance de l'État (Plan France 2030) grevés de fonds européens.

6. Conditions d'éligibilité

a. Porteurs de projets éligibles

Collectivités territoriales, leurs groupements et leurs délégataires.

b. Territoires éligibles

Le projet étudié doit être localisé sur le territoire de la région Centre-Val de Loire

Sont prioritairement visées les unités urbaines des pôles définis dans le SRADDET, à savoir les 2 métropoles, les 6 pôles urbains régionaux et les 16 pôles de centralité et d'équilibre identifiés dans le schéma régional d'aménagement et de développement durable et d'égalité des territoires (cf. 24 pôles urbains rappelés en annexe n°4).

7. Critères d'éligibilité des opérations

Pour les projets d'aménagement :

Il s'agit d'accompagner les projets permettant le rafraîchissement de l'espace public dédiés à des lieux d'usage pour les populations (places, cours d'établissements scolaire...) et la lutte contre les îlots de chaleur.

- Les maîtres d'ouvrage devront s'entourer du conseil d'un paysagiste concepteur qui devra mobiliser un outil d'aide à la décision permettant de mesurer l'impact du projet sur le confort thermique (informations et exemples en annexe 3) : Il est attendu une précision de l'indice de température avant travaux/ projeté après travaux

- Les projets ayant pour conséquence d'augmenter la surface imperméabilisée ne seront pas retenus
- Les espèces exotiques envahissantes*** sont prosrites

***Liste des espèces exotiques envahissantes en Région : https://gteee.cen-centrevaldeloire.org/liste_hierarchisee/

a. Dépenses éligibles :

- **Ingénierie stratégique** permettant l'élaboration d'une stratégie ou d'un plan d'actions de lutte contre les îlots de chaleur au sein des espaces urbanisés (échelle a minima communale).
- **Ingénierie opérationnelle :**
 - L'ingénierie pour la conception et l'évaluation des aménagements prévus pour améliorer le confort thermique.
 - L'animation externalisée liée à la co-construction des projets en lien avec les usagers et les gestionnaires (exemples : concertation amont d'un projet de végétalisation de cours d'école, chantiers participatifs de plantation...).
- **Aménagements** permettant le rafraîchissement de l'espace public dédiés à des lieux d'usage pour les populations (places, cours d'établissements scolaire...) et la lutte contre les îlots de chaleur :
 - **Acquisition du foncier** pour la création/préservation d'îlot de fraîcheur,
 - **Suppression des revêtements imperméables** en vue d'une végétalisation,
 - **Reconstitution du sol** pour offrir de bonnes conditions d'implantation des végétaux et d'infiltration des eaux (décompactage, apport de terre végétale, restauration de la vie du sol),
 - Aménagement et **végétalisation favorisant l'ombrage** et le rafraîchissement (plantations d'arbres, bosquet urbain avec l'attention à la diversité de strates (herbacée, arbustive et arborée), végétalisation de façades avec plantation en pleine terre de plantes grimpantes, végétalisation de toiture notamment lors d'opération de rénovation),
 - Dispositifs d'**ombrage** (ombrière) en complément d'un aménagement.
 - **Adaptation des espaces verts existants** pour favoriser l'infiltration d'eaux de pluie : suppression / ouverture des bordures, décaissement de l'espace vert, ...,
 - Intégration de **milieux humides** (mares, noues) dans les aménagements.

Les espèces locales** et le recours à la marque « Végétal local » **** sont à privilégier : la liste des végétations locales et leur proportion seront à préciser dans le programme de végétalisation.

**Liste des essences locales selon le secteur géographique en Région : <https://www.biodiversite-centrevaldeloire.fr/ressources/idees-actions/planter-local>

****Marque végétal local : cf. site internet recensant les producteurs locaux : <https://www.vegetal-local.fr/>

b. Dépenses inéligibles :

- Les abattages d'arbres
- Les plantations hors-sol (en bac, jardinière, ...)
- Les aménagements / installations de fontaines, miroirs d'eau, brumisateurs, ...
- Les travaux effectués en régie
- Système de redirection des eaux de pluie dans un réseau

8. Critères techniques de sélection

a. Études stratégiques

- Caractère stratégique et opérationnel de l'étude (15 points)
- Mobilisation d'une expertise croisée (15 points)

Cf. grille d'analyse détaillée en annexe 1

Les projets qui obtiendraient une notation inférieure à 15 points recevront un avis défavorable.

b. Projets d'aménagement d'espaces publics

- Qualité de la solution proposée pour améliorer le confort thermique estival (25 points)
- Co-bénéfices en termes de transition écologique et sociale (6 points)

Cf. grille d'analyse détaillée en annexe 1

Les projets qui obtiendraient une notation inférieure à 15 points recevront un avis défavorable.

9. Critères d'exclusion

a. Exclusion de la participation

Sont exclus de la participation au présent appel à projets, les candidats :

- Qui sont en état ou qui font l'objet d'une procédure de faillite, de liquidation, de règlement judiciaire ou de concordat préventif, de cessation d'activité, ou est dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature existant dans les législations et réglementations nationales.
- Qui n'ont pas respecté leurs obligations relatives au paiement des cotisations de sécurité sociale ou leurs obligations relatives au paiement de leurs impôts selon les dispositions légales du pays où ils sont établis ou celles du pays de l'ordonnateur compétent ou encore celles du pays où la convention de subvention doit être exécutée.

b. Exclusion de l'attribution

Les candidats ne pourront recevoir aucun financement si, au moment de la procédure d'octroi des subventions :

- Ils se trouvent en situation de conflit d'intérêts,
- Ils se sont rendus coupables de fausses déclarations en fournissant les renseignements exigés, en application des conditions de participation à la procédure d'octroi de subventions, ou n'ont pas fournis ces renseignements,
- Ils se trouvent dans l'un des cas d'exclusion visés à la section plus haut.

10. Procédure de dépôt des réponses à l'AMI

a. Publication

L'appel à manifestation d'intérêt est publié sur le site internet « l'Europe s'engage en région Centre-Val de Loire » : www.europeocentre-valdeloire.eu

b. Dépôt des réponses à l'AMI

Les projets doivent être soumis conformément aux conditions d'admissibilité énoncées dans le présent document.

Aucune modification majeure du projet ne sera permise, une fois la date limite de relève finale passée. Cependant, si certains aspects doivent être clarifiés, si des erreurs matérielles doivent être corrigées ou des éléments complémentaires apportés après la date de relève finale des formulaires de pré-sélection, les services de la Région pourront contacter le demandeur à cet effet au cours de la phase de complétude.

Attention : aucun formulaire de candidature ne sera accepté passée la date de relève finale.

Les dossiers de candidature doivent être envoyés à l'adresse mail dédiée :

ami_ilotsdefraicheur@centrevalldeloire.fr

c. Composition du dossier

Les pièces à joindre au dossier sont précisées dans le formulaire de candidature à compléter. Ce document est disponible sur le site internet « l'Europe s'engage en région Centre-Val de Loire » : www.europeocentre-valdeloire.eu.

11. Comité technique de sélection

Les projets reçus seront analysés par un comité technique de sélection. Il examinera les projets afin de les noter, en tenant compte des critères présentés en annexe 1. Ce comité est composé :

- Des représentants de la Direction de l'Aménagement du Territoire de la Région Centre-Val de Loire ;
- Des référents de chaque Maison de la Région Centre-Val de Loire ;
- Des représentants de la Direction Europe et International de la Région Centre-Val de Loire ;
- Le cas échéant, des experts techniques (agence d'urbanisme, ...), voire des cofinanceurs potentiels.

Les entités citées ci-dessus ayant déposé un dossier de demande de subvention au présent AMI ne pourront pas faire partie du comité technique de sélection.

La notation prendra la forme d'une grille d'analyse technique par projet, ainsi que d'une grille de classement de l'ensemble des opérations déposées, faisant office de compte-rendu. Ces deux documents seront validés à l'issue du comité technique de sélection, qui arrêtera la note et le classement par opérations dans la limite de l'enveloppe disponible.

Ce compte-rendu fera l'objet d'une validation par le ou les représentants du Conseil régional Centre-Val de Loire.

À l'issue de la sélection par la Région, les candidats seront informés individuellement des suites données à leur candidature, y compris les porteurs de projets dont les projets n'auront pas été sélectionnés qui seront informés des raisons de ce rejet.

Les porteurs de projets sélectionnés recevront une notification de leur sélection par la Région Centre-Val de Loire. Ils seront ensuite invités déposer leur demande de subvention au titre du FEDER sur le portail dédié : <https://nosaidesenligne.regioncentre-valdeloire.fr/>, dans un délai maximum d'un an à l'issue de la notification et avant l'achèvement du projet. Au-delà de ce délai d'un an, la sélection du projet sera caduque.

La sélection des projets ne garantit pas de facto l'octroi de la subvention.

12. Contacts

Toutes les demandes sont à adresser par mail à l'adresse dédiée :

ami_ilotsdefraicheur@centrevaldeloire.fr

Annexe 1 – Grilles d'évaluation

Études stratégiques

ITEM	CRITERE
Caractère stratégique et opérationnel de l'étude	Étude permettant à la collectivité locale de disposer d'un outil d'aide à la décision pour élaborer, piloter et mettre en œuvre un programme de lutte contre les îlots de chaleur : identification des secteurs à enjeux (au regard des températures constatées, de la vulnérabilité du public accueilli...), définition d'un plan d'actions, ...
	Sous-total : 15 points
Mobilisation d'une expertise croisée	Étude permettant d'appréhender les phénomènes de réchauffement, les leviers pour réduire les températures dans les espaces publics en particulier à travers le végétal, la désimperméabilisation, ... dans un contexte plus large de réflexion sur l'accueil de la biodiversité.
	Sous-total : 15 points
TOTAL	30 points

Projets d'am  nagement d'espaces publics

ITEM	CRITERE	Modulation	Pond��ration
Qualit�� de la solution propos��e pour am��liorer le confort thermique estival	��volution de l' indicateur de confort thermique avant / apr��s projet : pr��cision de l'indice de temp��rature avant travaux / projet�� apr��s travaux obligatoire (10 points)	Aucune r��duction	0
		R��duction faible	2
		R��duction moyenne	5
		R��duction significative	8
		R��duction tr��s bonne	10
	Proportion de l' espace trait�� en pleine terre apr��s projet (8 points)	Aucune r��duction	0
		Proportion faible	2
		Proportion moyenne	4
		Proportion significative	6
		Proportion tr��s bonne	8
	Conservation de tous les arbres existants avant le projet (2 points) Les abattages non justifi��s par un diagnostic phytosanitaire seront p��nalis��s de deux points (-2 points)	Oui OU Pas d'arbre avant le projet	2
		Non mais tous les abattages sont justifi��s par un diagnostic phytosanitaire mettant en avant des risques pour la sant�� ou la s��curit��	2
		Non et les abattages r��alis��s ne sont pas justifi��s par un diagnostic phytosanitaire	-2
	Mise en ��uvre de conditions permettant d'assurer le bon d��veloppement de la v��g��tation (taille des fosses de plantation, paillage, gestion raisonn��e des besoins en eau...) (5 points)	Fosses de plantation des arbres de 10 m3 ou plus ET fosses de plantations des arbustes de 5 m3 ou plus / ou plantations en pleine terre	3
		Fosses de plantation des arbres de 10 m3 ou plus ET fosses de plantations des arbustes inf��rieures �� 5 m3 OU Fosses de plantation des arbres inf��rieures �� 10 m3 ou plus ET fosses de plantations des arbustes de 5 m3 ou plus	2
		Fosses de plantation des arbres de 5 m3 �� 10 m3 ET fosses de plantations des arbustes de 3 �� 5 m3	1
		Orientation de l'eau vers les espaces v��g��talis��s pour l'infiltration	2
		Sous-total : 25 points	

Co-bénéfices en termes de transition écologique et sociale	Projet permettant une gestion intégrée totale ou partielle des eaux pluviales - déconnexion du réseau d'eau pluviale (2 points)	Part significative	2
		Part réduite	1
		Part de l'espace aménagé déconnecté du réseau d'eau pluvial nulle	0
	Projet s'appuyant sur une démarche participative (exemples : co-construction, chantier participatif, recours à un lycée professionnel ou un chantier d'insertion pour la conception du mobilier...) (2 points)	Pas de démarche participative	0
		Démarche participative	2
	Projet ambitieux en termes d'accueil de la biodiversité (exemple : recours majoritaire aux essences locales (précision de l'origine des essences attendue) mise en place d'abris/nichoirs, intégration dans la trame verte et bleue du territoire, mise en place de mare ou milieux humides, ...) (2 points)	Part significative	2
		Part réduite	1
		Pas de prise en compte ambitieuse de la biodiversité	0
	Sous-total : 6 points		
TOTAL	31 points		

Annexe 2 – ressources et outils utiles

[La Boîte à outils "Végétons ! en Centre - Val de Loire"](#) : Destinée aux collectivités, elle apporte des ressources clés pour vous accompagner dans l'utilisation du végétal dans vos projets, dont ceux de lutte contre les îlots de chaleur urbain.

<https://plusfraichemaville.fr/> : un outil d'aide à la décision développé par l'ADEME pour vous accompagner dans le choix de solutions de rafraîchissement urbain pérennes et durables

[ARBOClimat](#) est un outil d'aide à la décision qui réalise **des simulations prospectives pour des projets de plantation d'arbres en ville**. Pour chacune des essences de la base de données, l'outil quantifie les services écosystémiques via six indicateurs : stockage du carbone, impact sur les îlots de chaleur, résilience au changement climatique, intérêt pour la biodiversité, lutte contre la pollution atmosphérique, potentiel non allergisant. La première version de l'outil, qui a été testée à Lille et à Grande-Synthe dans le Nord entre 2013 et 2015, couvre le territoire de la Région Hauts-de-France. La société Aristot développe actuellement, en partenariat avec des collectivités pilotes, une deuxième version de l'outil qui **ambitionne de couvrir l'ensemble du territoire national**. Celle-ci devrait intégrer un indicateur sur l'impact des arbres dans la gestion des eaux pluviales.

[Sesame](#) est un outil d'aide à la conception pour **mener à bien son projet de plantation d'arbres en ville**, de la mise en place d'une gouvernance favorable aux modalités de gestion. Il permet de sélectionner les dix espèces les plus adaptés au contexte local en fonction des services souhaités (support de biodiversité, régulation du micro-climat, qualité de l'air...) et de contraintes à éviter (dommages des fruits et racines, toxicité, risque allergique...). Initialement conçu pour la ville de Metz, l'outil est **en cours d'adaptation sur plusieurs autres territoires** dont les besoins peuvent être différents.

Annexe 3 – outils d'aide à la décision sur le confort thermique

Le confort thermique est une sensation physique, liée à la température, et propre à chaque individu. Dans l'espace extérieur, cette sensation est influencée par plusieurs paramètres. Certains sont liés à l'individu (habillement, mouvement, métabolisme, ...) et d'autres sont liés à l'environnement (température et vitesse de l'air, humidité relative, température moyenne des parois/surfaces, ...).

Dans le cadre d'un aménagement urbain, des outils d'analyse du confort thermique permettent de mesurer l'évolution de ce paramètre entre l'état avant-projet et l'état après projet. Ils constituent ainsi des outils d'aide à la décision précieux dans un contexte exacerbé de nécessaire adaptation aux évolutions climatiques.

Dans le cadre du présent AMI, le recours à un de ces outils est obligatoire.

Il existe une diversité d'outils qui intègrent plus ou moins de paramètres. Le choix de l'outil est laissé à la libre appréciation du maître d'ouvrage. Cependant, **l'outil choisi devra à minima prendre en compte le confort thermique avant et après projet en lien avec la nature des matériaux et revêtements de sol.**

En plus de ce paramètre indispensable, certains outils intègrent : l'exposition et les ombres projetées, la vitesse et l'orientation des vents, les températures des parois (murs, surfaces vitrées, ... adjacentes à l'espace traité), ...

A l'échelle d'un projet d'aménagement localisé (cour d'école, place, voire quartier), il existe 2 grands types d'outils qui peuvent être mobilisés :

- **Les indicateurs géoclimatique** : il s'agit d'indicateurs simplifiés sans grandeur physique qui ont été mis en place par souci d'opérationnalité afin d'analyser les enjeux de surchauffe urbaine. Ils sont basés sur les caractéristiques des surfaces et de la forme urbaine. L'analyse réalisée est rapide et facile, permettant une bonne réactivité qui facilite un échange itératif dans les dynamiques de projet et la comparaison de scénarios. En revanche, certains paramètres ne sont pas pris en compte tels que le relief et les vents. Exemples d'outils :
 - **Score ICU** : il s'agit d'un outil qui permet de définir un score, sans unité, permettant d'indiquer si l'aménagement a, ou va améliorer ou dégrader le confort thermique estival lié aux îlots de chaleur urbains. <http://www.e6-consulting.fr/ilots-de-chaleur-urbains-outil-score-icu/>
 - **Ice-Tool** : il s'agit d'un outil open-source (libre et gratuit) basé sur le logiciel QGIS (libre et gratuit également). L'outil calcule la température de surface des matériaux au sol sur des points d'un maillage. Un nombre important de paramètres sont pris en compte tels que l'évapotranspiration, les paramètres thermiques des matériaux ou les données météorologiques de la commune étudiée en juillet. Certaines données sont renseignées par défaut afin de ne pas alourdir le calcul. <https://wiki.resilience-territoire.ademe.fr/wiki/ICEtool>
- **Les simulations à petite échelle** : Les modèles de simulation numérique du climat urbain à l'échelle locale reposent sur des bilans radiatifs et convectifs des interactions entre les sols et les bâtiments en 3D. Cette approche multi paramètres (température d'air, surfaces, vents, hygrométrie...) permet de donner des résultats en indice de confort. Cette méthode permet aussi d'établir des perspectives et de comparer des scénarios d'évolution d'aménagements. En revanche, cette méthode nécessite une ingénierie qualifiée et induit des temps de calcul parfois très long par rapport aux exigences opérationnelles. Exemples d'outils :
 - **Envi-Met** : il s'agit d'un logiciel de modélisation 3D à haute résolution qui simule avec précision les processus microclimatiques complexes. Il offre des informations détaillées sur l'impact des facteurs environnementaux sur la conception urbaine, soutenant ainsi la prise de décision éclairée en matière d'urbanisme, de développement de l'infrastructure verte et de stratégies de lutte contre le changement climatique. <https://www.envi-met.com/fr/>

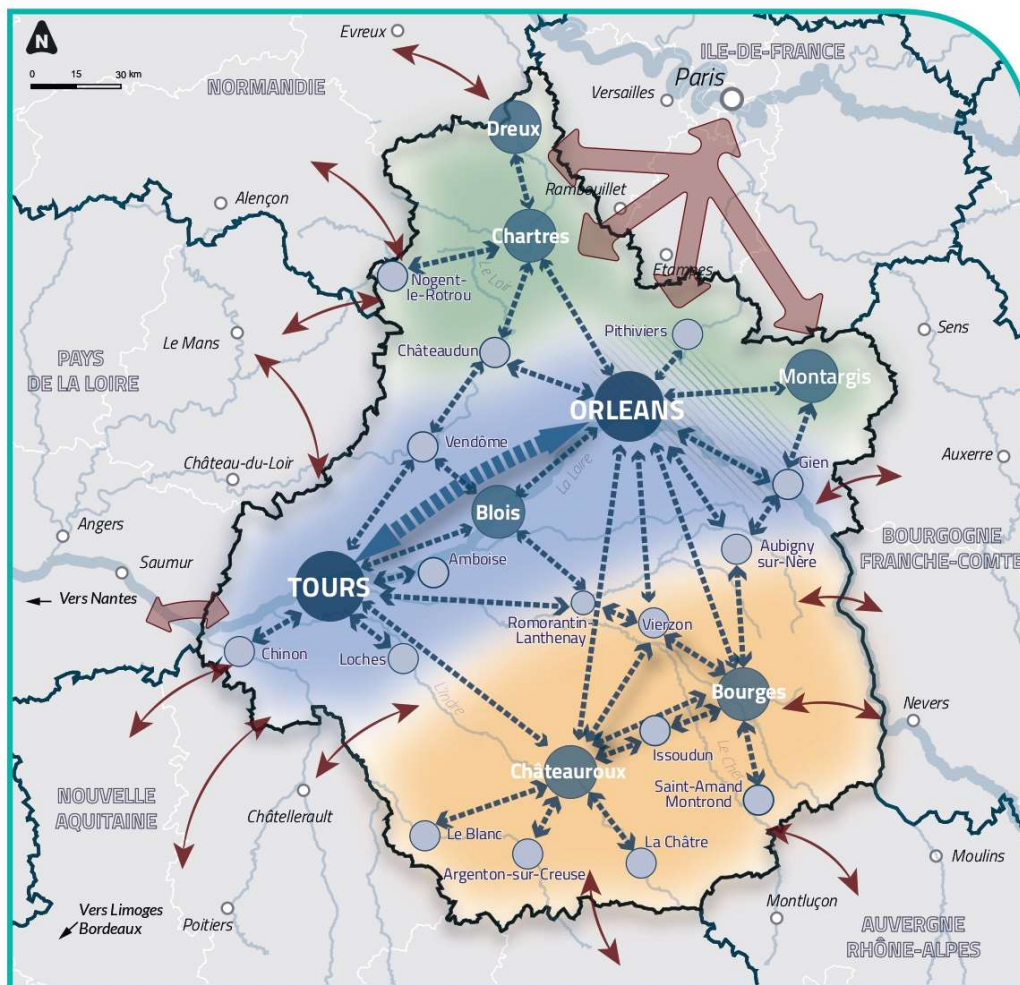
- **C-scool** : il s'agit d'un outil de diagnostic thermique des cours d'école. Il permet de quantifier l'efficacité des solutions mises en œuvre pour atténuer l'îlot de chaleur urbain et réduire de l'inconfort thermique. <https://www.cscool.fr/>

La liste des outils donnés ci-avant n'est pas exhaustive, elle a vocation à aider le maître d'ouvrage dans le choix de l'outil adapté à son projet.

Ressources complémentaires :

- Diagnostic de la surchauffe urbaine - Méthodes et applications territoriales – ADEME – 2017 : https://www.adaptation-changement-climatique.gouv.fr/sites/cracc/files/fichiers/2018/11/400_Diagnostic%20de%20la%20surchauffe%20urbaine%20-%20M%C3%A9thodes%20et%20applications%20territoriales.pdf
- Le changement climatique en région – DREAL (2023) : <https://www.centre-val-de-loire.developpement-durable.gouv.fr/le-changement-climatique-en-region-a3361.html>

Annexe N°4 : Identification des pôles prioritaires du SRADET (sont visées les unités urbaines)



Valorise les spécificités et les atouts de chacun

Berry

- Conforter l'organisation territoriale et renforcer les centres-villes et centres-bourgs
- Assurer le renouveau économique des territoires en s'appuyant sur les ressources spécifiques (filières industrielles, patrimoine naturel...)
- Assurer les liaisons vers les métropoles et les autres pôles régionaux

Val de Loire

- Renforcer les centres-villes et centres-bourgs et limiter l'étalement urbain
- Conforter et pérenniser la dynamique économique ligérienne
- Préserver et valoriser les richesses patrimoniales, naturelles et culturelles

Nord régional

- Maîtriser les effets de l'influence francilienne (pression résidentielle, renforcement des pôles et centre-bourgs, flux domicile-travail)
- Poursuivre la dynamique et le renouveau économique, et tirer parti des opportunités du Grand Paris
- Assurer les liaisons vers les métropoles et les autres pôles régionaux

Zone de confluence importante entre les 2 systèmes nord et ligérien

Affirme et dynamise l'armature territoriale de la région pour un développement équilibré et complémentaire de tous les territoires, urbains comme ruraux

- Métropoles
- Pôles régionaux
- Pôles d'équilibre et de centralité

Renforce les synergies entre les territoires

- Développer les liaisons et les coopérations entre les pôles
- Renforcer spécifiquement :
 - les coopérations Orléans-Tours et valoriser la dynamique métropolitaine ligérienne à l'échelle nationale et européenne
 - les coopérations Bourges-Vierzon-Châteauroux-Issoudun et valoriser la dynamique de rapprochement inter-pôles

Valoriser la réciprocité urbain-rural et les réseaux thématiques (sites universitaires, hôpitaux, numérique...) partout en région

Développe le dialogue et les coopérations avec les régions et les territoires limitrophes

- ↔ Coopérations avec les territoires et les régions limitrophes

- ↔ Assurer un dialogue réciproque sur les développements mutuels des régions Ile-de-France et Centre-Val de Loire si possible à l'échelle du Bassin Parisien et renforcer les coopérations avec l'ouest

V – MODIFICATION REGLEMENT INTERIEUR DU MARCHÉ DU SAMEDI

Monsieur le Maire indique qu'une réunion a eu lieu avec les commerçants non sédentaires du marché, un représentant de l'entreprise Fréry, l'UCIA et la Ville.

Lors de cette réunion il a été proposé de modifier les horaires du marché du samedi matin à savoir :

Fermeture 8h30

Réouverture hiver : 12h30

Réouverture été : 13h00

Le passage hiver/été se faisant aux changements d'heure.

Ces nouveaux horaires seront mis en œuvre en septembre prochain avec en parallèle une fermeture nécessaire des accès au marché (pose de barrières).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- **ACCEPTE** de modifier le règlement du marché du samedi selon les horaires mentionnés ci-dessus.
- **AUTORISE** le Maire à signer le règlement intérieur du marché du samedi modifié.

VI- FINANCES – PARTICIPATION AUX DEPENSES RELATIVES AU PROJET « LES DAUVERGNE ET LA VALLEE NOIRE » AVEC L'ATELIER « HORS LES MURS »

Monsieur le Maire indique que des enseignants et chercheurs des universités de Lyon et Tours (présentés dans l'annexe jointe à la délibération) ont sollicité le service Tourisme de la Communauté de Communes La Châtre-Sainte Sévère afin d'organiser un « Atelier Hors les Murs ».

Il s'agit d'accueillir une trentaine d'étudiants (quinze environ par établissement), accompagnés de leurs enseignants, en immersion sur le territoire au cours du mois de septembre 2025, selon un programme pédagogique défini.

Ce projet s'inscrit dans un appel à manifestation d'intérêt porté par la Fédération Nationale des Parcs Naturels Régionaux (PNR) dont les candidatures ont été élargies aux Petites Villes de Demain (PVD). La candidature constituée par les enseignants porteurs du projet a été retenue en septembre 2024. Le thème de l'étude porte sur « *Les Dauvergne & la Vallée Noire - Façonner les paysages dans la France rurale du XIXe siècle* » *Atelier d'initiation à la médiation.*

Une équipe de partenaires est constituée autour du projet, dont le CAUE, la Commune de La Châtre (service Culture), la Communauté de Communes La Châtre-Sainte Sévère (service Tourisme) et la Commune de Sainte-Sévère-sur-Indre.

Au titre de ce partenariat, une assistance logistique et matérielle est sollicitée auprès des 3 collectivités. Aussi, il est demandé auprès de chacune des collectivités, une participation financière d'un tiers du coût de l'hébergement (estimé à un montant total de 3 000 €) pour la bonne réalisation du projet.

Marc Henriot se félicite de cette initiative et indique l'importance d'une bonne restitution du travail des étudiants devant les élus et les personnes concernées du territoire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- Approuve le projet.

- Autorise le Maire à prendre en charge un tiers du coût de l'hébergement des élèves (estimé à un montant total de 1 000 €).

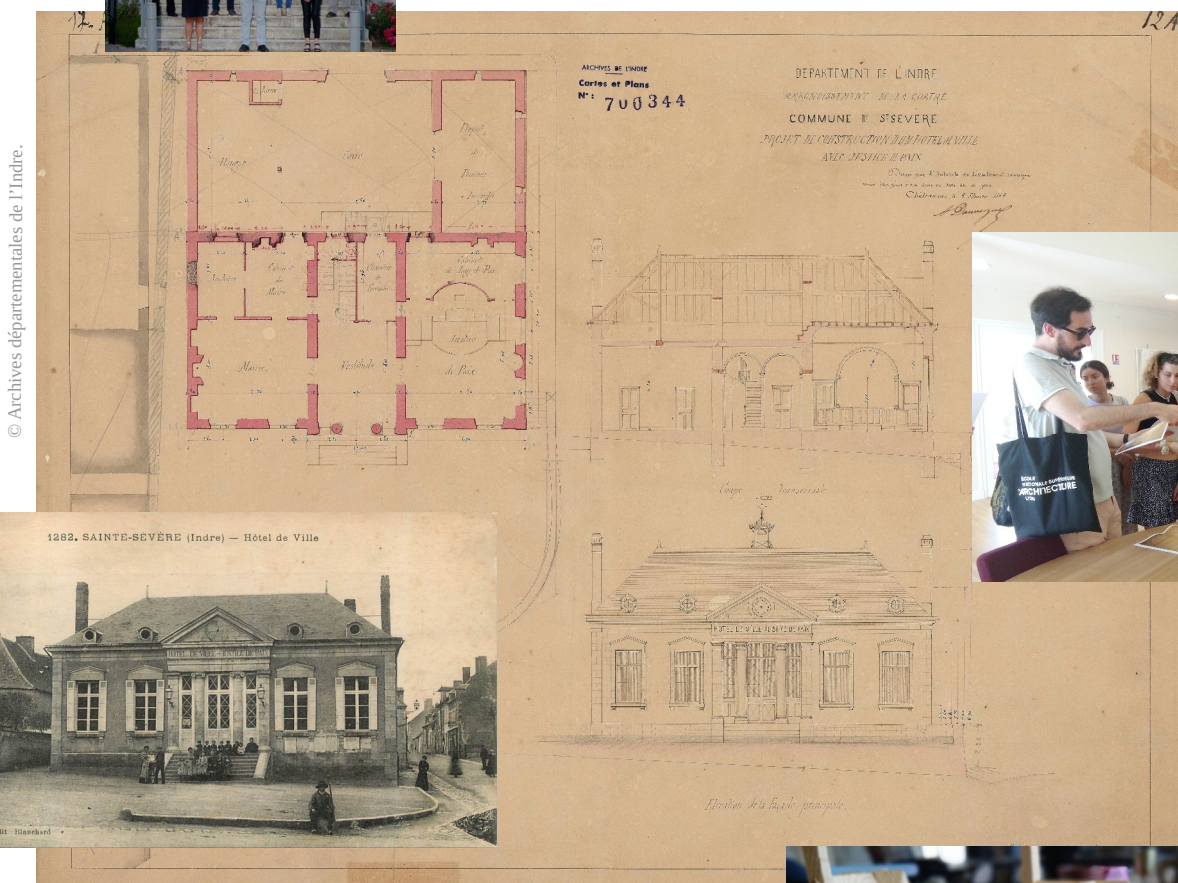
- Autorise le Maire à signer les documents et conventions afférents au dossier.



© Commune de Sainte-Sève-sur-Indre.

Les Dauvergne & la Vallée Noire ***Façonner les paysages*** ***dans la France rurale*** ***du XIXe siècle***

atelier d'initiation à la médiation



© Archives départementales de l'Indre.



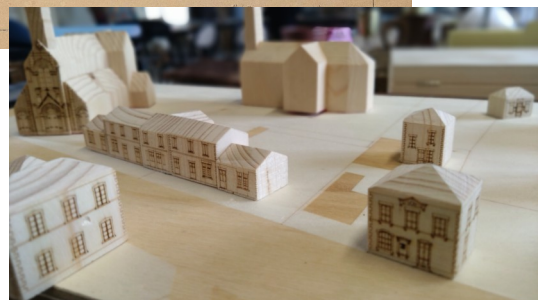
© C. Soppelsa.



© Collection particulière.

NOTE MÉTHODOLOGIQUE

École nationale supérieure d'architecture de Lyon
Université de Tours (département d'histoire de l'art)
Communauté de communes de La Châtre et Sainte-Sève
Petites Villes de Demain



© O. Prisset.

septembre 2025

LES ORIGINES DU PROJET

Le projet pédagogique que nous proposons d'inscrire dans le dispositif « Ateliers Hors les Murs », consiste en **une initiation aux enjeux et méthodes de la vulgarisation scientifique et de la médiation dans le domaine de l'histoire de l'architecture, des formes urbaines et des paysages** ; une initiation qui ne soit pas uniquement théorique mais qui vienne répondre aux besoins réels d'un territoire.

Au cœur de ce projet, une conviction commune à tous les acteurs qu'il fédère : **sensibiliser nos concitoyens aux enjeux du secteur de la création architecturale et de l'aménagement urbain est une mission à ne pas négliger si nous voulons faire face aux défis du XXI^e siècle** en conciliant impératifs environnementaux et respect de notre patrimoine, réalités économiques et qualité de vie, renouvellement urbain et mixité sociale, etc.

Amener les habitants à porter un nouveau regard sur des édifices quotidiennement fréquentés mais dont le contexte de création et la qualité architecturale sont aujourd'hui oubliés ou invisibilisés, c'est contribuer à battre en brèche l'idée d'un territoire trop vite condamné à une forme de déshérence et rendre possible et même désirable une réappropriation collective au bénéfice de tous.

Un besoin : *porter un nouveau regard sur le cadre bâti et paysager de la Vallée Noire*

AU-DELÀ DES POIDS LOURDS TOURISTIQUES...

L'offre de médiation à la compréhension des paysages et du cadre bâti aujourd'hui proposée dans les communes de la Communauté de communes de La Châtre et Sainte-Sévère, dans le sud-est de l'Indre (36), reste principalement attachée aux grands pôles d'attraction touristique de ce territoire, à savoir :

> les lieux liés à l'écrivaine **George Sand** (1804-1876) et à ses enfants...

... à **Nohant-Vic**, le domaine familial de la célèbre autrice (classé MH et propriété de l'État depuis 1952, ouvert à la visite depuis 1961 sous gestion du Centre des monuments nationaux)¹ ;

... à **La Châtre**, le Musée George Sand & de la Vallée Noire (qui trouve ses origines en 1876 avec des dépôts archéologiques et historiques mais dont les collections se sont progressivement enrichies d'œuvres et documents liés à George et Maurice Sand, dont certains issus de dons de leurs descendants)². L'appellation de « Vallée Noire » a d'ailleurs été forgée par George Sand elle-même³, et si un doute subsistait encore pour les visiteurs extérieurs à la région, l'Office de tourisme intercommunal nomme sans ambiguïté « Pays de George Sand » le territoire qu'il a la charge de valoriser⁴. C'est dire l'impact de la vision de l'écrivaine sur les imaginaires locaux.



© Office de tourisme du Pays de George Sand.

1 Voir le site internet de l'établissement : <https://www.maison-george-sand.fr/>.

2 Voir le site internet du musée : <https://museegeorgesand.fr/>.

3 « Si c'est un pur caprice de romancier qui m'a fait donner un nom quelconque (un nom très simple, et le premier venu, je le confesse), à cette admirable région que nous avons le bonheur d'habiter, ce n'en est pas moins après un examen raisonné que j'ai fait de ce coin du Berry, un point particulier, ayant sa physionomie, ses usages, son costume, sa langue, ses mœurs et ses traditions. Je pensais devoir garder pour moi-même cette découverte innocente. Il me plaisait seulement de ramener souvent l'action de mes romans dans ce cadre de prédilection. Mais puisqu'on veut que la Vallée Noire n'existe, distincte de toutes les régions environnantes, et qu'elle méritait un nom propre. Elle fait partie de l'arrondissement de La Châtre ; mais cet arrondissement s'étend plus loin, vers Éguzon et l'ancienne Marche. Là, le pays change tellement d'aspect, que c'est bien réellement un autre pays, une autre nature. » (George Sand, « La Vallée Noire », in *L'Éclair* de l'Indre, 28 novembre et 5 décembre 1846).

4 Voir le site internet de l'office de tourisme : <https://www.pays-george-sand.com/>.

> les lieux liés au cinéaste **Jacques Tati** (1907-1982), venu tourner, en 1947, son premier long métrage intitulé *Jour de fête*...

...à **Sainte-Sévère-sur-Indre**, où la maison de Jour de fête (inaugurée en 2009) garde la mémoire de ce tournage⁵ ; laquelle marque à ce point le territoire de la commune qu'une signalétique permanente a été mise en place pour guider les touristes incités, pour découvrir les éléments remarquables du cadre bâti et paysager de la commune, à mettre leur pas dans ceux du facteur François. Tel est en effet le fil rouge naturellement adopté pour la seule balade urbaine proposée⁶.



© Radio France - Emeline Ferry.

> enfin, quelques monuments « traditionnels » dont la légitimité patrimoniale est acquise de longue date (classés MH) et qui sont donc bien identifiés par le grand public : des **châteaux**, comme celui de Sarzay (XVe-XVIe siècles), ou des **églises**, telle celle de Saint-Martin de Vic (Nohant-Vic), célèbre pour ses peintures murales du XIIe siècle ; encore le joyau local en matière d'architecture religieuse – une basilique romane reproduisant le Saint-Sépulcre de Jérusalem, également classée au patrimoine mondial de l'UNESCO – est-il situé sur le territoire d'une commune (Neuvy-Saint-Sépulchre) qui n'appartient pas à la Communauté de communes de La Châtre et Sainte-Sévère.

... ÉLARGIR LA CONNAISSANCE ET APPRENDRE À VOIR POUR FAIRE FACE AUX DÉFIS D'AUJOURD'HUI ET DE DEMAIN

Si ces divers sites sont toujours reconnus à l'échelle régionale voire nationale, les acteurs locaux constatent une lente érosion de leur attractivité, notamment due à l'évolution de la culture partagée par les jeunes adultes des années 2020 qui ne sont plus aussi familiers de la dame de Nohant ou du créateur de monsieur Hulot. Un renouvellement de l'offre touristique et culturelle semble donc nécessaire, non seulement pour soutenir ce secteur économique mais aussi, d'une façon plus ambitieuse, pour **accompagner une politique volontariste de redynamisation des territoires**.

En matière de cadre de vie, les communes doivent en effet faire face, dans le même temps, à un dépeuplement, à une dégradation du parc de logements (propriétaires occupants en situation de grande précarité), à des problématiques de mobilités, ainsi qu'aux conséquences « immobilières » de la disparition de certains services publics. Ainsi se pose la question du devenir des bâtiments qui les accueillait jusqu'ici et qui endossaient également un rôle véritablement structurant dans l'espace urbain, tels ces petits palais de justice d'arrondissements définitivement fermés en application de la réforme Dati de la carte judiciaire (2008-2010) ; pas moins de trois dans l'Indre : Issoudun, Le Blanc et La Châtre, les deux derniers, construits par l'architecte départemental Alfred Dauvergne, dans la seconde moitié du XIXe siècle, et dont la reconversion est actuellement à l'étude.



© L'Écho du Berry.

L'une des pistes qui font sens pour opérer un changement de regard des Berrichons sur leur environnement bâti et susciter une réappropriation positive nous est offerte par la relecture récente de l'œuvre d'une dynastie

5 Voir le site internet du musée : <https://www.maisondejournofete.com/>.

6 Dépliant plan-guide *Les lieux du tournage de Jour de fête & le patrimoine de la ville*, téléchargeable sur : <https://berry.media.tourinsoft.eu/upload/depliant-Ste-Severe.pdf>.

d'architectes de l'Indre, les Dauvergne, dont les réalisations nombreuses ont façonné et façonnent encore, en réalité, les paysages du département.

Un effet de synergie : l'Année Dauvergne dans l'Indre (2024-2025)

Les Archives départementales de l'Indre conservent un riche fonds d'archives provenant du **cabinet d'architectes, successivement dirigé par Alfred (1824-1885), Henry (1848-1917) et Louis (1852-1937) Dauvergne**. Afin de célébrer le bicentenaire du fondateur de cette dynastie, le département de l'Indre et plusieurs institutions culturelles et muséales organisent une rétrospective en 2024-2025.

Cette « Année Dauvergne » constitue un cadre propice pour présenter l'ampleur du patrimoine architectural légué par cette famille dans le sud de la région Centre-Val de Loire. Au fil des expositions et des conférences, nous sommes invités à redécouvrir les bouleversements économiques de la société berrichonne à l'heure de la révolution industrielle, réinterroger l'évidence d'institutions et de notions désormais quotidiennes, cerner le maillage du territoire par les institutions publiques à la croisée des initiatives locales et des dynamiques nationales, et enfin réfléchir sur la place que notre société peut aujourd'hui réserver à ce pan de l'histoire architecturale et sociale.

Au cours de l'année 2024-2025, six expositions – dont le commissariat a été confié à **Olivier Prisset***, auteur d'une thèse consacrée à l'œuvre des Dauvergne⁷ (ouvrage à paraître début octobre 2024) – sont présentées dans différentes institutions culturelles de l'Indre :



© Éditions Honoré Clair



© Département de l'Indre.

Les Dauvergne. Le retour à la terre, conçue et présentée à l'Écomusée de la Brenne, au Blanc (2 avril-10 novembre 2024).

« *En droite ligne* ». *Le dessin d'architecture de père en fils*, conçue et présentée au Musée George Sand et de la Vallée Noire à La Châtre (21 septembre-30 décembre 2024).

« *Architectes en ville* ». *Les Dauvergne à Châteauroux*, conçue par les Archives municipales de Châteauroux et présentée à la Médiathèque Équinoxe (9 octobre-14 décembre 2024).

L'industrie aux champs, le cabinet Dauvergne et l'architecture industrielle et commerciale, conçue et présentée au Musée de la Chemiserie et de l'Élégance masculine à Argenton-sur-Creuse (12 octobre-22 décembre 2024).

« *Tant de monuments restaurés avec art...* », *le cabinet Dauvergne et le patrimoine berrichon*, conçue et présentée aux Archives départementales de l'Indre (25 janvier-16 mai 2025).

Napoléon-Louis de Talleyrand et le cabinet Dauvergne, le XIXe siècle et l'art d'habiter au château, conçue et présentée au Château de Valençay (printemps-été 2025).

Une opportunité pédagogique : croiser les approches, monter en compétence autour des enjeux de la médiation à l'architecture et à l'urbanisme

Un tel projet, fédérateur à l'échelle départementale, autour d'un héritage bâti est, à la vérité, plutôt inédit et constitue donc **un « terrain de jeu » exceptionnel pour mettre en situation, face à des besoins réels, des étudiants** que l'on souhaite former, ou plus modestement initier, à la **médiation dans le domaine de l'architecture, de l'urbanisme et du paysage**.

⁷ Olivier Prisset, *Alfred, Henry et Louis Dauvergne (1824-1937) : Expansion et réussite familiale d'un cabinet d'architectes*, thèse de doctorat en histoire de l'art contemporain (dir. J.-B. Minnaert), Tours, Université de Tours, 2021.

C'est ainsi qu'un **projet pédagogique partagé**, lui aussi assez inédit nous semble-t-il, est né en 2023, à l'initiative de trois historiens de l'art, spécialisés en histoire de l'architecture et des formes urbaines, qui se sont rencontrés sur les bancs de l'université de Tours et qui continuent à habiter en région Centre-Val de Loire tout en exerçant désormais dans différents établissements d'enseignement supérieur français – **Olivier Prisset*** (à Tours puis à Rennes), **Lucie Gaugain*** (à Tours) et **Caroline Soppelsa*** (à Tours puis à Lyon) – : faire se rencontrer des étudiants en histoire de l'art de l'université de Tours et des étudiants en architecture de l'École d'architecture de Lyon pour travailler ensemble à la création de supports de médiation (parcours de visite et maquettes pédagogiques) pensés pour accompagner et/ou prendre place dans les différentes expositions de l'Année Dauvergne mais également susceptibles d'être réutilisés ultérieurement pour nourrir les activités pédagogiques à venir des différentes institutions partenaires.

L'inscription de ce module partagé dans les événements de l'Année Dauvergne était d'autant plus intéressante que le cycle d'événements culturels se déroulait sur un temps long, rendant possible un perfectionnement et un approfondissement du dispositif, d'année en année, avec un partenaire au long cours, le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Indre, et des partenaires annuels au fil des expositions. Lors de la première édition (septembre 2023), les étudiants ont contribué aux expositions des Archives municipales de Châteauroux, de l'Écomusée de la Brenne et du Musée de la Chemiserie et de l'Élégance masculine d'Argenton-sur-Creuse. Pour la deuxième (septembre 2024), ils ont concentré leurs efforts sur celle prévue au château de Valençay.

Forts de ces deux expériences positives, qui correspondent pleinement au cadre défini par le dispositif « Ateliers Hors les Murs », les membres de l'équipe pédagogique souhaitent pouvoir bénéficier de l'appui logistique et de la reconnaissance institutionnelle offerte par une telle labellisation pour aller plus loin à l'occasion de la troisième édition (septembre 2025) qui doit – notamment mais pas seulement (cf. *supra* et *infra*) – donner au Musée George Sand et de la Vallée Noire l'opportunité de prolonger les effets positifs de l'Année Dauvergne alors que l'important chantier de rénovation et d'agrandissement qu'il connaît actuellement (2017-2028) l'a contraint à limiter l'ampleur de l'exposition du cycle accueillie dans ses locaux temporaires⁸.

Après deux éditions, le postulat de départ d'un **enrichissement mutuel des deux groupes d'étudiants** est confirmé.

Plus âgés, ayant déjà pu bénéficier d'une formation en médiation et même d'expériences concrètes de guidage ou de montage d'expositions à travers leur cursus et/ou leurs stages, les étudiants en histoire de l'art apportent une expertise utile – notamment en ce qui concerne la compréhension des attentes du public – aux étudiants en architecture, plus jeunes, et pour lesquels la médiation est une nouveauté. Dans l'exercice de création d'une maquette (plus largement d'un objet en 3D) destinée à rendre explicite des éléments de compréhension pour un public de non spécialistes, le retour d'expérience des premiers est essentiel pour sensibiliser les seconds aux enjeux spécifiques de ce type d'outil pédagogique. **L'échange entre pairs vient donner du poids aux conseils déjà donnés par les enseignants** : la maquette à visée pédagogique ne se conçoit pas comme la maquette dont les apprentis architectes ont l'habitude (maquette de présentation d'un projet de conception architecturale) ; elle doit quitter les codes de l'entre-soi professionnel pour adopter des modes de représentation plus universellement partagés. Un des exemples les plus frappants reste, chaque année, la question de l'utilisation de la couleur : bien qu'alertés par les étudiants en histoire de l'art sur l'efficacité prouvée de son utilisation en médiation, les étudiants en architecture peinent à s'écarter de la sobriété monochrome, valorisée dans leurs enseignements de projet. Le retour sur expérience est tout autant profitable du côté du parcours de visite : longueur du circuit, adaptation du discours au public cible, clarté et structuration d'un propos autour d'un fil conducteur, précautions à prendre pour la prise de parole devant un groupe nombreux dans l'espace public, etc.

Le module s'adossant, côté ENSAL, aux enseignements dispensés en histoire de l'architecture, qui représentent assez peu d'heures dans le cursus de formation, les étudiants en histoire de l'art sont aussi, évidemment, à même de transmettre aux étudiants en architecture des connaissances, en particulier pour ce qui est de la remise en contexte (artistique, social, politique, culturel).

8 Labellisé musée de France en 2003, le musée a fermé en 2016 et quitté en 2017 son site historique du Donjon des Chauvigny, pour rouvrir en 2020 dans un format « musée de poche » sur un site temporaire, en attendant de s'installer à l'horizon 2028 dans les espaces rénovés et agrandis de l'Hôtel de Villaines (hôtel particulier de la fin du XVIIIe siècle), finalement choisi préférentiellement à l'ancien palais de Justice de La Châtre dont il a été question plus haut.

En retour, les étudiants de l'ENSAL peuvent partager des connaissances techniques ou relatives à leur milieu professionnel (systèmes d'acteurs, processus de conception, enjeux contemporains liés aux transitions, etc.).

Et, bien sûr, leurs compétences dans l'art de représenter et dans l'art de faire (pratique du dessin, habitude d'utilisation des logiciels de modélisation 3D, maîtrise des outils et machines de fabrication, etc.) offrent aux étudiants en histoire de l'art une opportunité de pousser beaucoup plus loin qu'ils ne peuvent le faire d'ordinaire les concepts de médiation dont ils pourraient avoir l'idée. Ajoutons enfin l'un des atouts majeurs de l'architecte : la capacité à faire projet, à conduire un processus de l'intuition initiale à la mise en œuvre, et tout cela dans un temps limité.

Mais les étudiants en histoire de l'art n'ont pas que des savoir-être et des connaissances à transmettre : ils ont, qui plus est au niveau master avec l'exercice du mémoire (imminent en M1 et en cours en M2), des compétences déjà acquises en matière de rigueur scientifique et de capacités rédactionnelles et de structuration d'une pensée problématisée ; compétences essentielles pour l'exercice du parcours de visite.

En définitive, **ce projet partagé permet aux étudiants des deux écoles de prendre conscience des compétences qu'ils ont acquises**, chacun dans leur domaine respectif, **et de constater leur utilité** – en particulier pour les étudiants en histoire de l'art – **et leur complémentarité dans l'exercice de la médiation**.

Jusqu'à présent, les moments d'échange ont été, par la force des choses – seuls les étudiants en architecture étaient en immersion pendant une semaine –, assez contraints en terme de durée : une journée d'atelier partagé sur site et un suivi des projets par les étudiants en histoire de l'art, à distance, grâce à la visioconférence, jusqu'à la présentation finale. **L'un des enjeux forts de l'obtention de la labellisation « Ateliers Hors les Murs » est celui de nous offrir la possibilité – notamment financière – d'aller plus loin dans la co-construction des supports de médiation, au-delà de la phase d'avant-projet, avec une semaine complète de travail collaboratif pour les deux groupes d'étudiants.**

LES ACTEURS DU PROJET POUR 2025

Les deux écoles

L'École nationale supérieure d'architecture de Lyon (ENSAL)

co-responsable ENSAL :

Caroline Soppelsa*, maître de conférences en Histoire et Cultures architecturales, membre de l'UMR-CNRS 5600 EVS LAURE / chercheuse associée à l'InTRu (EA 6301, Univ. de Tours), membre élue de la Commission des Formations et de la Vie Étudiante (CFVE) de l'ENSAL et co-pilote de la formation Master.



Présentation générale de l'offre de formation :

L'ENSAL forme des architectes capables de répondre aux défis environnementaux, sociétaux, écologiques et numériques. Elle délivre les diplômes nationaux en architecture conférant les grades de licence, master et doctorat, ainsi que l'habilitation donnant accès au port du titre d'Architecte (HMONP), et le master co-accredité « Villes Environnements Urbains » de l'Université de Lyon. Ses formations sont accessibles en formation initiale et en formation professionnelle continue. En outre, l'ENSAL est parmi les écoles qui proposent un double cursus architecte-ingénieur/ingénieur-architecte (en partenariat avec l'École Centrale, l'ENTPE et l'INSA) permettant la délivrance de deux diplômes, en sept ans.

L'offre de formation est structurée par les axes scientifiques de l'écoconception, l'expérimentation constructive, la transformation du patrimoine bâti, la régénération des territoires et la transformation des écosystèmes territoriaux métropolitains comme ruraux.

Le premier cycle d'architecture permet à l'étudiant d'acquérir les bases d'une culture architecturale (licence/diplôme d'études en architecture/DEEA). Le second cycle d'architecture (master/diplôme d'État d'architecte/DEA) permet d'acquérir une pensée critique, de maîtriser la pratique de la conception, sur des questionnements de plus en plus complexes. Il répond aux ambitions de professionnalisation,

d'internationalisation de la formation. Il place l'étudiant comme acteur de sa formation, avec un encadrement pédagogique adapté.

L'ENSAL abrite deux unités de recherche : EVS-LAURE (Lyon Architecture Urbanisme, REcherche) et MAP-Aria (Application et Recherches en Informatique pour l'Architecture). Elle dispose d'AckLab, fablab labellisé par la fab foundation du Massachusetts Institute of Technology.

Cadre pédagogique du projet « Atelier Hors les Murs » du côté de l'ENSAL :

L'atelier partagé se déroule dans le cadre d'un module d'enseignement de licence appelé « intensif » qui offre aux étudiants l'opportunité de mener à bien un projet dans un champ disciplinaire connexe au noyau dur de l'enseignement en architecture, à savoir « l'atelier de projet », au sein duquel ils apprennent à concevoir. Aux deux semestres de L2 et au premier semestre de L3, trois semaines sont libérées de tout autre enseignement. Les étudiants choisissent le champ disciplinaire dans lequel ils souhaitent faire « un pas de côté » : sciences humaines et sociales (SHS) ou art et techniques de la représentation (ATR) ou sciences et techniques de l'architecture (STA) ou bien encore histoire et cultures architecturales (HCA). C'est dans ce dernier champ que s'inscrit naturellement notre projet, et depuis septembre 2022, nous avons fait le choix de consacrer l'intensif HCA de L3 à une initiation à la médiation pour les raisons résumées dans le propos liminaire de cette note méthodologique.

Synthèse :

<i>champ disciplinaire</i>	histoire de l'architecture et des formes urbaines
<i>format</i>	enseignement « intensif » (3 semaines entièrement consacrées au développement d'un projet) 15h CM + 65h TD
<i>statut</i>	enseignement obligatoire, 1 module à choisir parmi 6 proposés
<i>niveau</i>	licence 3
<i>jauge</i>	groupe de 15 étudiants
<i>objectif</i>	initiation aux enjeux et méthodes de la médiation en architecture

L'Université de Tours - département d'Histoire de l'Art (Univ. Tours)

co-responsable du projet Univ. Tours :

Lucie Gaugain*, maître de conférences en histoire de l'art (Faculté des Arts et Sciences humaines), membre du Centre Tourangeau d'Histoire et d'études des Sources (EA 6298), directrice du département d'Histoire de l'Art depuis 2021 et membre du Conseil d'UFR.



Présentation générale de l'offre de formation :

À l'Université de Tours, l'Histoire de l'art est enseignée au sein d'un département dédié, indépendant de celui d'Histoire et archéologie. Son enseignement porte sur la connaissance des grandes périodes artistiques de l'Antiquité à nos jours à travers divers médiums (urbanisme, architecture, sculpture, céramique, peinture et autres arts de la couleur, ... ainsi que les nouveaux médias).

Le département propose une Licence généraliste avec un fort ancrage disciplinaire et un module professionnalisant. Celui-ci s'inscrit dans l'offre du master et de ses deux parcours (Médiation et Pratique de l'exposition d'un côté, Recherche et concours de l'autre). Ainsi, de la L1 au M2, les étudiants seront initiés aux notions patrimoniales et curatoriales ainsi qu'à leurs débouchés professionnels, notamment la médiation et le guidage. En Master, les trois parcours sont intitulés : 1/ Médiation et Pratique de l'exposition, 2/ Recherche et concours, 3/ Métiers des langues et des cultures : Études italiennes/Histoire de l'art.

Adossé à un tronc commun comprenant 80 heures de séminaire disciplinaire, autant de méthodologie et 48 heures de langues, les parcours sont renforcés par des enseignements propres à chacun d'eux :

1/ Médiation et Pratique de l'exposition : le parcours 1 s'appuie sur un nombre conséquent d'heures de guidage assurées par des professionnels, qui incluent la question de la médiation numérique. Les étudiants suivent un stage obligatoire au Musée des Beaux Arts de Tours en M2.

2/ Recherches et concours : le parcours 2 propose des heures de préparation aux concours et de méthodologie qui permettent aux étudiants d'acquérir une plus grande maîtrise des outils de la recherche nécessaire à la thèse.

3/ La spécificité de l'Université de Tours est son master bi-national LLCER, Parcours « métiers des langues et des cultures : Études italiennes/Histoire de l'art ». En deuxième année, les étudiants de Master partent en ERASMUS à Venise (Ca' Foscari) et à Pérouse (Università degli studi di Perugia).

Cadre pédagogique du projet « Atelier Hors les Murs » du côté de l'université de Tours :

Les étudiants de Master en Histoire de l'Art de l'université de Tours suivent 80 heures de séminaires de spécialité, en lien avec leur période historique et leur sujet de recherche. Les séminaires « Villes et Châteaux » portent sur l'architecture du Moyen Âge à la fin de l'époque moderne. Assurés par trois enseignants (*cf. infra*) ces enseignements visent à offrir une vision très complémentaire de l'approche que l'on peut faire de cette matière en donnant des clefs de lecture aux étudiants et en interrogeant la manière dont ces clefs peuvent être transmise au public. En cela, la question de la médiation demeure au cœur du propos.

Ce cours a donc pour ambition de donner aux étudiants les habiletés nécessaires à l'exercice du guidage et de la médiation. La mise en situation leur permet d'appréhender concrètement le contexte communicationnel où se rencontrent le rôle que se donnent les guides et les médiateurs, les attentes des visiteurs ainsi que le projet des institutions patrimoniales et touristiques. Les bases d'une solide culture générale en muséologie – incluant les techniques de guidage, l'évaluation des publics et la sociologie des professions – donnent une vision concrète du métier qui permet d'en saisir les enjeux.

Synthèse :

<i>champ disciplinaire</i>	histoire de l'architecture et médiation
<i>format</i>	Séminaire 40h CM (dont 2 journées de terrain et des rencontres en visioconférences)
<i>statut</i>	enseignement obligatoire
<i>niveau</i>	M1 et M2 (parcours « Recherche-Concours » et « Médiation et Pratique de l'exposition »)
<i>jauge</i>	groupe de 15 étudiants
<i>objectif</i>	initiation à l'expertise et au conseil en matière de médiation

Les partenaires dans l'Indre

Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Indre

associés au projet, **Jérôme Labesse***, architecte conseil, directeur
et **Brianna Razafimahefa***, architecte-conseil



Le CAUE de l'Indre est une association départementale investie d'une mission d'intérêt public, née de la loi sur l'architecture (3 janvier 1977) et ayant pour objectif de promouvoir la qualité architecturale, urbaine et paysagère de son territoire. Ses missions vont du conseil gratuit auprès des particuliers et des collectivités, à l'information et la sensibilisation d'une diversité de publics (élus, techniciens, scolaires, grand public). Inscrit dans un territoire rural, le CAUE de l'Indre concentre l'essentiel de son activité sur ses missions d'accompagnement auprès des communes. Cette aide à la décision s'effectue au travers d'analyses, de notes d'intention et d'études de faisabilités, le tout en relation avec divers partenaires (services du Département de l'Indre, services de l'État, Architecte des Bâtiments de France). En parallèle, le CAUE de l'Indre tente

d'informer et de sensibiliser au mieux les différents publics aux enjeux transversaux d'adaptation des territoires au changement climatique. L'intervention en milieu scolaire (du niveau primaire au lycée) et l'animation d'événements auprès des collectivités et du grand public (réunions d'information, exposition, cycle de conférences) lui permet d'interpeller ces différents acteurs au sujet des problématiques urbaines rencontrées aujourd'hui. Enfin, la production de supports (exercice sur la cartographie, guide pratique sur la végétalisation des cimetières, panneau pédagogique) lui permet la sensibilisation et la diffusion d'informations auprès de ces différents publics avec l'appui d'associations locales (CPIE Brenne-Berry, Indre Nature, PNR de la Brenne) et le partenariat avec d'autres professionnels (en 2023 avec Clémence Matthieu, paysagiste-conceptrice).



La Communauté de commune de La Châtre et Sainte-Sévère



↳ Programme « Petites Villes de Demain »
associée au projet, **Anne-Flore Petitot***, cheffe de projet



↳ Office de Tourisme du Pays de George Sand
associée au projet, **Annick Dussault***, responsable du Service
Tourisme et Culture



La Municipalité de La Châtre



↳ Musée de La Châtre et de la Vallée Noire
associée au projet, **Vanessa Weinling***, directrice



La Municipalité de Sainte-Sévère-sur-Indre



↳ Réseau Petites Cités de Caractère

Les experts invités

- > **Olivier Prisset***, comme spécialiste de l'œuvre architecturale des Dauvergne
- > **Mathieu Louis***, en tant que professionnel de la médiation au sein du collectif L'Intention Publique
- > **Christophe Boyadjian***, pour sa longue expérience d'architecte-conseil auprès de collectivités territoriales

L'Intention Publique est une structure collaborative spécialisée dans la définition, l'accompagnement et la réalisation de projets artistiques, culturels et citoyens en espace public. Créée en 2013 et basée à Tours, elle s'est fondée, autour d'une équipe pluridisciplinaire, sur l'idée d'être une structure intermédiaire entre l'art, les territoires et la population. À la croisée de la création artistique et de l'ingénierie culturelle et territoriale (questions sociales, urbanistiques, environnementales...), l'Intention Publique élabore des initiatives qui créent des liens entre les habitants, les collectivités et les acteurs de la vie locale dans une dynamique d'éducation populaire. <https://intentionpublique.fr>

Fiches biographiques des membres de l'équipe du projet

Christophe Boyadjian architecte, urbaniste  Christophe Boyadjian est architecte, urbaniste et professeur des écoles d'architecture, diplômé de l'École polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL). Depuis 2011, il enseigne à l'ENSAL au sein du champ disciplinaire Théories et pratiques de la conception architecturale et urbaine. Il co-dirige l'Atelier de ville en ville depuis 1999. Il est reconnu pour ses projets d'aménagement urbain et ses travaux sur les liens qu'entretient la création architecturale avec son paysage. Son cabinet se distingue par la pluralité de ses échelles d'intervention et son expertise auprès de la maîtrise d'ouvrage publique et privée. Sa pratique multiscalaire couvre également tous les champs allant de la programmation aux études territoriales, urbaines et paysagères.	Annick Dussault professionnelle du tourisme  Annick Dussault est attachée de conservation du patrimoine et responsable du service tourisme et culture de la Communauté de communes La Châtre et Sainte-Sévère. De 2003 à 2018 elle a été chargée de la direction du musée George-Sand de La Châtre. Parallèlement à ses missions, elle mène des recherches sur les engagements politiques ainsi que les réseaux de sociabilité de George Sand. Membre du conseil d'administration de l'association Les Amis du Vieux La Châtre, elle accompagne l'élaboration de plusieurs projets locaux de médiation culturelle.	Lucie Gaugain historienne de l'art  Lucie Gaugain est maître de conférences en Histoire de l'art. Elle a animé plusieurs projets régionaux de recherche d'initiative régionale et académique (APR Medicis, et APR Sicavor) et participe régulièrement à des projets ANR. Elle est l'auteur de plusieurs livres sur l'histoire de l'architecture médiévale et renaissance ou sur le patrimoine. Son domaine d'études l'amène à travailler sur l'architecture et la résidence de la fin de l'époque médiévale et le début de la Renaissance, en Val de Loire, et en particulier sur les logis de la couronne. L'étude des châteaux appelle celle des villes qui se sont développées à l'ombre de ces derniers, depuis leur morphologie, leur parcellaire et leur habitat, jusqu'à la structure, la distribution et le décor des demeures. Elle porte une attention particulière à la médiation et aux attentes du public, cœur du projet Medicis (Mobiliier et Décor de Cour Intérieur : Immersion Spatiale) qui a développé de nombreux outils de médiation au château d'Amboise.
Jérôme Labesse architecte-conseil  Architecte D.P.L.G., il débute sa carrière par la réalisation d'études pré-opérationnelles et de programmes pour des bâtiments départementaux durant dix ans. Il intègre ensuite un atelier d'architecture, au sein duquel il se voit confier, suivant les dossiers, tant des avant-projets que des chantiers. En parallèle à ce travail d'agence, il réalise pour son compte des petites opérations. Du programme au chantier, il développe une approche complète et complémentaire du métier d'architecte qui lui sert actuellement dans ses fonctions de Directeur du CAUE de l'Indre. Axé sur les problématiques rurales et les bâtiments publics depuis les études à l'école d'architecture, ses expériences s'enrichissent maintenant par la volonté de sensibiliser sur l'adaptation au changement climatique par l'intermédiaire, entre autres, des matériaux biosourcés et le réemploi.	Mathieu Louis géographe, professionnel de la médiation  Après une formation initiale en géographie et une spécialisation en aménagement culturel du territoire, son parcours l'a conduit à la croisée de la création artistique, de l'éducation populaire et du développement local. Ainsi, depuis plus de 25 ans, il s'est impliqué dans la réalisation de projets culturels (programmation artistique, projets de territoires, saisons culturelles...) et de créations artistiques dans l'espace public. À l'initiative de l'Intention Publique, il coordonne et produit les projets de l'association. Il situe son implication professionnelle autour de réflexions sur la co-construction des politiques publiques, sur la place de la culture dans les dynamiques de transition et de fabrique des territoires et plus particulièrement sur les questions d'urbanisme culturels.	Christophe Morin historien de l'art  Christophe Morin est maître de conférences en histoire de l'architecture à l'université de Tours. Spécialiste des châteaux, son travail porte sur la valeur d'usage du château et, à ce titre, sur la manière de le présenter d'hier (guides de voyages, récits, mémoires) à aujourd'hui (médiation, patrimonialisation, transformation). Auteur de plusieurs ouvrages de vulgarisation sur les châteaux dans le cadre du Centre des monuments nationaux, sa méthode d'approche du bâti se fonde sur une observation minutieuse sur le terrain enrichie par les sources et témoignages anciens. Son intérêt pour les jardins l'a conduit à nouer des relations privilégiées avec l'Association des parcs et jardins en Région Centre-Val de Loire dont il est administrateur. Il dirige à ce titre des travaux de master sur les jardins historiques et forme de jeunes chercheurs à la médiation et à l'écriture scientifique.

Julien Noblet historien de l'art  Historien de l'architecture et archéologue du bâti, Julien Noblet enseigne, en tant que maître de conférences, l'histoire de l'art du Moyen Âge à l'Université de Tours. Ses recherches portent principalement sur l'architecture religieuse et la construction en pan de bois urbaine et rurale du XIIe au XVIe siècle, dans une perspective mêlant les aspects constructifs, techniques, ornementaux et l'étude des modes d'habitation. Son enseignement porte une attention particulière à la médiation, qu'il pratique en outre au titre de guide-conférencier.	Cécile Perriche architecte, maquettiste  Issue de l'école d'architecture de Grenoble puis de Lyon, elle obtient son diplôme d'état d'architecte en 2010. Elle se forme ensuite pendant cinq ans à la maquette professionnelle au sein de l'atelier Fau. En 2015, elle rejoint l'ENSAL pour préparer la création des ateliers d'innovation architecturale (outils de fabrication), l'AckLab, dont elle est actuellement responsable. Sa mission est d'apporter du soutien technique et son expertise aux étudiants et aux équipes enseignantes. Elle invite les étudiants à s'interroger sur le message que délivre leur maquette ou leur prototype, et à porter un regard critique sur leur production, les encourageant à choisir avec soin des procédés et des matériaux adaptés à l'usage de cet objet en fonction du public auquel il s'adresse.	Anne-Flore Petitot juriste, professionnelle de l'immobilier  Spécialisée en droit de l'immobilier, Anne-Flore Petitot a travaillé pendant deux à Brest comme chargée de mission dans une entreprise d'investissement immobilier. Depuis début 2024, elle a mis son expertise au service d'une collectivité territoriale, la Communauté de communes de la Châtre et Sainte-Sévère, en tant que cheffe de projet Petites Villes de Demain. Son action vise à apporter des solutions pour renforcer l'attractivité de ce territoire et améliorer la qualité de vie des habitants. Tandis qu'à Sainte-Sévère il est plutôt question d'offre touristique, à La Châtre, où a été lancée une Opération programmée d'amélioration de l'habitat et de renouvellement urbain, c'est le bâti ancien dégradé qui est au centre de l'attention.
Olivier Prisset historien de l'art  Olivier Prisset est docteur en histoire de l'art contemporain. Il a enseigné à l'université de Tours et à l'université de Rennes 2. Il étudie l'architecture publique et privée ainsi que les réseaux d'acteurs de la construction du XIXe siècle. Il est également commissaire scientifique de la rétrospective sur le cabinet Dauvergne organisée par le département de l'Indre et plusieurs institutions culturelles de ce territoire. Cette recherche, cadre de sa thèse de doctorat, l'a conduit à mener un important travail prospectif et de médiation vis-à-vis d'acteurs et d'usagers de l'aménagement territorial. À travers de nombreuses conférences et visites ainsi qu'à l'occasion d'études historiques commandées par des institutions et des particuliers, il a promu une meilleure prise en compte des travaux du XIXe siècle lors de l'élaboration des diagnostics et des projets d'intervention sur l'existant courant et patrimonial.	Brianna Razafimahefa architecte-conseil  Architecte diplômée d'État, elle fait le choix après son diplôme de travailler à sensibiliser et informer tout type de public aux enjeux actuels liés à l'urbanisme et l'architecture, en rejoignant la petite équipe du CAUE de l'Indre. Accompagner et conseiller les communes de ce département nécessite de comprendre les situations complexes de ces territoires ruraux (vacance et dégradation du bâti, manque de moyens et d'ingénierie, perte de liens...) et en cela, le partenariat avec les acteurs locaux est essentiel. Ainsi a-t-elle à cœur de contribuer à développer les missions d'information et de sensibilisation auprès du jeune et du grand public (ateliers pédagogiques, interventions dans des collèges et lycées, organisation de conférences) sur des thématiques touchant à la fois le champ de l'architecture et du paysage.	Denyse Rodriguez Tomé, architecte, historienne  Architecte d.p.l.g. et docteur en Histoire, Denyse Rodriguez Tomé a une pratique tournée vers la vulgarisation du savoir architectural, à travers des expositions, conférences et ouvrages grand public ou documentaires. Elle débute sa carrière de chercheur au sein de l'Institut Français d'Architecture, établissement culturel à l'origine de la Cité de l'architecture et du patrimoine. Elle travaille ensuite avec le Pavillon de l'Arsenal, Centre d'exposition et de documentation d'urbanisme et d'architecture de la Ville de Paris, pour des expositions destinées à un large public, et notamment l'exposition permanente qui retrace l'histoire de la ville. Elle participe aussi à l'ouvrage destiné aux enseignants du secondaire, <i>Arts, 1950-2000</i>, aux éditions Autrement, ainsi qu'à un certain nombre de guides d'architecture, dont un avec le Centre des Monuments nationaux, <i>100 Monuments du XXe siècle</i>. Elle enseigne l'architecture et l'histoire de l'architecture depuis 2010, à l'École d'architecture de Versailles, à Strasbourg, et actuellement à l'ENSAL.

Pierre-Yves Rustant architecte Pierre-Yves Rustant est architecte et maître de conférences associé à l'ENSAL en Théorie et Pratiques de la Conception Architecturale et Urbaine. Depuis 2003, il est associé au sein de l'agence studio pyc. Sa pratique accorde une grande importance aux notions d'échelle (de l'équipement public au projet urbain) et de matérialité. Entre 2005 et 2022, il a été architecte-conseil près le CAUE Rhône Métropole. Dans le cadre de cette activité, il a pu développer son expertise en matière de médiation et de sensibilisation du grand public vis-à-vis de la qualité architecturale, urbaine et environnementale. Il a également mis en place de nombreux partenariats pour la formation et les actions de conseil auprès des collectivités et des élus.		Caroline Soppelsa historienne de l'art Spécialiste de l'évolution des formes architecturales de la prison depuis le XVIIIe siècle auxquelles elle a consacré sa thèse, elle a été plusieurs fois missionnée par l'Agence Publique pour l'Immobilier de la Justice et a participé à la création de la plateforme collaborative en ligne HUGO consacrée au patrimoine judiciaire (CLAMOR CNRS-UMS 3726) qui vise autant à produire de nouvelles connaissances qu'à les diffuser auprès du grand public. Très attachée à la mission de vulgarisation scientifique qui incombe aussi aux chercheurs, et convaincue qu'« apprendre à voir » à nos concitoyens est un levier essentiel pour la préservation du patrimoine architectural et des paysages, elle développe, depuis qu'elle a rejoint l'équipe enseignante de l'ENSAL, des modules d'initiation à la médiation. Dans ce domaine, outre des expériences régulières comme guide-conférencière, elle a pu collaborer à la réalisation de documentaires en tant que conseillère scientifique.		Vanessa Weinling historienne de l'art, professionnelle des musées Diplômée en Sciences Politiques à Lyon, Vanessa Weinling a poursuivi son cursus en histoire de l'art à l'École du Louvre puis à La Sorbonne. Directrice du musée George Sand et de la Vallée Noire à La Châtre depuis 2018, elle a la charge de porter le projet de nouveau musée (refonte architecturale et muséographique) dont l'ouverture est prévue pour 2029.	
--	---	--	---	--	---

LE DISPOSITIF PÉDAGOGIQUE

Les étudiants forment des **groupes mixtes** : 3 à 4 étudiants en architecture qui coopèrent avec 3 à 4 étudiants en histoire de l'art.

Chaque groupe (4 ou 5 au total) doit réaliser **un parcours de visite** et **une maquette pédagogique**, en lien à la fois avec le cadre bâti, les formes urbaines et/ou les paysages des territoires de la Communauté de communes de La Châtre et Sainte-Sévère et l'œuvre des architectes de la famille Dauvergne.

Parmi toutes les possibilités offertes par ce cadre précis mais qui reste large, chaque groupe est libre de choisir **une thématique, un fil rouge, une approche** qui l'intéresse plus particulièrement et qu'il va pouvoir développer à travers le parcours et la maquette.

La semaine d'immersion s'inscrit dans un module de trois semaines qui permet de **développer les concepts de la première esquisse à la fabrication**.

Avant la semaine d'immersion

Comme pour les éditions précédentes de l'atelier partagé, nous commençons par un jour et demi dans les murs de nos écoles respectives, afin de présenter le projet et de donner aux étudiants quelques clefs de lecture et conseils méthodologiques pour préparer la semaine d'immersion.

ACQUÉRIR DES CONNAISSANCES

des **cours magistraux**
(en salle)

*relatifs à l'histoire du territoire d'intervention
relatifs à l'œuvre des architectes de la famille Dauvergne*

DÉCOUVRIR LA MÉDIATION

des **rencontres-ateliers** *autour de leurs propres expériences de visiteurs/participants ou*
(en salle) éventuellement de médiateurs et celles de leurs enseignants de l'école

PRENDRE CONNAISSANCE DES MOYENS À DISPOSITION POUR LA MISE EN ŒUVRE

des **ateliers** *ex. ressources bibliographiques, outillage, fournitures...*
(en salle + AckLab)

Pendant la semaine d'immersion

Tous les étudiants se retrouvent dans l'Indre et passent une semaine ensemble.

DÉCOUVRIR PUIS DÉCRYPTER UN TERRITOIRE

des **balades urbaines** *pour prendre ses marques à Sainte-Sévère et la Châtre*

des **visites de sites** *en privilégiant (mais pas exclusivement) les bâtiments dans lesquels sont intervenus les Dauvergne et, parmi eux, ceux qui posent des questions aujourd'hui en terme d'entretien, de réemploi, de choix patrimoniaux... ou qui ont fait l'objet de chantiers récents (ex. Palais de Justice de La Châtre, Château de Sainte-Sévère...)*

des **sessions d'arpentage** *pour comprendre le bâti et les paysages puis commencer à identifier des points d'intérêt et à réfléchir aux manières de transmettre cette analyse (par le dessin, la photographie, la création de carte sensible...)*

des **recherches documentaires** *pour mettre en contexte les observations de terrain et aller plus loin*

ACQUÉRIR DES CONNAISSANCES

des **cours magistraux** *relatifs à l'histoire du territoire d'intervention (suite)*
(en salle ou directement relatifs à l'œuvre des architectes de la famille Dauvergne (suite)
sur le terrain) relatifs à la mise en contexte historique de ces éléments

ACQUÉRIR PUIS METTRE EN PRATIQUE DES SAVOIR-FAIRE

des **rencontres-ateliers** *avec des professionnels de la médiation en général*
(en salle ou directement avec des professionnels de la médiation à l'architecture et à l'urbanisme
sur le terrain) avec des élus locaux

des **ateliers de projet** *avec l'appui de tous les enseignants et partenaires du projet*
un **échange sur les**
avant-projets >>> mise au point des avant-projets

Après la semaine d'immersion

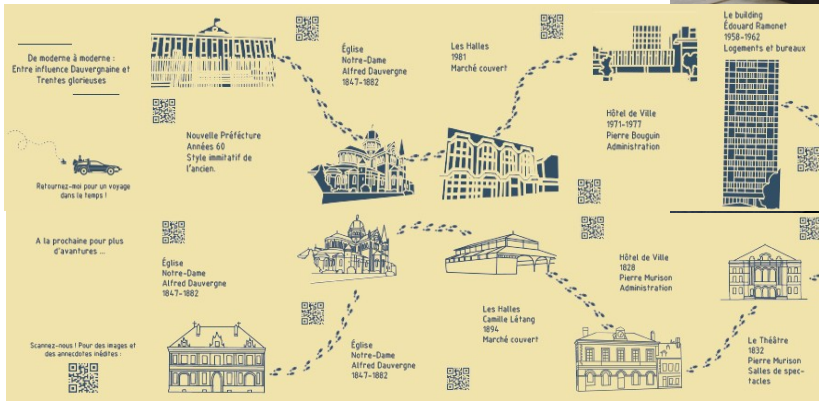
Les étudiants en histoire de l'art et en architecture travaillent dans leurs écoles respectives mais restent en contact permanent grâce à des échanges en visioconférence. Les premiers s'investissent davantage dans la finalisation des parcours de visite et les seconds opèrent la fabrication des objets en 3D, même si les enseignants veillent à ce que les choix s'opèrent d'une façon collégiale.

METTRE EN PRATIQUE DES SAVOIR-FAIRE

des **ateliers de fabrication** *avec l'appui de tous les enseignants et partenaires du projet*
et d'écriture >>>> développement et finalisation des projets et mise en œuvre

Exemples de livrables produits lors de l'édition 2023

*avant / après à Châteauroux
(lire le palimpseste urbain)*



© ENSAL.

LE CALENDRIER PRÉVISIONNEL

Projet général (Intensif ENSAL) : du lundi 8 au vendredi 26 septembre 2025

Semaine d'immersion dans l'Indre : du mardi 9 au mardi 16 septembre 2025

Nota bene. - Au moment du bouclage de ce dossier, les calendriers théoriques de l'Université de Tours et de l'ENSA de Lyon pour l'année universitaire 2025-2026 n'ont pas encore été validés.

LES MODALITÉS DE RESTITUTION

À l'issue des trois semaines d'intensif (soit un peu moins de deux semaines après la semaine d'immersion), **une présentation finale des parcours de visite et des maquettes pédagogiques a lieu à l'ENSAL avec tous les acteurs du projet**, avec retransmission en visioconférence assistée de tous les moyens techniques adaptés pour donner à voir le détail des maquettes. Le choix d'une présentation finale à Vaulx-en-Velin s'explique par la localisation de l'atelier de fabrication (AckLab) dans les murs de l'ENSAL. Il pourrait être envisagé d'ouvrir à un public élargi cette retransmission vidéo.

Évidemment, la principale restitution, celle qui permet un accès facile des réalisations de l'atelier à tous les habitants de la Communauté de communes de La Châtre et Sainte-Sévère renvoie au contexte même du projet : **une exposition (permanente ou temporaire) et/ou une utilisation en ateliers de médiation des maquettes, dans les locaux des partenaires du projet** (Musée George Sand et de la Vallée Noire, Office de tourisme intercommunal, mairies de La Châtre et Sainte-Sévère, etc.) **et une diffusion, sous leur forme initiale ou dans un format revisité des concepts de parcours de visite**, par ces mêmes institutions.

Si les financements obtenus le permettaient (frais de déplacement), il serait envisageable de proposer à quelques étudiants volontaires de venir présenter, en personne, leurs réalisations lors d'un événement tel que **l'édition 2025 des Journées nationales de l'architecture** qui ont lieu chaque année, à la mi-octobre.

LE BUDGET PRÉVISIONNEL

Les dépenses

HÉBERGEMENT

Type de dépense	Coût TTC
7 nuitées pour 15 jeunes ENSAL de - de 27 ans <i>en camping (mobile-home) ou en gîte</i>	1500 à 2000 €
7 nuitées pour 15 jeunes UNIV de - de 27 ans <i>en camping (mobile-home) ou en gîte</i>	1500 à 2000 €
7 nuitées pour 2 à 3 enseignants ENSAL et UNIV, resp. projet <i>en camping (mobile-home), gîte ou hôtel</i>	0 à 1500 €
Quelques nuitées pour 2 à 3 enseignants ENSAL et UNIV, équipe <i>en camping (mobile-home), gîte ou hôtel</i>	0 à 1000 €
SOUS-TOTAL	3 000 à 6 500 €

TRANSPORT

Type de dépense	Coût TTC
A/R Lyon-Indre, pour 15 jeunes ENSAL de - de 27 ans (co-voiturage ou billets de train de groupe)	800 à 2 000 €
A/R Lyon-Indre, pour 2 à 4 enseignants ENSAL (co-voiturage ou billets de train de groupe ou individuels)	200 € à 650 €
A/R Tours-Indre, pour 15 jeunes UNIV de - de 27 ans + 3 enseignants (car)	900 €
Transport dans l'Indre pour 30 jeunes de - de 27 ans + 2 à 7 enseignants (bus avec chauffeur ou car du réseau interdépartemental)	<i>restant à déterminer</i>
SOUS-TOTAL (hors frais de déplacement sur place)	1 900 à 3 550 €

MATÉRIEL

Type de dépense	Coût TTC
Coûts de fabrication des maquettes (enveloppe globale)	1 000,00 €
Coûts d'impression des textes et autres supports de visite	100,00 €
SOUS-TOTAL	1 100,00 €

RESSOURCES HUMAINES

Type de dépense	Coût TTC
Prestation de formation de Mathieu Louis de l'Intention publique	850 €
SOUS-TOTAL	850 €

TOTAL 6850 à 12 000 €

Les recettes

Institution	Crédits TTC
ENSA de Lyon (<i>y compris frais de mission des enseignants</i>) (<i>hors salaires titulaires et vacations interv. ext.</i>)	3 000 €
Université de Tours (<i>y compris frais de mission des enseignants</i>) (<i>hors salaires titulaires et vacations interv. ext.</i>)	2 000 €
CAUE de l'Indre	2 000 €
Musée de la Châtre et de la Vallée Noire (municipalité de La Châtre) <i>[les montants exacts restent à valider]</i>	1 000 € ?
Communauté de communes de La Châtre et Sainte-Sévère <i>[les montants exacts restent à valider]</i>	2 000 € ?
TOTAL	10 000 €

Nous ignorons, au moment du bouclage du dossier, quelle pourrait être la contribution de la Municipalité de Sainte-Sévère et si la Municipalité de La Châtre serait en capacité de contribuer au-delà de la ligne prévue sur le budget du musée. Par ailleurs, la labellisation « Ateliers Hors les Murs » nous semble pouvoir permettre d'attirer l'attention du Département de l'Indre et de la Région Centre-Val de Loire que nous n'avons pour l'instant jamais réussi à mobiliser. Les apports seraient très susceptibles d'être des avantages en nature, notamment en matière de transport pendant la semaine d'immersion, qui reste le gros point de difficulté dans un contexte aussi rural.

VII– RECRUTEMENT D'INTERVENANTS POUR L'ECOLE DE MUSIQUE MUNICIPALE DE L'HARMONIE DE LA CHATRE – ANNEE 2025-2026

Monsieur le Maire indique que comme les années précédentes, il est proposé, suite aux inscriptions pour l'Ecole de Musique de l'Harmonie Municipale pour l'année 2025/2026, de recruter des intervenants :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- ACCEPTE le recrutement :

① un assistant d'enseignement artistique à la direction de l'Ecole de Musique à temps partiel pour la période du 15/08/2025 au 14/08/2026, avec la rémunération suivante :

- 5,50 heures hebdomadaires
- rémunération : indice Brut 540, Indice Majoré : 464

② des assistants d'enseignement artistique à l'Ecole de Musique du 08/09/2025 au 30/06/2026 dans les disciplines suivantes, incluant le temps de trajet :

- Clarinette	5.00h / semaine
- Saxophone*	6.00h / semaine
- Flûte traversière	5.00h / semaine
- Batterie	8.25h / semaine
- Trompette	6.25h / semaine
- Flûte à bec	2.50h / semaine
- Formation musicale (solfège)	8.75h / semaine

✎ avec une rémunération calculée à l'Indice Brut 397, Indice Majoré 375.

Les cours de saxophone pourront être assurés par un auto-entrepreneur à raison de 6h/semaine au tarif de 30 € de l'heure.

NB : Un temps complet correspond à 20h/semaine pour les assistants d'enseignement artistique.

- AUTORISE le Maire à signer les contrats à venir avec les intervenants susvisés.

- INFORME qu'en fonction des inscriptions, le nombre d'heures peut être susceptible de varier légèrement.

- PRECISE que l'on pourra faire recours à des agents contractuels.

**VIII – DEMANDE DE SUBVENTION A LA DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES
CULTURELLES (DRAC) POUR LE CHANTIER DES COLLECTIONS
(DIAGNOSTIC POUR RESTAURATION) DES COLLECTIONS
DU MUSEE GEORGE SAND ET DE LA VALLEE NOIRE**

Monsieur le Maire indique que le chantier de restauration des collections du musée en prévision de la réouverture va être lancé, comportant une étude diagnostic pour la restauration éventuelle de toutes les collections le nécessitant (avec devis et priorisation)

Après un passage en commission de restauration le 3 juillet 2025 de la DRAC, celle-ci a émis un avis favorable à ce projet.

Un dossier de demande de subvention peut être déposé auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, pour une aide financière de 19 550 € sur un budget total de 39 100 € de dépenses HT.

	2025 (déjà budgété)		2026	
Chantier des collections	Coût HT	Subv. DRAC	Coût HT	Subv. DRAC
Diagnostic	12 000 €	6 000 €		
Constats d'état, rapport final			27 100 €	13 550 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **APPROUVE** le projet de chantier des collections présenté par Futur antérieur.

- **AUTORISE** le Maire à solliciter la participation de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, à hauteur de 19 550 € (50% de 39 100 € HT).

- **AUTORISE** le Maire à signer tout document relatif à ces demandes.

IX – QUESTIONS DIVERSES

1/ REMERCIEMENTS

Attribution de la subvention 2025

- Rencontres Jeunes Chercheurs 2025

Association des Bridgeurs de la Vallée Noire

M. Gérard Brossial remercie la Ville pour la mise à disposition gracieuse du Château d'Ars pour leur festival de Bridge qui aura lieu les 20 et 21 septembre prochains.

2/ INFORMATIONS

a) Résultats comité de sélection « Lieux innovants, Lieux accueillants – Banque des Territoires accompagnement ingénierie, aménagement locaux France Services – Hôtel du Chevalier d'Ars

La Ville a candidaté à l'appel à manifestation d'intérêt « Lieux innovants, Lieux accueillants », porté par la Banque des Territoires, en partenariat avec l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires, le jury composé de représentants de l'ANCT, de la Banque des Territoires et de la Direction Interministérielle à l'Accessibilité » a décidé de retenir le dossier de la Ville pour l'aménagement des locaux de France Services à l'Hôtel du Chevalier d'Ars.

b) Programme de la Fête Nationale du Lundi 14 Juillet

- 6h30 Sonnerie des Cloches

Animations Salle des Fêtes

- 20h00 Animation musicale « The Swing Berry's » parking de la salle des Fêtes
- 21h45 Place du Marché : Aubade de l'Harmonie Municipale
- 22h15 Retraite aux Flambeaux

Itinéraire: Place du Marché – Rue des Demoiselles Michard – Rue Nationale – Rue du Capitaine Duguet – Place du Général de Gaulle – Avenue Guillaume de Marcillat - Salle des Fêtes.

- Marseillaise
- 23h00 Feu d'artifice – Parc de la Salle des Fêtes
- 23h30 Soirée dansante – Parc de la Salle des Fêtes

c) Nouveaux horaires de la Mairie d'ouverture au public à compter du 07 Juillet au 30 Août 2025

Du Lundi au jeudi 9h – 12h 14h30 – 17h30

Le Vendredi 9h – 12h 14h30 – 16h30

d) Dates des Conseils Municipaux – 2^{ème} semestre 2025

Monsieur le Maire communique les dates des Conseils Municipaux :

- Lundi 29 Septembre à 19h00
- Lundi 17 Novembre à 19h00 (DOB 2026)
- Lundi 1^{er} Décembre – Commission des Finances
- Lundi 15 Décembre à 19h00 (Vote des BP 2026)

Approuvée en séance le 29 Septembre 2025

A handwritten signature in dark ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the end.

Le secrétaire de séance
Luc HURBAIN
Adjoint au Maire

A handwritten signature in dark ink, featuring a large loop at the top and a vertical line running through the center.

Patrick JUDALET
Maire